

**ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON**



2024

*Rapport
de gestion*



ENS DE LYON

Sommaire

1.	Données principales de l'exécution budgétaire 2024	7
2.	Recettes 2024	10
2.1	Synthèse des recettes encaissées en 2024	10
2.2	Recettes globalisées encaissées en 2024	12
2.3	Recettes fléchées encaissées en 2024.....	19
3.	Dépenses 2024	21
3.1	Synthèse des dépenses réalisées en 2024	21
3.2	Dépenses de fonctionnement	26
3.3	Dépenses d'investissement	35
3.4	Dépenses de masse salariale 2024.....	39
4.	Indicateurs et ratios budgétaires et comptables 2024	55
4.1	Le solde budgétaire 2024	56
4.2	La trésorerie 2024	58
4.3	Les restes à payer 2024.....	60
4.4	Les ratios en comptabilité budgétaire.....	61
4.5	Le résultat 2024	63
4.6	La capacité d'autofinancement (CAF) 2024	69
4.7	Le fonds de roulement 2024.....	70
4.8	Les ratios en comptabilité générale	72
4.9	Les indicateurs du nouveau décret financier	73
5.	Annexes réglementaires	75
5.1	Annexe 1 : tableau des emplois.....	75
5.2	Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	76
5.3	Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	77
5.4	Annexe 4 : tableau des équilibres financiers	79
5.5	Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	80
5.6	Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	81
5.7	Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	82
5.8	Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	83
5.9	Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	84
5.10	Annexe 9 bis : tableau de suivi des opérations immobilières	85
5.11	Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	86
5.12	Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche	87
5.13	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	88
5.14	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	89
5.15	Rapport annuel de performance (RAP)	92
6.	Glossaire	94

Préambule

Le rapport de gestion est un document réglementaire élaboré par l'ordonnateur. Il complète les données du compte financier afin d'apporter aux administrateurs un éclairage sur les questions budgétaires. Il présente une analyse précise de l'année budgétaire précédente. Le rapport de gestion vient par conséquent clore l'exercice 2024, initié au moment de la lettre d'orientation budgétaire, et ouvrir la réflexion sur la trajectoire financière de l'ENS de Lyon. L'analyse est axée principalement sur l'exécution budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice, en miroir des rapports de présentation du budget initial et du budget rectificatif.

L'établissement a enregistré deux déficits successifs sur son compte de résultat en 2022 pour 0,8M€ et en 2023 pour 4,26M€. Le déficit significatif en 2023 est principalement imputable aux surcoûts des mesures salariales pour 2,24M€ et aux surcoûts des dépenses d'énergie pour 2,03M€. Cette situation a conduit à une détérioration des indicateurs financiers en 2 ans, avec une baisse de 7M€ tant du fonds de roulement (diminution de 21 jours de fonctionnement) que de la trésorerie (diminution de 23 jours de fonctionnement). A la demande du rectorat de région académique, l'École a alors travaillé au cours de l'année 2024 sur des conditions de retour à l'équilibre à échéance pluriannuelle.

Le compte de **résultat** se trouve excédentaire de **0,58M€** en 2024, représentant 0,37% du budget de l'École. La situation n'est pas aussi grave que le déficit prévu au budget rectificatif, dont le périmètre restreint conduit en partie à un écart de prévision de 3,8M€. Cette différence significative entre prévision et réalisation est la résultante de multiples facteurs cumulés (cf. paragraphe 4.5) :

- 1M€ supplémentaires de produits globalisés ayant un impact sur le résultat dont 0,5M€ liés à l'engagement décennal,
- 1M€ de sous-exécution de la masse salariale Etat, dont 0,4M€ de passifs sociaux
- 0,9M€ de sous-exécution des charges de fonctionnement globalisées comprenant les moyens établissement essentiellement
- 0,8M€ supplémentaires liés aux contrats fléchés : apport conjoncturel au résultat

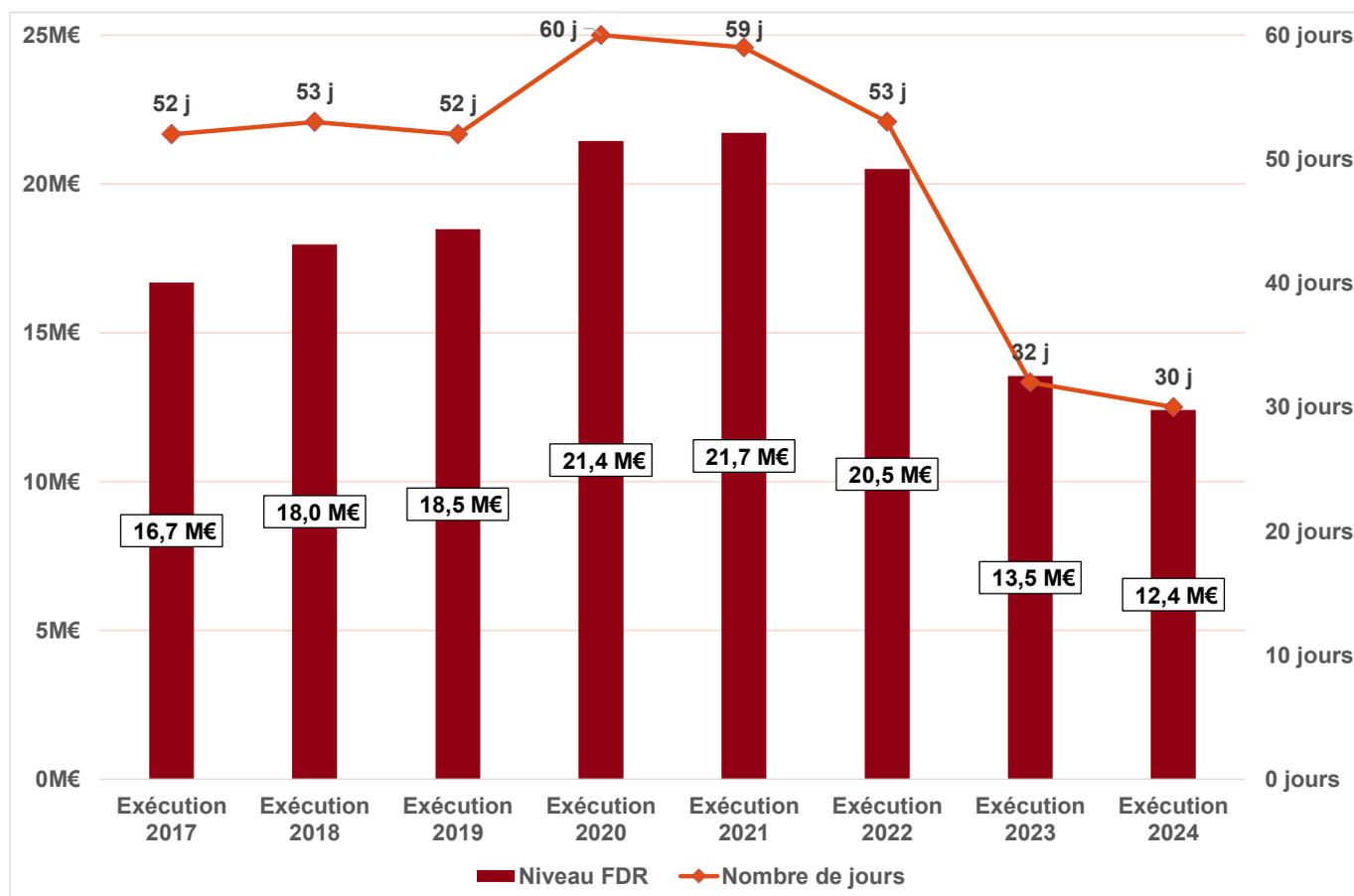
Ce résultat est constitué de nombreux **éléments conjoncturels** et non structurels. Il apporte un éclairage sur la situation financière de l'exercice mais les indicateurs les plus pertinents à suivre et piloter sur le temps long demeurent le fonds de roulement et la trésorerie, d'autant plus avec le **nouveau décret financier** n°2024-1108 du 2 décembre 2024.

Ce dernier stipule que l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable. La **soutenabilité du budget** est dorénavant appréciée au regard de trois critères que sont le niveau final de fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de fonctionnement, le niveau final de trésorerie qui doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement et le poids des charges de personnel qui doit être inférieur à 83% des produits encaissables (ou 85% pour les établissements à dominante SHS).

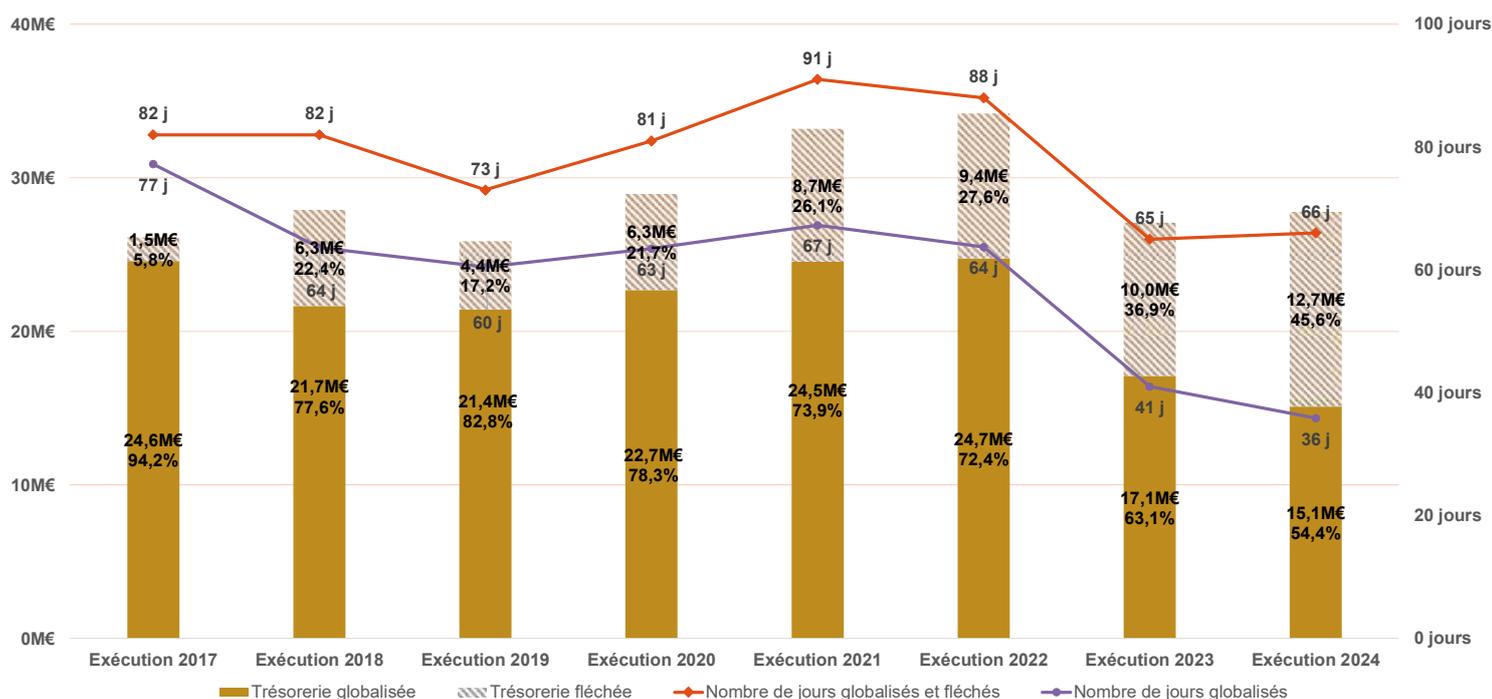
En 2024, l'ENS de Lyon respecte les trois critères du décret financier :

- ✓ 30 jours de fonds de roulement (seuil à 15 jours),
- ✓ 66 jours de trésorerie (seuil à 30 jours),
- ✓ 73,3% de charges de personnel par rapport aux produits encaissables (seuil à 83%).

Malgré le résultat excédentaire, le niveau de **fonds de roulement** de l'établissement diminue de 1,1M€ et de 2 jours de fonctionnement par rapport à 2023, poursuivant la baisse continue entamée depuis 2021. Il atteint ainsi **12,4M€** soit 30 jours en 2024. Le graphique ci-dessous atteste de sa forte diminution depuis 2022.



Le niveau de **trésorerie** constaté fin 2024 s'élève à **27,7M€**, en légère hausse de 0,7M€ par rapport à 2023. Cette augmentation de la trésorerie est à analyser avec attention car la part liée à l'activité structurelle de l'École poursuit sa diminution. Dans le détail, la trésorerie conjoncturelle (aussi dénommée « fléchée » ci-dessous) consacrée aux contrats fléchés augmente de 2,7M€ alors que la trésorerie globalisée (structurelle) perd 2M€ en comparaison de 2023 soit 5 jours de fonctionnement, et 31 jours de perdus depuis 2021. Le schéma ci-dessous montre la forte diminution de la trésorerie structurelle depuis plusieurs années.



Ainsi, l'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie reste préoccupante à moyen et long termes. Les marges de manœuvre de l'établissement demeurent restreintes et l'École ne peut plus investir sur de gros projets, tant que cette trajectoire se poursuit. Dans ce contexte, l'ENS de Lyon poursuit et renforce son plan d'actions amorcé les années précédentes afin d'optimiser ses dépenses et développer ses recettes propres : schéma d'emplois maîtrisé pour la campagne 2025, dépenses d'investissement (non financées par apport extérieur) contenues, recherche de financements pour les opérations immobilières, etc.

La **subvention pour charges de service public (SCSP)** augmente de **2,1M€** en 2024 en comparaison de 2023. Parmi les recettes pérennisées, la compensation partielle pour financer les revalorisations indiciaires du rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures dites Guérini-constitue 1,8M€, soit 1,2M€ supplémentaires par rapport à 2023 : +0,6M€ correspondant à l'année pleine de compensation partielle de la mesure et +0,6M€ complémentaires accordés au regard de la situation financière de l'établissement et faisant suite à une réunion entre la ministre et le président de l'ENS de Lyon en juillet 2024. Ces revalorisations du rendez-vous salarial de juin 2023 sont ainsi compensées à hauteur de 73%. Le surcoût en 2024 du cumul des mesures indiciaires depuis 2022 (dont mesures Guérini) restant à la charge de l'École est de 1,1M€. L'ENS de Lyon a également perçu 0,7M€ non-pérennes dans le cadre du dialogue de performance pour renforcer ses capacités de pilotage, notamment dans le champ des politiques prioritaires du gouvernement : 480k€ sont alloués au dispositif du CPES contribuant à réduire le reste à charge pour l'École, tandis que 280k€ sont consacrés à l'amélioration et à la modernisation des systèmes d'information de gestion et de pilotage.

Les **recettes propres encaissées** augmentent de 1,8M€ en 2024. Les recettes liées aux contrats de recherche et de formation fléchés constituent 1M€ de cette hausse. Leur volume ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années en raison de l'obtention par l'établissement de nombreux financements via l'ANR, l'Union Européenne ou encore de nouveaux dispositifs comme les programmes et équipements prioritaires de recherche dits PEPR.

Les dépenses de **masse salariale État** représentent **106,7M€** soit une augmentation de 2,5M€ par rapport à 2023. L'effet en année pleine des revalorisations indiciaires appliquées dès juillet 2023 constitue plus de 2,1M€ de cette hausse des dépenses, tandis que le glissement vieillesse technicité s'établit à 0,37M€ en 2024. La révision de la politique indemnitaire des personnels titulaires (RIFSEEP/IFSE) représente 0,6M€ de dépenses supplémentaires en comparaison de l'année précédente et la révision de la grille salariale des agents contractuels impacte la MSE à hauteur de 0,2M€ en 2024, tandis que l'ensemble des flux de personnels intégrant notamment l'effet des campagnes d'emplois fait diminuer les charges de 0,8M€ sur l'exercice 2024.

Les **dépenses énergétiques** de l'établissement s'établissent à **5,3M€** en 2024 contre 6,8M€ l'année précédente. Cette baisse de 1,5M€ des charges résulte de la baisse significative des tarifs de l'électricité depuis janvier 2024 mais aussi des efforts renforcés de l'établissement pour optimiser sa consommation. Toutefois, malgré cette diminution, les dépenses énergétiques ont généré un surcoût pour l'ENS de Lyon de 1,7M€ en 2024 par rapport à l'année de référence 2021.

L'exercice budgétaire 2024 est marqué par ailleurs par plusieurs évolutions au cours de l'année, dont la plupart ont été anticipées dans le budget rectificatif. Les taux d'exécution des dépenses d'énergie (98 %), de masse salariale (99,3 %) et d'investissement (89,1 %) témoignent de cette justesse des prévisions. Toutefois, l'exécution 2024 met en lumière une sous-exécution importante sur les crédits de fonctionnement, soulevant la nécessité de questionner les pratiques actuelles.

Les **dépenses de fonctionnement** de l'établissement (hors énergie) diminuent de 3,3M€ en 2024. Il est à noter que 2,6M€ concernent les **versements CDSN** qui n'ont pas pu être réalisés sur l'exercice en raison de fortes difficultés à obtenir les signatures des conventions de versements auprès de certains établissements partenaires (ce qui entraîne également une non-consommation d'autorisations d'engagements de 4M€ en 2024). Ces dépenses sont reprogrammées en 2025, il s'agit donc d'un décalage temporel qui va impacter la trésorerie à court terme. Parmi les autres dépenses de fonctionnement, 1M€ de crédits de paiement n'ont pas été exécutés par l'ensemble des structures de l'établissement en comparaison des prévisions du budget rectificatif, sur les **moyens établissement** essentiellement (-0,4M€ par rapport à 2023). Cette situation s'explique principalement par la maîtrise volontaire des dépenses par certains services, l'optimisation des moyens alloués pour assurer le bon déroulement des activités, ainsi que par des reports de projets dans le cadre du contexte budgétaire de l'École.

Les **dépenses d'investissement** réalisées en 2024 s'élèvent à **5,2M€**. Les opérations immobilières ont généré 1,2M€ de dépenses dont 0,6M€ pour la suite des travaux d'étanchéité de l'aile C de la BDL notamment. Les achats d'équipements financés par des contrats fléchés (1,8M€) retrouvent un volume identique aux dépenses réalisées en 2022 ; l'année 2023 ayant été marquée par de fortes dépenses dans le cadre du projet Plexmico. Au global, les dépenses d'investissement de l'École sont en diminution de 4,3M€ par rapport à 2023, année ayant eu un volume exceptionnel de dépenses immobilières (début des travaux d'étanchéité de l'aile C de la BDL, travaux des locaux CPES ou encore réhabilitation de l'amphithéâtre Mérieux) et de dépenses sur contrats fléchés.

L'écart entre les prévisions et la réalisation du compte de résultat a fait l'objet d'une analyse approfondie. Un plan d'actions est en cours pour réduire cet écart lors des prochains actes budgétaires et affiner au mieux la prévision d'atterrissage.

Bien que la situation financière constatée en 2024 soit moins préoccupante que celle anticipée, la trajectoire pluriannuelle de l'École reste globalement conforme aux prévisions du BI 2025, avec une diminution du fonds de roulement et de la trésorerie globalisée. La vigilance demeure nécessaire, en particulier sur les campagnes d'emplois, les investissements non financés et l'optimisation des dépenses courantes.

1. Données principales de l'exécution budgétaire 2024

RECETTES 2024

Recettes en encaissements	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	130 968 376 €
Recettes propres globalisées	12 549 540 €
Recettes fléchées	13 789 094 €
TOTAL	157 307 010 €

Solde budgétaire	1 659 004 €
-------------------------	--------------------

DÉPENSES 2024

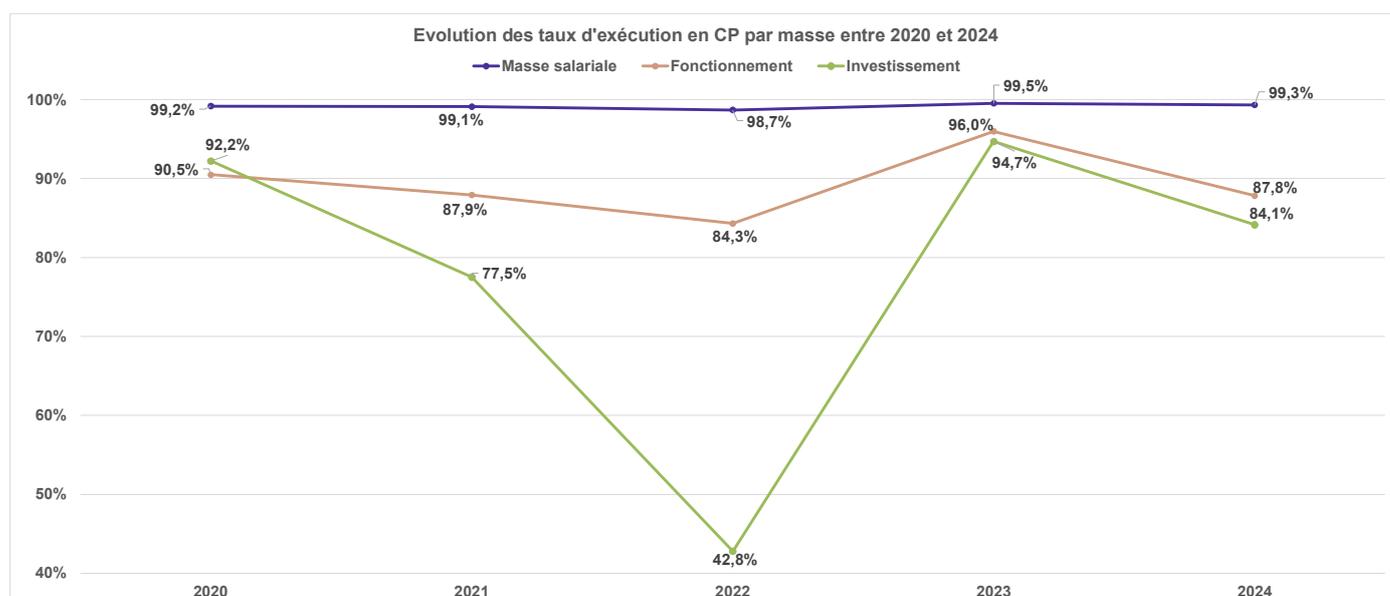
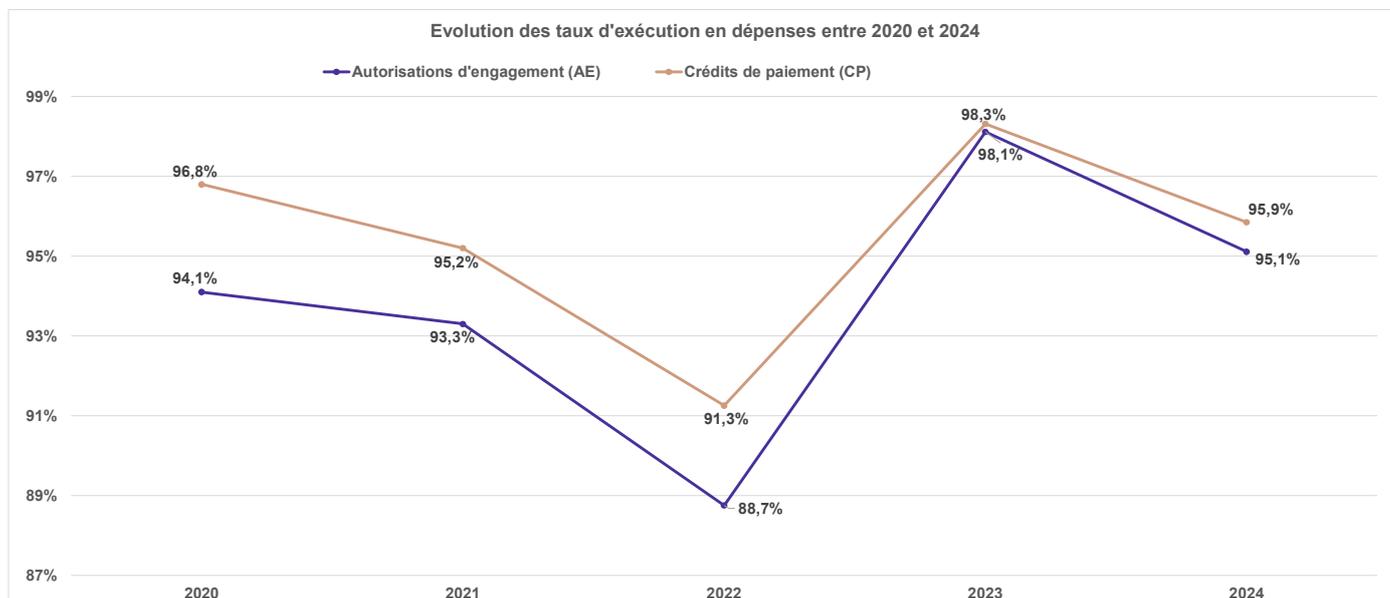
Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement - CP
Masse salariale	115 017 543 €	114 958 493 €
Fonctionnement	34 540 254 €	35 476 674 €
Investissement	4 429 444 €	5 212 838 €
TOTAL	153 987 241 €	155 648 005 €

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement. Ce solde budgétaire s'établit à 1,66M€ en 2024, ce qui s'explique exclusivement l'excédent constaté du solde budgétaire conjoncturel relatif aux contrats fléchés (+2,69M€).

Les indicateurs financiers 2024, analysés dans le paragraphe 4, sont les suivants :

Indicateurs	Exécution 2024
Résultat	578 253 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	3 610 399 €
Fonds de roulement	12 404 349 €
Solde budgétaire	1 659 004 €
Trésorerie	27 780 924 €

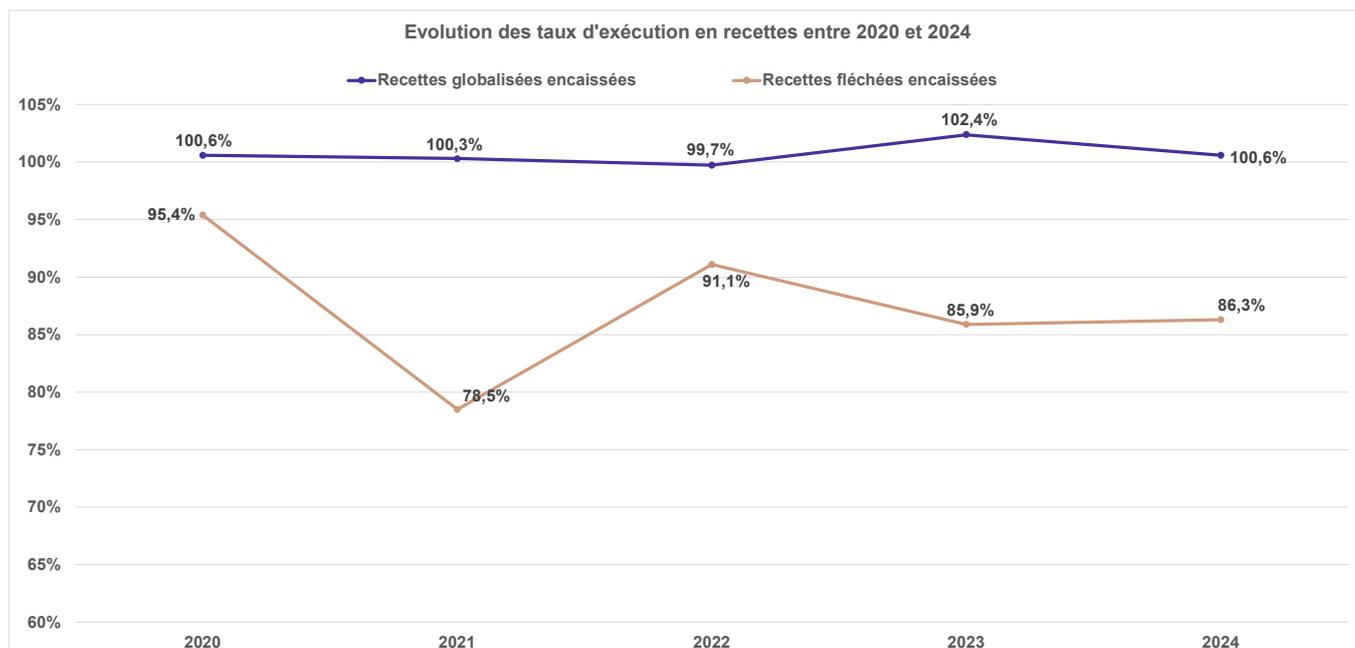
Les taux d'exécution correspondent au rapport entre les montants réalisés en 2024 et ceux prévus lors du budget rectificatif.



Les taux d'exécution en crédits de paiement pour la masse salariale sont assez stables depuis 2020. On peut noter une légère baisse par rapport à 2023. Ils sont néanmoins en hausse par rapport aux exercices antérieurs.

En ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement les taux sont assez variables d'un exercice à l'autre. On peut cependant noter que les taux sont inférieurs à 2023 mais supérieurs à 2022.

Le détail de l'exécution par masse en 2024 est présenté dans les paragraphes suivants.



Les taux d'exécution des recettes globalisées sont relativement stables depuis 2020. Ceux des recettes fléchées sont plus variables car dépendants de l'obtention de projets.

2. Recettes 2024

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

2.1 Synthèse des recettes encaissées en 2024

Recettes en encaissements	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Taux d'exé. 2024	Ecart Exé 2024/ BR 2024	Ecart Exé 2024/ Exé 2023	Rappel taux d'exé. 2023
Recettes globalisées	132 048 338 €	140 486 539 €	137 679 128 €	142 668 556 €	143 517 916 €	100,6%	849 360 €	3 031 377 €	102,4%
Recettes fléchées	10 433 861 €	12 778 989 €	11 559 133 €	15 984 055 €	13 789 094 €	86,3%	-2 194 961 €	1 010 104 €	85,9%
TOTAL recettes en encaissements	142 482 199 €	153 265 529 €	149 238 261 €	158 652 611 €	157 307 010 €	99,2%	-1 345 601 €	4 041 481 €	100,8%

Tableau 1 – Recettes en encaissements depuis 2022

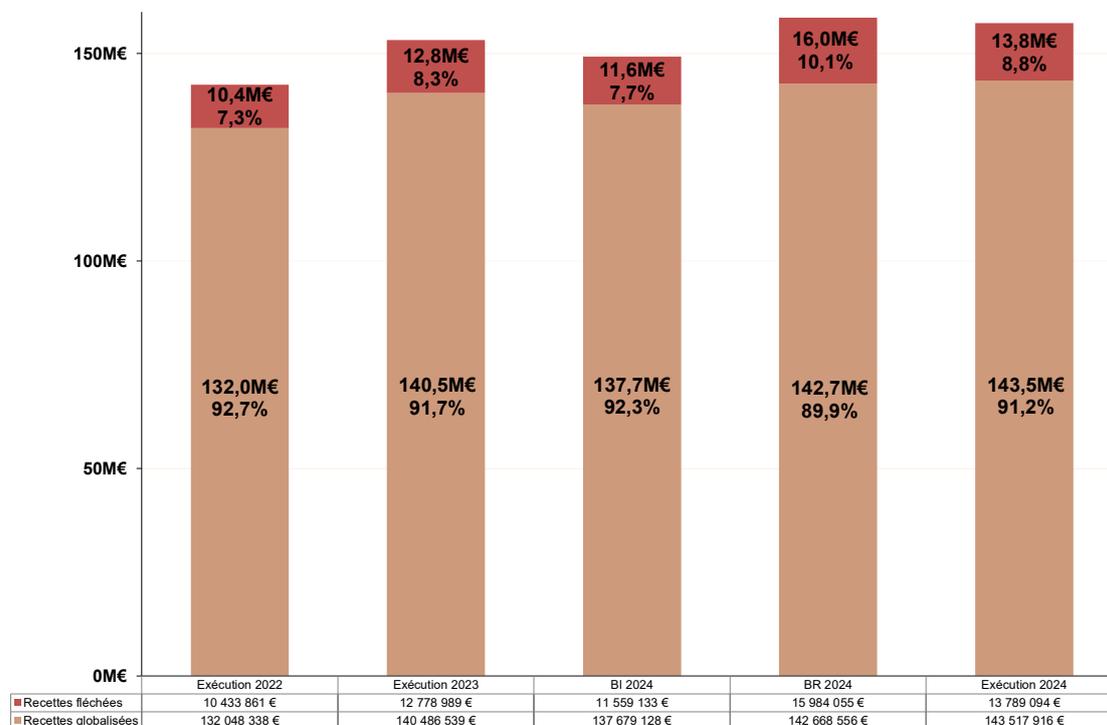


Figure 1 – Evolution des recettes encaissées depuis 2022

Recettes en encaissement	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Ecart BR 2024/ Exécution 2024	Ecart Exe 2023/ Exécution 2024
Subvention pour charges de service public - SCSP	123 139 733 €	128 755 388 €	128 380 628 €	130 835 352 €	130 968 376 €	133 024 €	2 212 988 €
Recettes propres	19 342 466 €	24 510 140 €	20 857 633 €	27 817 259 €	26 338 634 €	-1 478 625 €	1 828 494 €
<i>dont recettes propres globalisées</i>	<i>8 908 605 €</i>	<i>11 731 151 €</i>	<i>9 298 500 €</i>	<i>11 833 204 €</i>	<i>12 549 540 €</i>	<i>716 336 €</i>	<i>818 389 €</i>
<i>dont recettes propres fléchées</i>	<i>10 433 861 €</i>	<i>12 778 989 €</i>	<i>11 559 133 €</i>	<i>15 984 055 €</i>	<i>13 789 094 €</i>	<i>-2 194 962 €</i>	<i>1 010 105 €</i>
TOTAL recettes	142 482 199 €	153 265 528 €	149 238 261 €	158 652 611 €	157 307 010 €	-1 345 601 €	4 041 482 €

Les recettes encaissées s'élèvent à 157,31M€ en 2024, en hausse de 4M€ par rapport à l'exercice 2023 mais moindres que la prévision du BR 2024 (-1,35M€).

La subvention pour charges de service public, qui fait partie de la catégorie des recettes globalisées, constitue 130,97M€ soit 83,3% de la totalité des recettes réalisées par l'établissement en 2024 ; elle est en hausse de 2,2M€ par rapport à 2023. Les autres recettes globalisées encaissées en 2024 atteignent 12,55M€ soit un montant supérieur de 716k€ (+6%) au regard des prévisions du budget rectificatif et en hausse de 818k€ par rapport à l'année 2023. Le détail de l'ensemble des recettes globalisées est analysé dans le paragraphe 2.2.

Pour les recettes fléchées, 13,8M€ ont été encaissés soit -2,2M€ (-14%) par rapport aux estimations du BR mais en hausse de 1M€ (+8%) en comparaison de l'exercice 2023 (cf. paragraphe 2.3).

2.2 Recettes globalisées encaissées en 2024

2.2.1 La subvention pour charges de services public (SCSP)

Subvention pour charges de service public		Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation BR 2024/ Exé 2024	Variation Exéc 2023/ Exé 2024
Dotation de masse salariale (1)		114 333 842 €	114 967 601 €	117 417 116 €	117 517 882 €	100 766 €	3 184 040 €
S	Masse salariale	88 410 711 €	88 818 516 €	88 818 516 €	88 818 515 €	-1 €	407 804 €
S	Contrats doctoraux spécifiques normaliens - CDSN	13 499 640 €	13 499 640 €	13 499 640 €	13 499 640 €	0 €	0 €
S	Contrats doctoraux ordinaires sur appels d'offre - CDO	1 734 400 €	1 734 400 €	1 734 400 €	1 734 400 €	0 €	0 €
S	Compensation surcoût revalorisation contrats doctoraux	865 315 €	865 315 €	865 315 €	865 315 €	0 €	0 €
S	Compensation indemnité CSG	481 078 €	481 078 €	481 078 €	481 078 €	0 €	0 €
S	Compensation glissement vieillesse technicité (GVT)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
S	Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 19	126 077 €	126 077 €	126 077 €	126 077 €	0 €	0 €
S	Nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail 2021	29 539 €	29 539 €	29 539 €	29 539 €	0 €	0 €
S	Compensation congé pour projet pédagogique	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
S	LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	12 109 €	4 305 €	4 305 €	4 305 €	0 €	-7 804 €
S	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine)	31 947 €	31 947 €	31 947 €	31 947 €	0 €	0 €
S	LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	22 044 €	66 132 €	66 132 €	66 132 €	0 €	44 088 €
S	LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux - cohortes 2020 et 2021 (année pleine)	884 614 €	884 614 €	884 614 €	884 614 €	0 €	0 €
S	Contrats doctoraux ENS -X - ajustement hausse de la valeur du point (juillet 2022)	370 474 €	370 474 €	370 474 €	370 474 €	0 €	0 €
S	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €	2 926 308 €	2 926 308 €	2 926 308 €	0 €	0 €
S	Compensation SMIC élèves-fonctionnaires	400 000 €	400 000 €	1 352 028 €	1 352 028 €	0 €	952 028 €
S	Compensation PERSEE	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €
S	LPR 2021-2022-2023 - loi de programmation de la recherche	529 164 €	529 164 €	529 164 €	529 164 €	0 €	0 €
S	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	63 895 €	63 895 €	63 895 €	63 895 €	0 €	0 €
S	Compensation révision IFSE	72 905 €	72 905 €	72 905 €	72 905 €	0 €	0 €
S	Compensation PPCR 2021	43 950 €	43 950 €	43 950 €	43 950 €	0 €	0 €
S	Compensation PPCR 2022	8 408 €	8 408 €	8 408 €	8 408 €	0 €	0 €
S	LPR 2022-2023 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	55 709 €	55 709 €	55 709 €	55 709 €	0 €	0 €
S	LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs	188 336 €	188 336 €	188 336 €	188 336 €	0 €	0 €
S	LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	8 553 €	8 553 €	8 553 €	8 553 €	0 €	0 €
S	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)		17 106 €	17 106 €	17 106 €	0 €	17 106 €
S	Compensation protection sociale complémentaire	123 388 €	123 388 €	123 388 €	123 388 €	0 €	0 €
S	Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative	137 216 €	137 216 €	137 216 €	137 216 €	0 €	0 €
S	Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C)	80 305 €	80 305 €	80 305 €	80 305 €	0 €	0 €
S	Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C)	6 118 €	6 118 €	6 118 €	6 118 €	0 €	0 €
S	CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux	11 022 €	33 066 €	33 066 €	33 066 €	0 €	22 044 €
S	LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors	19 221 €	57 663 €	57 663 €	57 663 €	0 €	38 442 €
S	LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs	0 €	16 176 €	16 176 €	16 176 €	0 €	16 176 €
S	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS)		168 911 €	168 911 €	168 911 €	0 €	168 911 €
S	LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux		493 835 €	493 835 €	493 836 €	1 €	493 836 €
S	Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	548 341 €	1 195 066 €	1 792 599 €	1 792 599 €	0 €	1 244 258 €
S	CRD 2024 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année)		0 €	11 323 €	11 323 €	0 €	11 323 €
S	LPR 2023 - Création 340 nouveaux contrats (tiers d'année)		0 €	11 323 €	11 323 €	0 €	11 323 €
S	LPR 2023 - progression de carrière IGR	16 708 €	0 €	16 708 €	16 708 €	0 €	0 €
S	LPR 2023 - repyramidage ITRF (ASI)	12 902 €	0 €	12 902 €	12 902 €	0 €	0 €
S	LPR 2024 - accélération de la PES		0 €	19 244 €	19 244 €	0 €	19 244 €
S	LPR 2024 - chaires de professeurs junior		0 €	14 624 €	14 624 €	0 €	14 624 €
S	LPR 2024 - Revalorisation indemnitaire BIATSS		0 €	38 830 €	38 830 €	0 €	38 830 €
S	LPR 2024 - repyramidage ITRF (ASI)	0 €	0 €	0 €	12 902 €	12 902 €	12 902 €
S	LPR 2024 - repyramidage ITRF (TECH)	0 €	0 €	0 €	22 324 €	22 324 €	22 324 €

Subvention pour charges de service public		Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation BR 2024/ Exé 2024	Variation Exéc 2023/ Exé 2024
Dotation de masse salariale (1) suite		114 333 842 €	114 967 601 €	117 417 116 €	117 517 882 €	100 766 €	3 184 040 €
AS	LPR - Compensation congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) - SHS	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-5 000 €
AS	LPR 2023 - congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) - hors SHS	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-5 000 €
AS	Soutien ministère - compensation SMC les élèves-fonctionnaires	952 028 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-952 028 €
AS	LPR - indemnité différentielle 2 SMICS	1 387 €	0 €	0 €	4 671 €	4 671 €	3 284 €
AS	Compensation prolongation contrats doctoraux crise sanitaire	26 945 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-26 945 €
AS	LPR 2023 - RIPEC C1 professions libérales 2022	735 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-735 €
AS	Dialogue de performance	400 000 €	0 €	760 000 €	760 000 €	0 €	360 000 €
AS	Egalité des chances - CPES 2024	448 000 €	640 000 €	640 000 €	640 000 €	0 €	192 000 €
AS	Actions spécifiques : compensations IUF	112 729 €	121 459 €	121 459 €	129 309 €	7 850 €	16 580 €
AS	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	27 833 €	83 500 €	83 500 €	83 500 €	0 €	55 667 €
AS	Budget des universités - CRCT SHS		0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
AS	CPP ou CRCT suite à un congé mat./ adoption/ parental 2023		0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
AS	Dispositif apprentissage	37 921 €	0 €	0 €	30 737 €	30 737 €	-7 184 €
AS	LPR 2024 - repyramidage ITRF (provision IGE)	0 €	0 €	0 €	7 758 €	7 758 €	7 758 €
AS	LPR 2024 - repyramidage ITRF (provision IGR)	0 €	0 €	0 €	14 524 €	14 524 €	14 524 €
AS	LPR 2023 - classement des jeunes chercheurs (provision)	11 340 €			0 €	0 €	-11 340 €
AS	Plan bibliothèques ouvertes + (PBO +)	74 527 €	74 527 €	74 527 €	74 527 €	0 €	0 €
Dotation de fonctionnement (2)		14 545 296 €	13 413 027 €	13 418 236 €	13 450 494 €	32 258 €	-1 094 802 €
S	Dotation globalisée de fonctionnement	12 444 215 €	12 444 215 €	12 444 215 €	12 444 215 €	0 €	0 €
S	Opérations immobilières - dotation sûreté	75 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €	-35 000 €
S	LPR 2024 - dotation au démarrage	30 300 €	42 094 €	42 094 €	42 094 €	0 €	11 794 €
S	Groupement de commandes 2019-2023 avec Elsevier - contribution 2023	-76 515 €	-76 515 €	-76 515 €	-76 515 €	0 €	0 €
AS	Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €
AS	Actions spécifiques : participation concours communs session 2024	498 983 €	498 983 €	498 983 €	498 983 €	0 €	0 €
AS	Egalité des chances - diversité et réussite étudiante - part des boursiers dans les filières sélectives	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	0 €
AS	Actions spécifiques : IUF crédits scientifiques	108 750 €	131 250 €	131 250 €	138 750 €	7 500 €	30 000 €
AS	Actions spécifiques : dotation Persée	97 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	0 €	-25 000 €
AS	Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	24 586 €	16 000 €	14 545 €	14 545 €	0 €	-10 041 €
AS	Indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	0 €	0 €	0 €	24 758 €	24 758 €	24 758 €
AS	Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2024	12 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	3 000 €
AS	Actions spécifiques : concours ITRF 2024	3 714 €	5 000 €	6 664 €	6 664 €	0 €	2 950 €
AS	Soutien ministère - surcoût énergétique	1 093 463 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 093 463 €
AS	Dispositif apprentissage 2023	3 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-3 800 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		128 879 138 €	128 380 628 €	130 835 352 €	130 968 376 €	133 024 €	2 089 238 €

S = Socle / AS = Actions spécifiques

Le montant définitif de la subvention pour charges de service public (SCSP) 2024 a été notifié le 16 décembre 2024, à hauteur de **130,97M€**.

La SCSP définitive 2024 est valorisée de 133k€ supplémentaires en comparaison du montant prévu lors du budget rectificatif, qui reprenait les données de la notification intermédiaire du 5 juillet 2024. Ce complément comprend par exemple 31k€ pour le dispositif apprentissage dont le montant est ajusté en fin d'année ou encore 25k€ pour les indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP au regard des dépenses réalisées par l'établissement en 2024.

Dotation de masse salariale

La dotation de masse salariale représente 89,7% de la SCSP 2024. Elle s'établit ainsi à 117 517 882€, soit un volume supérieur de 0,1M€ par rapport à la prévision du budget rectificatif et de 3,2M€ par rapport à 2023.

Conformément aux annonces du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la SCSP intègre le financement partiel des mesures indiciaires (personnels émargeant sur les crédits de masse salariale du plafond Etat) prises dans le contexte du **rendez-vous salarial du 12 juin 2023** à hauteur de 1,8M€, soit 1,2M€ de plus que la subvention reçue pour l'exercice 2023. Ce dispositif correspond aux mesures dite Guérini incluant notamment une revalorisation de 1,5% du point d'indice depuis juillet 2023. Dès janvier 2024, 646k€ supplémentaires ont été alloués et correspondent à l'année pleine du dispositif (pour rappel la compensation de l'État est de 50%). Un complément de **597k€** pour financer ces mesures indiciaires a été accordé dès juillet 2024 au regard de la situation financière de l'établissement et fait suite à une rencontre entre la ministre et le président de l'ENS de Lyon. Début 2024, les échelons des élèves Normaliens ont été revalorisés, entraînant une charge supplémentaire de 230k€ pour l'établissement sans compensation. Le **surcoût 2024 pris en charge par l'établissement** du cumul de l'ensemble des mesures indiciaires depuis 2022 est de **1,1M€**.

La subvention totale perçue pour compenser les hausses du SMIC s'élève à **1,3M€**. Une recette supplémentaire de 952k€ avait été reçue en décembre 2023 pour compenser le **surcoût de la hausse du SMIC des élèves Normaliens**. Elle est pérennisée et incluse dans le socle de la dotation globale de masse salariale depuis mars 2024. Les hausses successives du SMIC depuis 2021, liées à l'inflation, ne sont pas totalement compensées et génèrent un **surcoût cumulé de 1M€** pour l'École en 2024.

640k€ sont alloués au titre de la mesure d'**Egalité des chances** : « Cycle pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur (CPES) Sciences et Société » qui est un dispositif permettant la délivrance d'un diplôme de niveau licence mis en place à la rentrée de septembre 2022.

Suite aux échanges menés avec le rectorat, les crédits alloués à l'ENS de Lyon au titre du **dialogue de performance** pour les établissements ne concluant pas de contrat d'objectifs, de moyens et de performance en 2023 et 2024 (COMP) s'élèvent à 760 000 €. Ces moyens permettent de soutenir les établissements dans la préparation du COMP 2025. Ainsi, 480k€ soutiennent le dispositif du CPES et permettent de limiter le reste à charge pour l'École tandis que 280k€ sont consacrés à l'amélioration et à la modernisation des systèmes d'information

de gestion et de pilotage : demande de 3 postes dont un CDD d'un an de maître d'ouvrage (MOA) Finances (60k€), un CDD d'un an pour un MOA RH (60k€), un chef de projet dématérialisation pour un CDD de 2 ans (120k€), ainsi qu'une prestation de formation et assistance technique sur 1 an (40k€) pour le changement de la Gestion électronique des documents (GED).

Dans la poursuite de la **loi de programmation de la recherche** (LPR), l'École a également perçu 864k€ de crédits supplémentaires qui s'ajoutent aux 2,93M€ pérennes alloués progressivement depuis 2021 pour, par exemple, revaloriser les contrats doctoraux ou encore contribuer à la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs. Ces crédits se décomposent comme suit :

- 352k€ en différentes **mesures ressources humaines** ; 186k€ pour la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs (dont enseignants du secondaire affectés dans le supérieur : ESAS), 16k€ pour le classement des jeunes chercheurs, 13k€ pour le repyramidage des ITRF, 17k€ pour la progression de carrière des IGR, 19k€ pour l'accélération de la prime d'enseignement supérieur (PES), 39k€ pour la revalorisation indemnitaire des BIATSS, 5k€ au titre de l'indemnité différentielle pour les jeunes chercheurs et 57k€ pour le repyramidage des personnels ITRF (dont ASI, IGE, IGR et TECH).
- 559k€ en **soutien à des actions de recherche** ; 494k€ au titre de la revalorisation de tous les contrats à compter de janvier 2024, 44k€ au titre de l'extension en année pleine des créations de nouveaux contrats doctoraux de la rentrée 2023, 11k€ au titre de la création d'un nouveau contrat doctoral à la rentrée 2024 en tiers d'année et 10k€ au titre des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour les disciplines SHS.
- 53k€ ont également été attribués dans le cadre de la LPR au titre de l'accompagnement à la création d'une **chaire de professeur junior** supplémentaire.

Toujours dans le cadre de la dotation de masse salariale et afin de permettre à l'ENS de Lyon de contribuer aux missions portées par le groupement d'intérêt public Institut français d'islamologie, 83,5k€ supplémentaires ont été alloués au titre de la rentrée 2023.

Dans le cadre de la gestion nationale RH, 16k€ supplémentaires ont été alloués : 5k€ au titre des congés pour projet pédagogique (CPP) ou congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) à la suite de congé maternité, d'adoption et parental attribués en 2023 et 11k€ au titre de l'impact en tiers d'année d'un nouveau contrat de chargé de recherche documentaire (CRD).

Dotation de fonctionnement

La dotation de fonctionnement s'élève à 13 450 494€ soit +32k€ par rapport à la prévision du budget rectificatif et -1M€ par rapport à l'année précédente.

En effet, les 1,09M€ obtenus en décembre 2023 au titre du fonds de compensation du surcoût énergétique auquel notre établissement a fait face suite à l'inflation des prix de l'énergie n'ont pas été reconduits en 2024.

De plus, 200k€ ont été attribués au titre du dispositif permettant l'augmentation de la part des boursiers dans les filières sélectives dans le cadre de la mesure égalité des chances (CPES).

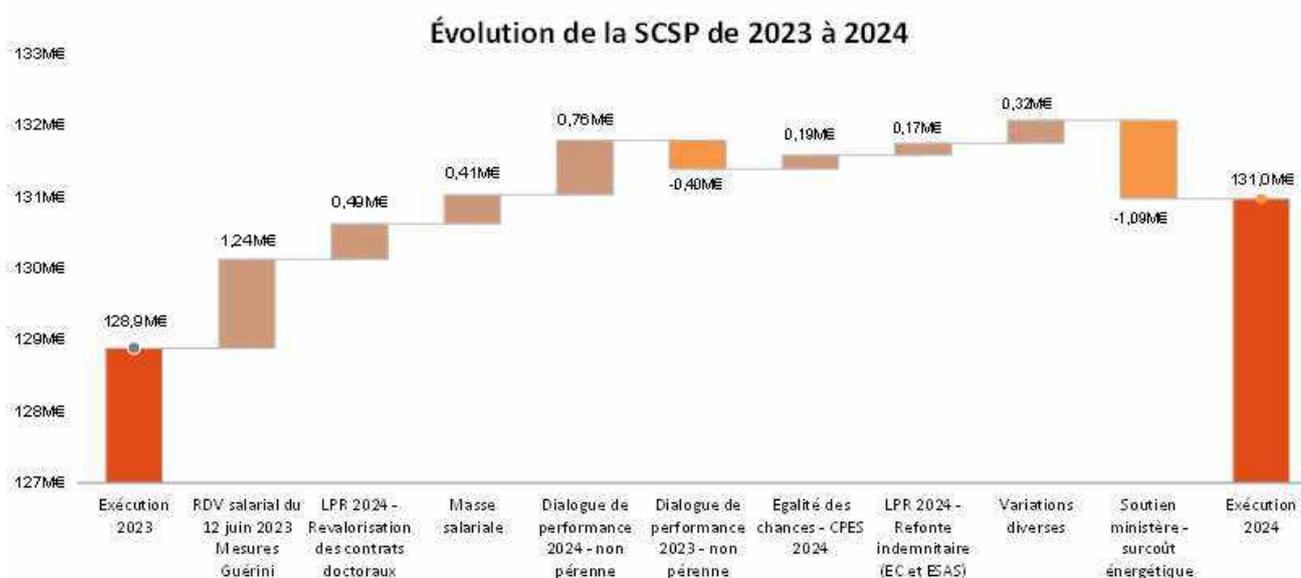
Cette subvention comprend également la pérennisation des crédits relatifs à la dotation au démarrage à hauteur de 42k€ pour accompagner l'installation des nouveaux maîtres de conférences.

L'École a reçu 40k€ dans le cadre de la dotation sûreté pour continuer l'installation d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble des sites de l'ENS de Lyon.

Pour finir, 25k€ non prévus au budget rectificatif, ont été perçus au titre des indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP au regard des dépenses réalisées par l'établissement en 2024.

Principaux postes d'évolution de la SCSP de 2023 à 2024 : + 2M€

Principales évolutions de la SCSP 2024 par rapport à 2023	Montant
Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	1 244 258 €
LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux	493 836 €
Masse salariale	407 804 €
Dialogue de performance 2024 - non pérenne	760 000 €
Dialogue de performance 2023 - non pérenne	-400 000 €
Egalité des chances - CPES 2024	192 000 €
LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS)	168 911 €
Variations diverses - Exemples les plus significatifs : +56k€ : soutien pour un poste de maître de conférence, +44k€ : LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats -35k€ : dotation sûreté, -27k€ : compensation prolongation contrats doctoraux crise sanitaire	315 892 €
Soutien ministère - surcoût énergétique	-1 093 463 €
TOTAL	2 089 238 €



2.2.2 Les recettes propres globalisées

L'ENS de Lyon génère tous les ans des recettes propres. Elles comprennent essentiellement les recettes liées à son cycle d'exploitation qui sont pilotées principalement par les services centraux (loyers des résidences étudiantes, refacturation des charges liées à l'exploitation des bâtiments occupés par les restaurants CROUS, location de l'amphithéâtre Charles Mérieux, formation continue) mais également les recettes réalisées par les structures dans le cadre de leur activité.

En 2024, ces recettes propres ont donné lieu à 12,5M€ d'encaissements dont le détail est recensé dans le tableau ci-dessous :

Recettes générées par l'établissement	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 541 358 €	1 568 160 €	1 685 438 €	1 700 000 €	1 717 000 €	1 690 894 €	-26 106 €	5 457 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	712 499 €	966 234 €	1 157 216 €	1 029 345 €	1 144 339 €	1 462 174 €	317 835 €	304 958 €
Droits de scolarité	651 181 €	582 548 €	608 956 €	660 000 €	679 140 €	635 909 €	-43 231 €	26 953 €
Préciput ANR	741 685 €	953 591 €	1 049 908 €	1 105 570 €	1 239 253 €	1 239 253 €	0 €	189 345 €
FEI et frais de gestion sur contrats gérés par ONR	1 016 003 €	527 337 €	579 891 €	660 117 €	1 143 832 €	1 113 327 €	-30 505 €	533 436 €
Engagement décennal	700 626 €	559 487 €	404 271 €	350 000 €	350 000 €	513 815 €	163 815 €	109 544 €
Convention UdL participation déménagement M8	0 €	0 €	497 649 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-497 649 €
Recettes de la VPE	108 774 €	225 228 €	172 825 €	200 119 €	198 785 €	355 314 €	156 529 €	182 489 €
Refacturations restaurants CROUS	66 245 €	239 727 €	291 446 €	200 000 €	300 000 €	318 389 €	18 389 €	26 943 €
Indemnisation assurance pour sinistres, litiges...	46 899 €	92 314 €	201 400 €	50 000 €	491 198 €	402 425 €	-88 773 €	201 026 €
CVEC	141 031 €	105 427 €	160 273 €	160 000 €	169 176 €	169 176 €	0 €	8 903 €
Location de salles / amphis	40 150 €	114 515 €	23 135 €	130 000 €	130 000 €	95 554 €	-34 446 €	72 419 €
Recettes de la BDL	94 872 €	108 336 €	38 084 €	36 000 €	36 000 €	31 342 €	-4 658 €	-6 742 €
Autres recettes Présidence et DGS	99 886 €	208 095 €	116 004 €	224 500 €	345 031 €	360 851 €	15 820 €	244 846 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	63 031 €	48 629 €	124 718 €	56 000 €	122 000 €	190 514 €	68 514 €	65 796 €
Autres recettes diverses (formation continue, MMI, hébergement IEA...)	575 135 €	226 581 €	1 146 258 €	375 000 €	476 662 €	475 667 €	-995 €	-670 591 €
sous-total recettes globalisées générées par l'établissement	6 599 374 €	6 526 209 €	8 257 472 €	6 936 651 €	8 542 416 €	9 054 603 €	512 187 €	797 131 €
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 978 711 €	1 844 215 €	1 609 291 €	1 340 664 €	2 130 867 €	2 014 886 €	-115 981 €	405 595 €
Colloques organisés via cellule congrès	52 695 €	118 895 €	1 357 341 €	503 596 €	602 528 €	664 071 €	61 543 €	-693 270 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	185 497 €	229 173 €	220 050 €	200 000 €	220 000 €	248 609 €	28 609 €	28 559 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions, labo L3, ED BMIC	122 891 €	99 363 €	183 621 €	120 000 €	139 240 €	168 289 €	29 049 €	-15 332 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	92 725 €	45 407 €	69 605 €	111 300 €	99 366 €	321 696 €	222 330 €	252 090 €
Institut Français de l'Education	95 500 €	45 343 €	33 771 €	86 289 €	98 787 €	77 387 €	-21 400 €	43 616 €
sous-total autres recettes globalisées	2 528 019 €	2 382 396 €	3 473 680 €	2 361 849 €	3 290 788 €	3 494 937 €	204 149 €	21 258 €
TOTAL recettes globalisées	9 127 392 €	8 908 605 €	11 731 151 €	9 298 500 €	11 833 204 €	12 549 540 €	716 336 €	818 389 €

Les loyers des hébergements dans les résidences Descartes et Monod représentent 13% des recettes propres générées par l'établissement soit 1,7M€. Les encaissements sont stables par rapport à l'année dernière avec une légère hausse de 5k€. Ces recettes sont en évolution depuis 2023 en raison de l'augmentation tarifaire votée par le conseil d'administration, mais aussi par un taux d'occupation plus important que les années précédentes pendant lesquelles des travaux avaient rendu inaccessibles des logements.

Les recettes liées aux conventions de mise à disposition de personnel représentent 12% des recettes globalisées, soit 1,46M€. Ces recettes sont supérieures de 318k€ par rapport à la prévision et 305k€ par rapport à 2023, dont une partie s'explique par un décalage des encaissements prévus en 2023 et qui se sont finalement réalisés sur l'exercice 2024.

Les encaissements relatifs aux ruptures d'engagement décennal s'établissent à 514k€, soit 164k€ supérieurs à la prévision du budget rectificatif. Ils ont augmenté de 27% par rapport à 2023 en passant de 404k€ à 514k€.

Les recettes de la vice-présidence aux études s'élèvent à 355k€ en 2024 contre 173k€ en 2023, soit une augmentation de +106% en un an. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des recettes liées à l'organisation des concours d'entrée (banque d'épreuves, correction des copies), qui passent de 107 k€ en 2023 à 262 k€ en 2024, soit une hausse de 146 %. Cette progression résulte à la fois de l'encaissement en 2024 de factures émises en 2023 et de l'augmentation des recettes de l'année, notamment pour la banque d'épreuves littéraires. Les recettes de la taxe d'apprentissage ont également été supérieures à la prévision du budget rectificatif ainsi qu'à l'exécution 2023 : 28k€ ont été perçus en 2023 pour la taxe d'apprentissage contre 70k€ en 2024. Cette forte augmentation est due à la mise en œuvre de la réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage en 2023. Les entreprises doivent donner leurs consignes de versement sur une plateforme de la Caisse des dépôts dans des échéances calendaires précises. L'application de ces nouvelles modalités au niveau national a été un peu complexe à sa mise en place, ce qui explique des versements moindres en 2023. Les montants perçus en 2024 ont retrouvé un niveau équivalent aux années antérieures à 2023 (77k€ en 2022).

Les autres recettes de la Présidence et de la DGS atteignent 361k€ en 2024 soit une augmentation de +211% par rapport à l'année dernière (116k€ en 2023). Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des encaissements liés à la contribution au fonctionnement du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] (CHELs). Ils s'élevaient à 13k€ en 2023 contre 124k€ en 2024. En effet, le montant moyen des participations des établissements est passé de 7k€ en 2023 à 12,5k€ en 2024. De plus, certaines participations de 2023 ont été encaissées en 2024.

Par ailleurs, l'ENS de Lyon a perçu en toute fin d'année 2024 deux subventions à destination de Persée de 50k€ chacune pour des projets de numérisation et de décaviardage des images dont une partie des dépenses se feront sur l'exercice 2025.

95,5k€ ont été encaissés pour des locations de salles et amphis en 2024. Cette recette est supérieure de 72k€ par rapport à 2023. Cette augmentation est due à la réouverture de l'amphithéâtre Mérieux qui a été réhabilité jusqu'en septembre 2023 en raison d'un incendie en décembre 2022, ce qui avait entraîné une perte d'exploitation significative.

Suite à ce sinistre, le solde de l'indemnisation pour la partie travaux a été perçu à hauteur de 363k€. Il est constaté une sous exécution de 89k€ des recettes d'assurance prévues au BR : 11k€ pour les indemnités diverses, 78k€ pour l'amphithéâtre Mérieux. L'établissement devrait percevoir en 2025 les derniers versements liés aux pertes d'exploitation qui n'ont pu être traitées par l'assurance de l'École.

Les recettes du préciput ANR ont représenté 10% des recettes globalisées, pour un total de 1,1M€. L'évolution constante du préciput depuis 2021 est liée à la loi de programmation de la

recherche (LPR) qui vise à financer l'ANR à hauteur d'1Md€ supplémentaire entre 2021 et 2027.

Les recettes provenant de la subvention Fonctionnement-Equipement-Investissement (FEI) et des frais de gestion sur contrats gérés par les organismes nationaux de recherche (ONR) représentent 9% des recettes globalisées de l'École. Elles sont en hausse de 533k€ par rapport à 2023. Cette hausse n'est pas pérenne car cette recette est versée tous les trois ans.

Un grand nombre de laboratoires en sciences exactes et expérimentales réalisent des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs des plateformes scientifiques etc. Ces laboratoires ont généré 2M€ en 2024 soit plus de 406k€ par rapport à 2023 en raison d'un accroissement des contrats de prestations de recherche générant de nouveaux encaissements (exemple : collaboration du LBMC avec SANOFI). Ces recettes représentent 16% du montant total des recettes globalisées de l'établissement.

Le laboratoire Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA) a perçu en 2024 un versement unique de 200k€ pour l'accompagnement d'une chaire de professeur junior dont les dépenses se réaliseront sur une période de cinq ans. Cet encaissement explique en grande partie l'augmentation de 252k€ par rapport à 2023 pour les laboratoires de SHS.

2.3 Recettes fléchées encaissées en 2024

Les recettes fléchées encaissées par l'École en 2024 s'établissent à 13 789 094€, soit 8,8% des recettes totales de l'exercice. Elles sont en hausse de 1M€ par rapport à 2023.

Les encaissements par origine ont été ainsi répartis :

Recettes	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
ANR PIA IDEX	940 097 €	108 660 €	210 966 €	572 525 €	456 323 €	79,7%	-116 203 €	347 663 €
ANR PIA hors IDEX	2 173 044 €	2 577 900 €	3 578 563 €	4 082 909 €	3 034 010 €	74,3%	-1 048 899 €	456 110 €
Total ANR PIA	3 113 141 €	2 686 560 €	3 789 529 €	4 655 435 €	3 490 333 €	75,0%	-1 165 102 €	803 773 €
ANR hors PIA	3 939 722 €	4 125 743 €	3 364 440 €	3 990 024 €	4 481 218 €	112,3%	491 194 €	355 475 €
Union Européenne	1 021 973 €	3 624 507 €	2 308 664 €	3 478 641 €	2 986 730 €	85,9%	-491 911 €	-637 777 €
Région	256 547 €	467 910 €	514 485 €	1 240 839 €	682 922 €	55,0%	-557 917 €	215 012 €
Autres recettes	2 102 478 €	1 874 269 €	1 582 015 €	2 619 117 €	2 147 891 €	82,0%	-471 226 €	273 622 €
Total recettes fléchées	10 433 861 €	12 778 989 €	11 559 133 €	15 984 055 €	13 789 094 €	86,3%	-2 194 962 €	1 010 105 €

En 2024, l'agence nationale pour la recherche (ANR) reste le principal financeur des projets fléchés de l'établissement avec 8M€ versés. Cette enveloppe se répartit selon 2 grands axes.

Pour 56%, il s'agit des contrats de recherche ANR, en renouvellement constant et soutenu. En effet, sur les 150 projets en cours de gestion (28,4M€ au total), 18 sont terminés et ont été majoritairement soldés en recette (d'où une partie de la hausse des encaissements ANR sur l'exercice) ; 26 nouveaux projets démarrent sur l'exercice, avec l'encaissement de leurs 1ères tranches pour un montant total de 1,2M€.

Pour 44%, il s'agit des dispositifs d'Investissement d'Avenir sur lesquels l'ANR intervient en tant qu'opérateur de l'Etat. Sur cet axe, le dispositif IDEX, terminé depuis 2021, a été soldé en recette cette année : 456k€ pour les 4 contrats qui avaient été prolongés pour financer les salaires des CDD recrutés sur les projets (2 dispositifs Fellowship et 2 Breakthrough).

Les nouveaux dispositifs (PEPR, AMI, IDemo) sont en plein essor : 50 projets dont 16 nouveaux en 2024, sont en cours ou sur le point de démarrer, pour un montant total de 22,5M€. Néanmoins, sur la fin de l'exercice, une dizaine de versements annuels prévus par échéanciers ont été décalés sur début 2025 pour un montant estimé à 1,4M€.

L'Union Européenne est le second plus gros financeur avec un budget global de 24M€, et des encaissements s'élevant à 3M€ sur 2024, en lien avec l'exécution de 7 ERC et 9 bourses Marie Curie. L'ERC SILVER s'est achevé cette année et son solde encaissé pour un montant de 362k€. En revanche, les ERC CRUSLID et SPAM ont eu une justification intermédiaire en fin d'année et les versements associés n'ont pas été versés par l'Europe fin décembre, d'où des encaissements attendus pour 616k€ non réalisés sur 2024 et décalés en 2025.

En parallèle, le projet PLEXMICO achevé fin 2023 a été soldé par le FEDER en tout début d'année 2024 pour un encaissement de 960k€.

Concernant les financements de la Région, une régularisation de la facturation des soldes des dispositifs Pack Ambition Recherche (9 projets pour un montant total de 1,8M€) a été réalisée. Cela étant, l'établissement a encaissé sur la fin de l'année à peine la moitié de ces fonds : 426k€ sur 978k€ attendus.

Enfin, les autres sources de financements sont majoritairement des fondations. Les encaissements ont été exécutés à 87% conformément aux prévisions ; certains sont légèrement décalés dans le temps, en lien avec l'exécution des dépenses parfois moins élevée que prévue dans les justifications intermédiaires.

Dans le contexte budgétaire actuel contraint, l'ANR a annoncé début 2025 qu'elle allait procéder à des modifications dans les calendriers de versements de ses aides. Sur les contrats de recherche notamment, les versements initiaux seraient réduits (10% au lieu de 20% du montant total) et compensés lors des versements des soldes (30% au lieu de 20%).

3. Dépenses 2024

3.1 Synthèse des dépenses réalisées en 2024

Dépenses	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Exé 2024/BR 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024/Exé 2023	Taux d'exécution 2023
Autorisations d'engagement (AE)	147 810 798 €	165 032 720 €	163 000 394 €	161 903 697 €	153 987 241 €	-7 916 456 €	95,1%	-11 045 479 €	98,1%
Crédits de paiement (CP)	141 813 997 €	161 362 615 €	164 447 553 €	162 392 712 €	155 648 005 €	-6 744 707 €	95,8%	-5 714 610 €	98,3%

- 2 pts

- 2,5 pts

En 2024, 95,1% des engagements prévus au BR ont été réalisés en AE et 95,9% en crédits de paiement (CP). Cette exécution est détaillée dans les paragraphes suivants.

Les taux d'exécution sont en baisse d'environ 2 points par rapport à 2023 mais supérieurs à 2021 et 2022 en fonctionnement et investissement aussi bien en AE qu'en CP. Concernant la masse salariale, les taux sont assez stables depuis 2021.

3.1.1 Autorisations d'engagements

De quoi parle-t-on ?

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Exé 2024/BR 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024/Exé 2023	Taux d'exécution 2023	Taux exé 2024/2023
Masse salariale	105 343 869 €	111 565 614 €	114 944 362 €	115 801 698 €	115 017 543 €	-784 155 €	99,3%	3 451 929 €	99,5%	↔ -0,2%
Fonctionnement	34 130 277 €	46 955 436 €	42 745 390 €	41 131 074 €	34 540 254 €	-6 590 820 €	84,0%	-12 415 182 €	97,6%	↓ -13,6%
Investissement	8 336 652 €	6 511 670 €	5 310 642 €	4 970 925 €	4 429 444 €	-541 481 €	89,1%	-2 082 226 €	81,6%	↑ 7,5%
TOTAL autorisations d'engagement	147 810 798 €	165 032 720 €	163 000 394 €	161 903 697 €	153 987 241 €	-7 916 456 €	95,1%	-11 045 479 €	98,1%	↓ -3,0%

Tableau 3 – Autorisations d'engagement par masse inscrites de 2022 à 2024

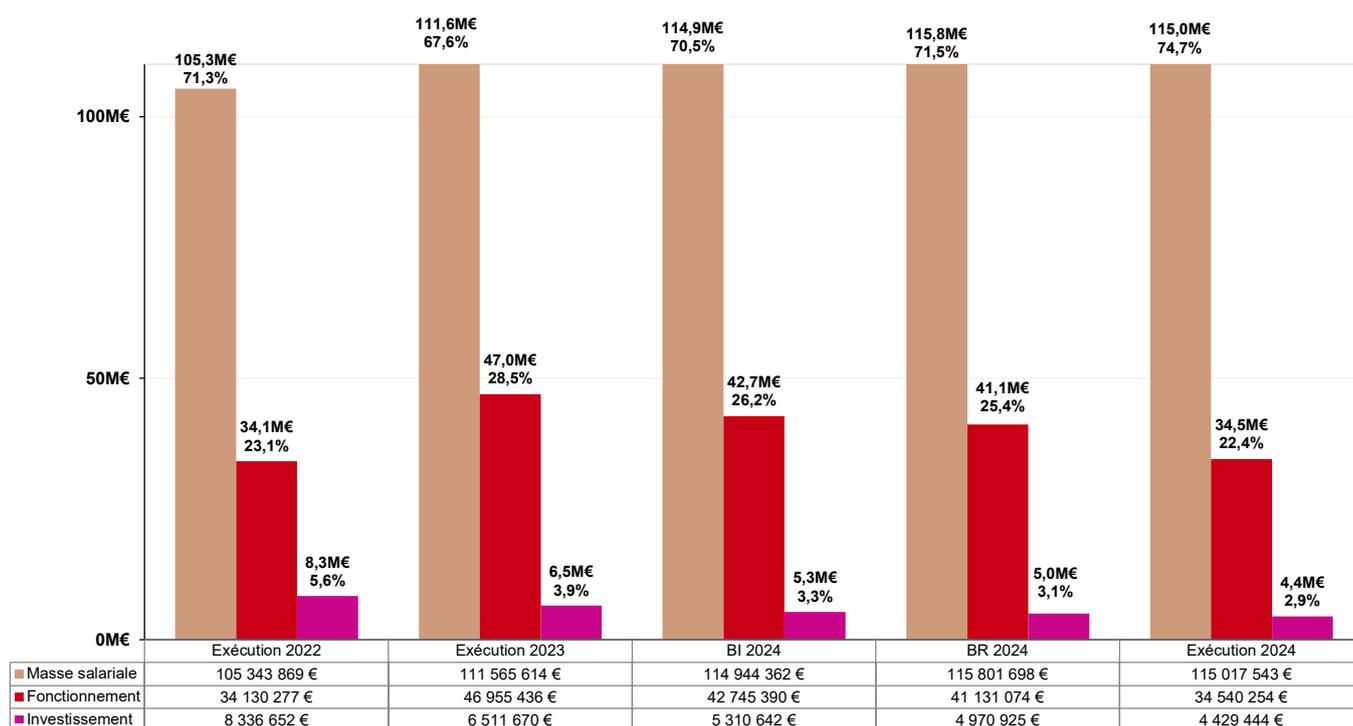


Figure 2 – Evolution des autorisations d'engagement de 2022 à 2024

Zoom : dépenses de fonctionnement en autorisations d'engagement

AE de fonctionnement	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
Reversements partenaires CDSN	11 800 151 €	19 747 505 €	14 484 512 €	12 884 412 €	8 792 613 €	-4 091 799 €	-10 954 892 €
Contrats fléchés	2 750 026 €	3 160 820 €	4 779 896 €	4 421 702 €	2 990 385 €	-1 431 317 €	-170 435 €
Loyer du contrat de partenariat	111 361 €	1 983 009 €	166 651 €	1 955 260 €	1 820 481 €	-134 779 €	-162 528 €
Fluides	4 635 120 €	6 341 312 €	8 180 000 €	5 415 000 €	5 565 049 €	150 049 €	-776 263 €
Autres dépenses de l'établissement	14 833 619 €	15 722 790 €	15 134 331 €	16 454 700 €	15 371 726 €	-1 082 974 €	-351 063 €
Total	34 130 277 €	46 955 436 €	42 745 390 €	41 131 074 €	34 540 254 €	-6 590 820 €	-12 415 182 €

Les dépenses de fonctionnement en autorisation d'engagement (AE) de l'ENS de Lyon s'élèvent à 34,5M€ soit -6,6M€ par rapport à la prévision du BR 2024 représentant 84% de taux d'exécution.

Ce taux s'explique principalement par les reversements des contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) aux établissements d'accueil. En effet, de nombreuses difficultés sont rencontrées pour que les établissements partenaires signent les conventions de reversement : 8,8 M€ ont pu être engagés au lieu de 12,9M€ prévus (-31,8%). Il est à noter que 1,6M€ d'AE non consommées concernent la promotion ayant commencé en septembre 2023 : quelques

établissements d'accueil n'ont toujours pas signé malgré de multiples relances par la DRH et malgré le fait qu'ils rémunèrent des doctorants depuis plus d'un an sans que l'ENS ne puisse leur reverser les crédits dus.

Les autres dépenses de l'établissement contribuent à une sous-exécution globale de 1 M€, soit 6,6 %. Cette situation s'explique principalement par la maîtrise volontaire des dépenses par certains services, l'optimisation des moyens alloués pour assurer le bon déroulement des activités, ainsi que par des reports de projets. Ces ajustements résultent du contexte budgétaire de l'École.

Cet écart s'explique également par les dépenses dans le cadre de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Seulement 59k€ en fonctionnement sur les 125k€ prévus en commission CVEC et inscrits au BR ont été engagés. Cette sous-exécution de 66k€ s'explique par exemple par 14k€ qui n'ont pas pu être réalisés par le service santé étudiant (SSE) en 2024 et sont décalés en 2025.

La sous-exécution des engagements en fonctionnement est également due aux contrats de recherche et de formation fléchés : 3M€ engagés au lieu de 4,4M€ prévus au BR par les structures (-32,4%).

Exécution fonctionnement globalisé 2024 en autorisations d'engagement

VPR	AE au BR	AE consommées	AE non consommées	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	4 120 109 €	3 875 670 €	244 440 €	97,3%	94,1%
VPE	AE au BR	AE consommées	AE non consommées	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	1 534 492 €	1 323 007 €	211 485 €	84,2%	86,2%
DGS	AE au BR	AE consommées	AE non consommées	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	28 475 207 €	24 430 628 €	4 044 579 €	86,4%	85,7%
Présidence	AE au BR	AE consommées	AE non consommées	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	868 493 €	725 995 €	142 498 €	79,9%	83,6%
BDL	AE au BR	AE consommées	AE non consommées	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	1 058 388 €	1 054 846 €	3 542 €	103,9%	99,7%
IFE	AE au BR	AE consommées	AE non consommées	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	223 337 €	208 001 €	15 336 €	92,2%	93,1%

Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Exé 2024/BR 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024/Exé 2023	Taux d'exécution 2023	Taux exé 2024/2023
Masse salariale	105 347 247 €	111 559 510 €	114 944 362 €	115 801 698 €	114 958 493 €	-843 205 €	99,3%	3 398 983 €	99,5%	→ -0,2%
Fonctionnement	31 785 073 €	40 279 134 €	43 076 338 €	40 396 193 €	35 476 674 €	-4 919 519 €	87,8%	-4 802 460 €	96,0%	↓ -8,2%
Investissement	4 681 677 €	9 523 971 €	6 426 853 €	6 194 821 €	5 212 838 €	-981 983 €	84,1%	-4 311 133 €	94,7%	↓ -10,5%
TOTAL crédits de paiement	141 813 997 €	161 362 615 €	164 447 553 €	162 392 712 €	155 648 005 €	-6 744 707 €	95,8%	-5 714 610 €	98,3%	↓ -2,5%

Tableau 4 – Crédits de paiement par masse inscrits de 2022 à 2024

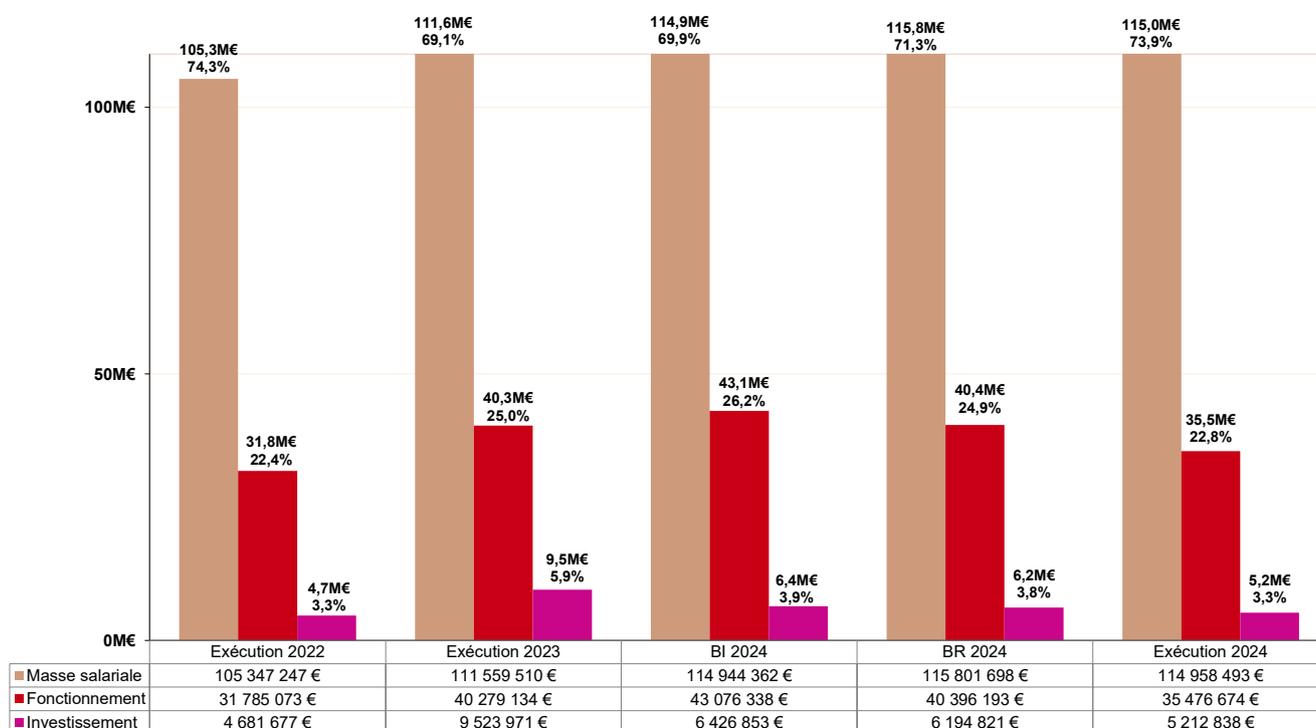


Figure 3 – Evolution des crédits de paiement de 2022 à 2024

95,8% des dépenses prévues au budget rectificatif en crédits de paiement (CP) ont été réalisées (98,3% en 2023). La masse salariale consommée mobilise 99,5% des CP 2023 et est stable en 2024 (99,3%). C'est en fonctionnement et en investissement qu'on constate une baisse de l'exécution. En effet, en fonctionnement, le taux d'exécution des CP est de 87,8% en 2024 (96% en 2023). En investissement, ce taux atteint 84,1% par rapport aux prévisions du BR (94,7% en 2023).

En volume, les CP consommés sont en baisse de 5,7M€ par rapport à l'exécution de l'année 2023 : +3,4M€ pour la masse salariale, -4,8M€ pour le fonctionnement, et -4,3M€ pour l'investissement (cf. explications paragraphes 3.2 et 3.3).

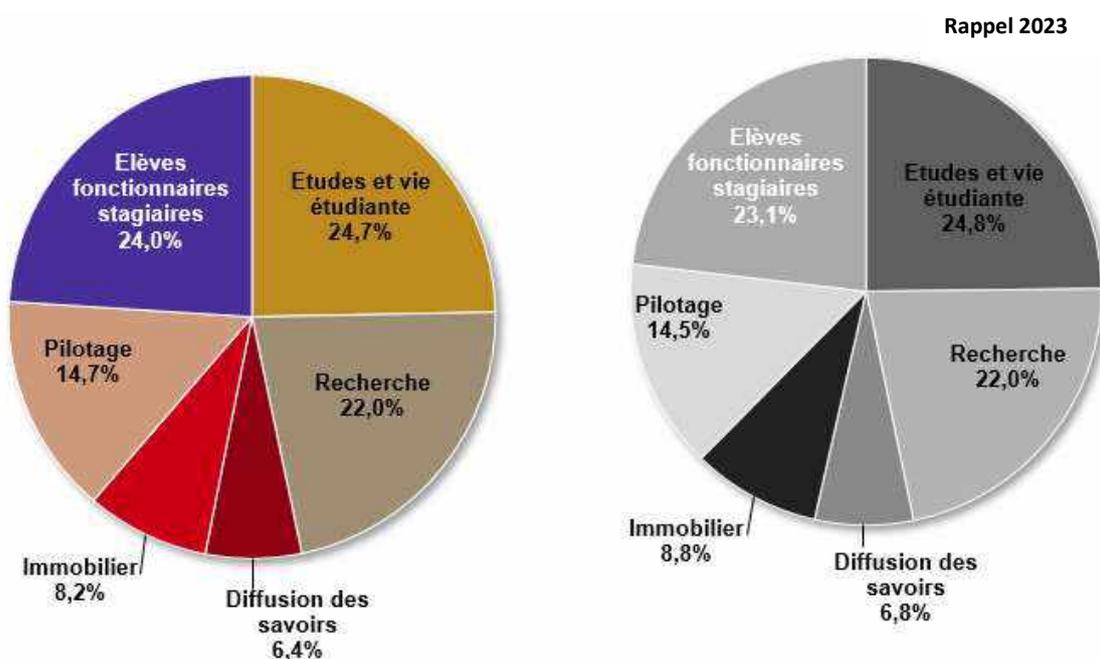


Figure 4 – Répartition 2024 des crédits de paiement par destination

La répartition des crédits de paiement par destination reste sensiblement la même d'année en année. En 2024, 24% des dépenses concernaient les élèves fonctionnaires stagiaires (23,1% en 2023), 24,7% les études et la vie étudiante (24,8% en 2023), et 22% la recherche (22% en 2023). Les dépenses de pilotage ont concerné 14,7% des crédits de paiement en 2024 (14,5% en 2023).

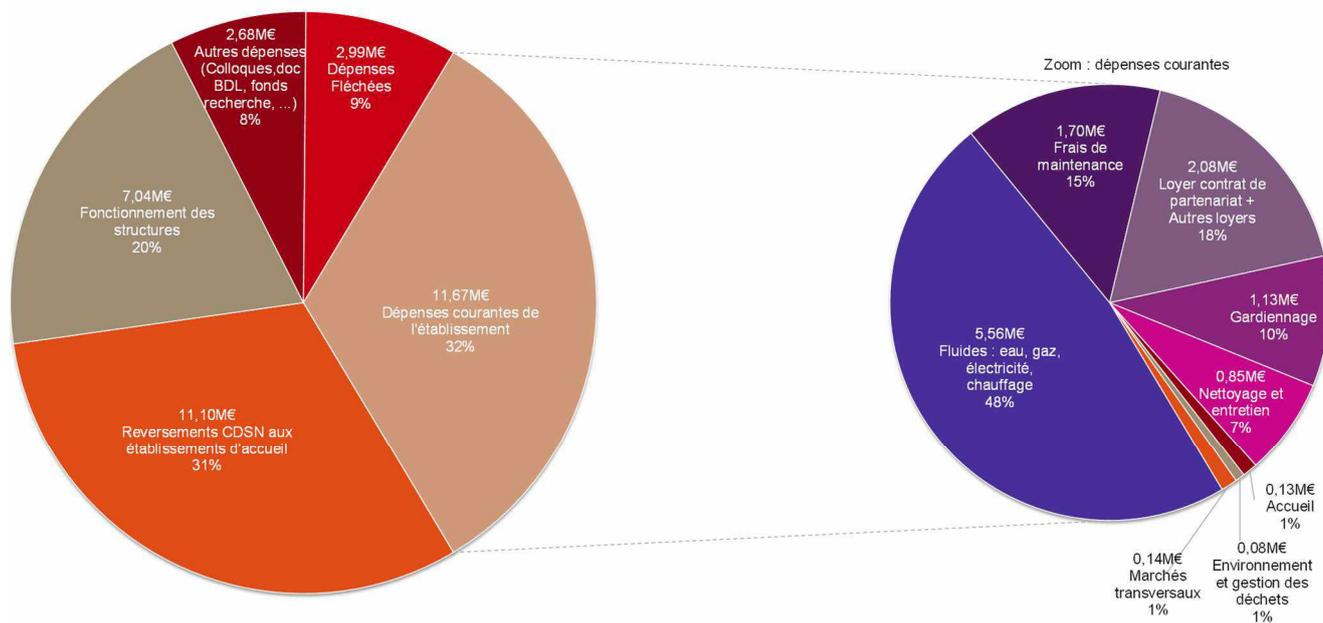
3.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 34,5M€ en autorisations d'engagement et 35,5M€ en crédits de paiement.

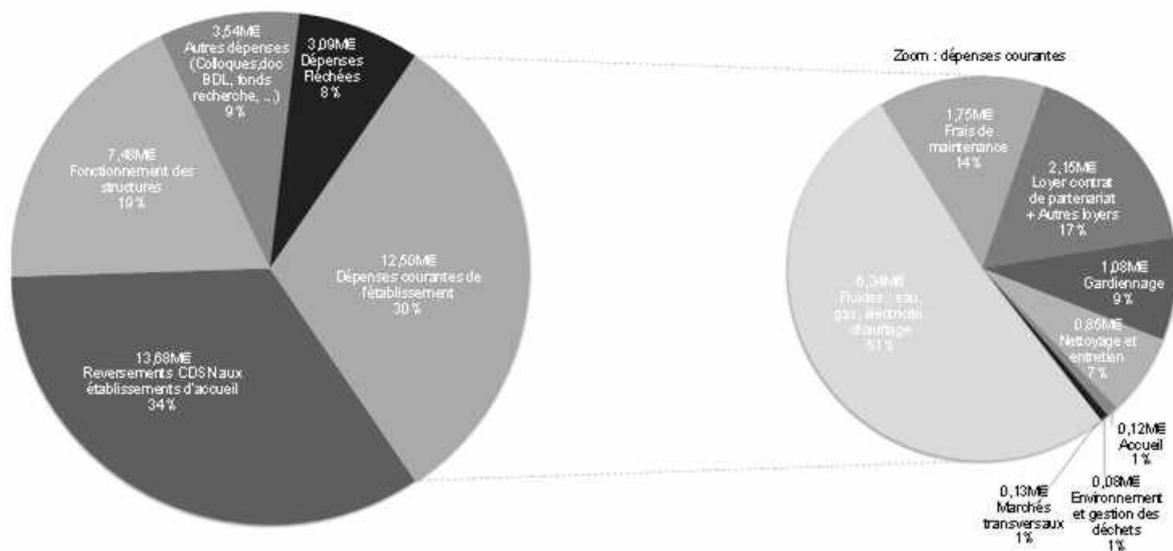
Exécution fonctionnement globalisé 2024 en crédits de paiement

VPR	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	4 293 720 €	3 992 796 €	300 924 €	98,7%	93,0%
VPE	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	1 534 492 €	1 257 443 €	277 049 €	80,0%	81,9%
DGS	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	27 649 374 €	25 321 890 €	2 327 484 €	83,7%	91,1%
Présidence	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	868 493 €	721 041 €	147 452 €	79,3%	83,0%
BDL	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	1 018 800 €	1 007 977 €	10 823 €	99,3%	98,9%
IFE	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	223 337 €	198 570 €	24 767 €	88,0%	88,9%
Moyens non répartis	CP au BR	CP consommés	CP non consommés	Taux exécution vs BI	Taux exécution vs BR
Fonctionnement	98 366 €	1 400 €	96 966 €	0,7%	1,4%

Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 en CP



Rappel Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 en CP



Le graphique ci-dessus à gauche montre que les dépenses fléchées (contrats de recherche majoritairement) constituent 9% des dépenses totales de l'établissement soit 3M€.

Les autres catégories du graphique font partie des dépenses dites globalisées, et pèsent ainsi pour 91% du total.

Il est à noter que les reversements CDSN et les dépenses courantes s'élèvent à 22,8M€ soit 64% de l'ensemble des crédits de paiement de fonctionnement (cf. paragraphe 3.2.1). Ce sont des dépenses pour lesquelles l'établissement n'a que peu de marge de manœuvre. Le graphique de droite montre que plus de la moitié des dépenses courantes est consacrée aux fluides.

3.2.1 Dépenses globalisées

Les dépenses de fonctionnement globalisées 2024 s'élèvent à 32,5M€ de crédits de paiement. Pour rappel, les crédits de paiements (CP) correspondent aux décaissements réalisés sur l'année. Au budget rectificatif, 35,8M€ de CP avaient été prévus. Il y a un écart de 3,33M€ entre la prévision et la réalisation. 90,7% des crédits votés ont donc été consommés.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement en CP	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Budget Initial 2024	Budget Rectificatif 2024	Exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	4 868 092 €	7 712 650 €	9 038 498 €	13 679 376 €	13 719 282 €	13 369 647 €	11 100 178 €	-2 269 469 €	-2 579 197 €
Dépenses courantes de l'établissement	7 621 907 €	8 216 406 €	10 392 072 €	12 499 022 €	14 283 254 €	11 562 364 €	11 671 366 €	109 002 €	-827 656 €
Fonctionnement des structures	12 023 867 €	8 048 011 €	6 308 069 €	7 475 852 €	7 370 188 €	8 047 200 €	7 054 188 €	-993 012 €	-421 664 €
Colloques	10 616 €	28 551 €	255 250 €	1 280 897 €	487 511 €	566 737 €	534 996 €	-31 741 €	-745 901 €
Documentation BDL	776 560 €	807 502 €	808 090 €	776 786 €	828 000 €	817 800 €	819 900 €	2 100 €	43 114 €
Reversements RH (mises à disposition)	1 109 070 €	552 943 €	466 902 €	381 536 €	540 741 €	491 741 €	414 247 €	-77 494 €	32 710 €
Projets SI	396 626 €	377 396 €	146 862 €	193 616 €	67 000 €	68 025 €	111 722 €	43 697 €	-81 894 €
Projets financés par fonds recherche	824 929 €	1 140 995 €	1 728 175 €	904 629 €	933 179 €	901 403 €	784 841 €	-116 562 €	-119 788 €
TOTAL (CP)	27 631 667 €	26 884 455 €	29 143 918 €	37 191 714 €	38 229 155 €	35 824 917 €	32 491 438 €	-3 333 479 €	-4 700 276 €

Comme déjà évoqué, les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil connaissent une baisse de consommation des crédits en 2024 comparé à l'année précédente, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement. En effet, l'établissement a connu des difficultés pour que les partenaires signent les conventions de reversement en 2024.

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses CDSN par cohorte en AE et en CP.

Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			
			AE consommées en 2022	AE consommées en 2023	AE consommées en 2024	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2022	CP consommés en 2023	CP consommés en 2024	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2020-2023	129	10 554 264 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 418 092 €	2 539 332 €	147 721 €	6 105 145 €
Cohorte 2021-2024	132	11 953 038 €	9 779 759 €	2 173 280 €	0 €	11 953 039 €	2 950 529 €	6 084 680 €	2 663 776 €	11 698 985 €
Cohorte 2022-2025	137	12 581 532 €	2 020 392 €	10 568 793 €	0 €	12 589 185 €	79 081 €	4 758 210 €	4 193 845 €	9 031 136 €
Cohorte 2023-2026	130	12 306 840 €		7 005 432 €	3 692 052 €	10 697 484 €		297 154 €	3 862 977 €	4 160 131 €
Cohorte 2024-2027	134	12 895 758 €			5 100 561 €	5 100 561 €			231 860 €	231 860 €
Total	662	60 291 432 €	11 800 151 €	19 747 505 €	8 792 613 €	40 340 269 €	6 447 702 €	13 679 376 €	11 100 178 €	31 227 256 €

Les dépenses courantes de l'établissement correspondent aux dépenses dites incompressibles : ce sont des dépenses de fonctionnement pour lesquelles l'Ecole est engagée vis-à-vis d'un tiers, pour une durée déterminée et pour un montant ferme, comme par exemple : les fluides, les loyers, les marchés, les contrats de maintenance... 11,56M€ avaient été prévus au budget rectificatif pour les dépenses AE courantes de l'Ecole. Ce sont 11,67M€ qui ont été dépensés soit 100,9% de la prévision du BR.

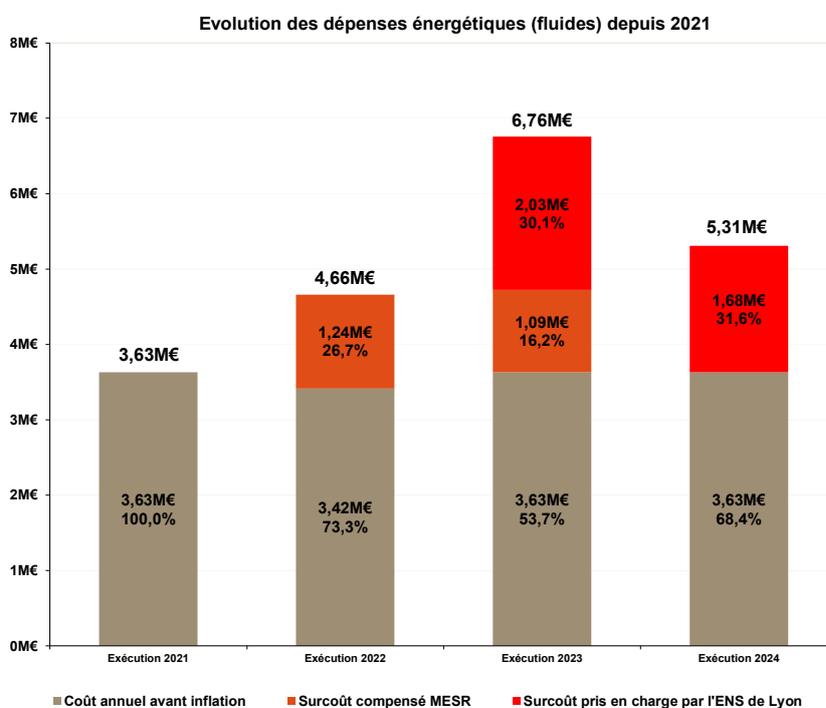
Dépenses courantes de l'établissement en CP	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Budget Initial 2024	Budget Rectificatif 2024	Exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	2 752 808 €	3 258 709 €	4 635 120 €	6 341 312 €	8 180 000 €	5 415 000 €	5 564 980 €	149 980 €	-776 333 €
Frais de maintenance	1 243 496 €	1 300 016 €	1 443 391 €	1 751 561 €	1 747 254 €	1 759 880 €	1 699 990 €	-59 890 €	-51 572 €
Loyer contrat de partenariat	921 537 €	926 112 €	1 455 203 €	1 389 550 €	1 339 000 €	1 339 000 €	1 299 742 €	-39 258 €	-89 808 €
Gardiennage	1 007 499 €	947 531 €	974 103 €	1 077 488 €	1 078 000 €	1 112 763 €	1 127 393 €	14 630 €	49 905 €
Nettoyage et entretien	743 240 €	817 576 €	848 778 €	851 334 €	860 000 €	860 000 €	844 637 €	-15 363 €	-6 697 €
Autres loyers	666 376 €	646 634 €	701 511 €	755 687 €	728 000 €	725 721 €	784 178 €	58 457 €	28 491 €
Accueil physique et téléphonique	115 215 €	111 734 €	114 011 €	119 598 €	130 000 €	130 000 €	128 980 €	-1 020 €	9 382 €
Environnement et gestion des déchets	65 123 €	109 401 €	101 348 €	84 620 €	95 000 €	94 000 €	82 093 €	-11 907 €	-2 528 €
Marchés transversaux	106 613 €	98 693 €	118 608 €	127 871 €	126 000 €	126 000 €	139 374 €	13 374 €	11 503 €
TOTAL (CP)	7 621 907 €	8 216 406 €	10 392 072 €	12 499 022 €	14 283 254 €	11 562 364 €	11 671 366 €	109 002 €	-827 656 €

Les dépenses énergétiques dites de **fluides** concernent l'électricité, le chauffage, le gaz et l'eau. Les charges s'élèvent à 5,3M€ en droits constatés (rattachement des charges à l'exercice en comptabilité générale), qui est le montant pris en compte dans le calcul du compte de résultat. La prévision faite lors du budget rectificatif par l'économiste de flux correspond parfaitement à ce qui a été réalisé.

Comme prévu au BR 2024, les dépenses d'énergie diminuent fortement notamment grâce à la baisse des tarifs d'électricité depuis janvier 2024 mais également par la maîtrise des consommations malgré des surfaces supplémentaires depuis 2022. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour conduire ses activités dans une démarche durable et responsable.

Malgré ces efforts de réduction de la consommation et la baisse tarifaire constatée depuis le début d'année, le surcoût demeure important pour l'École qui ne peut pas le couvrir avec ses recettes annuelles. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges par poste de dépenses (en droits constatés) :

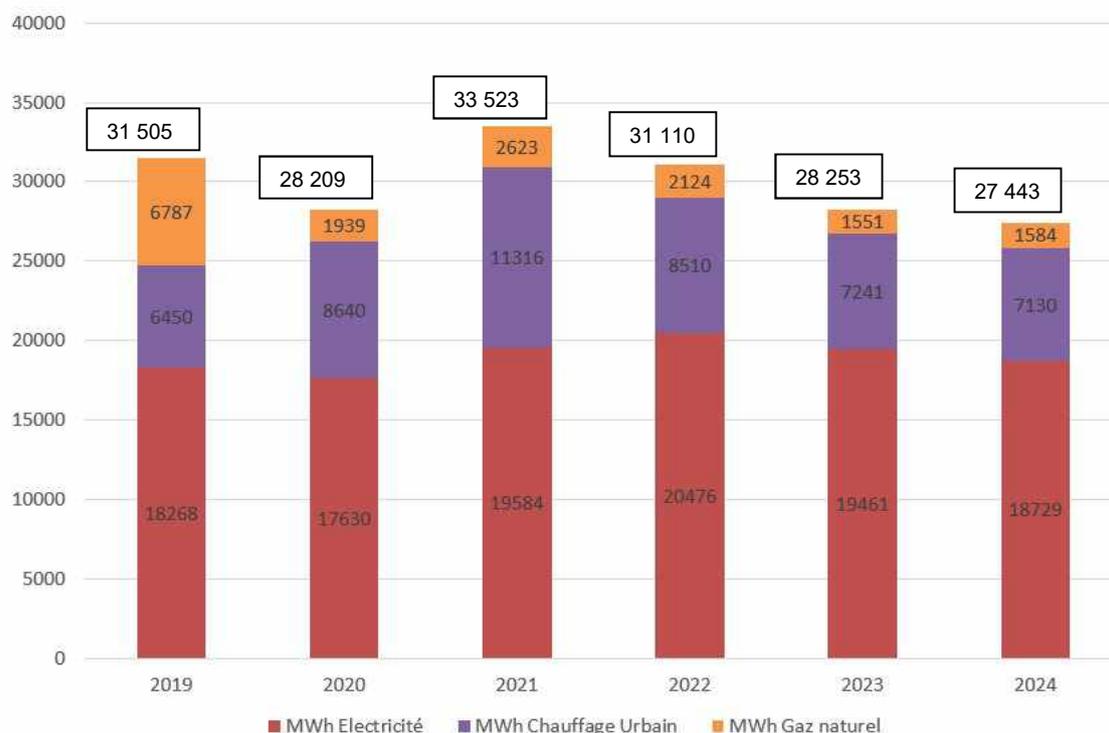
	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	BI 2024	BR 2024	Execution 2024
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 203 257 €	6 250 000 €	3 950 000 €	3 857 445 €
Gaz	138 320 €	177 366 €	196 896 €	300 000 €	173 000 €	168 510 €
Eau	269 540 €	178 692 €	205 498 €	230 000 €	198 000 €	212 242 €
Chauffage urbain	1 047 515 €	1 402 363 €	1 152 415 €	1 400 000 €	1 094 000 €	1 071 205 €
Total	3 628 183 €	4 660 061 €	6 758 066 €	8 180 000 €	5 415 000 €	5 309 403 €



En 2024, l'ENS a consommé 27 443 MWh, soit 4% de moins qu'en 2023, atteignant un niveau inférieur à 2020. La consommation d'électricité a baissé de 4% et celle du chauffage de 2%, malgré une météo plus froide de 2%. Après des baisses marquées en 2022 et 2023, une stabilisation des tendances est observée.

Ci-dessous le graphique de l'évolution des consommations depuis 2019.

Evolution des consommations (MWh)



En 2024, la météo plus froide a entraîné une légère hausse de la consommation de chauffage dans la plupart des bâtiments de l'École, bien que les consommations globales restent stables. Toutefois, une forte baisse a été observée sur le site Monod et le bâtiment M8. Cette diminution s'explique notamment par une meilleure gestion des installations de process, en particulier des serres, grâce à l'implication des laborantins en faveur de la sobriété énergétique.

Une réduction des consommations a également été constatée sur le périmètre du plan campus, en raison d'une gestion optimisée des installations par le groupement NEOLYS, qui assure un suivi de meilleure qualité et des interventions plus réactives. Cependant, certains bâtiments vieillissants posent des difficultés : l'affaiblissement de l'étanchéité des parois rend le chauffage plus difficile, nécessitant une augmentation de la température d'eau pour maintenir 19°C, ce qui engendre une surconsommation difficilement maîtrisable.

Concernant l'électricité, les consommations se sont stabilisées, sauf dans certains bâtiments ayant bénéficié de rénovations énergétiques. Une forte baisse a été enregistrée dans les bâtiments où des travaux d'optimisation ont eu lieu, notamment via des opérations de relamping et le concours d'économies d'énergie CUBE à destination des bâtiments tertiaires. Par ailleurs, la météo légèrement plus fraîche qu'en 2023 a réduit la période de fonctionnement des équipements de climatisation de confort, contribuant à la diminution des consommations électriques.

Enfin, le bâtiment du plateau de biologie expérimentale de la souris (PBES) est le seul à avoir enregistré une surconsommation en 2024. Une analyse sera menée en 2025 afin d'en identifier les causes et de mettre en place des actions correctives pour stabiliser la situation dans les années à venir.

Les frais de maintenance concernent les maintenances obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI, et également par le service Accueil et Sécurité. En 2024, ces dépenses de maintenance s'établissent à 1,7M€ soit -3% par rapport à la prévision faite au budget rectificatif : maintenance des logiciels de la suite Cocktail, maintenance des systèmes de sécurité incendie, maintenance préventive des bâtiments. Elles représentent 14,6% des dépenses courantes en fonctionnement de l'ENS de Lyon

Les dépenses de gardiennage s'élèvent à 1,13M€ en 2024. Le marché de gardiennage représente 95% de la dépense (1,1M€), les 5% restant correspondent à des prestations supplémentaires à la demande dont 13k€ concernant l'amphithéâtre Mérieux notamment en raison de remplacements d'agents, du plan Vigipirate et d'évènements spécifiques. L'exécution des crédits dédiés au gardiennage a été légèrement supérieure à la prévision du budget rectificatif et connaît une hausse de 50k€ par rapport à 2023. Ceci s'explique par des dépenses supplémentaires faites en prestations à la demande.

Les crédits consacrés aux dépenses de nettoyage atteignent 845k€ en 2023, soit -15k€ par rapport aux prévisions et -6k€ par rapport à 2023. 96% des dépenses de nettoyage correspondent au marché passé avec les prestataires de nettoyage des surfaces. Les 4% restant correspondent à des prestations supplémentaires particulières (désinfections, dératisations, désinsectisations), et à l'achat de matériels et de produits d'entretien.

Les structures de l'École ont exécuté 7M€ pour leur fonctionnement : organisation du concours d'entrée (396k€), fonctionnement des départements d'enseignement (533k€) et des laboratoires de recherche (2,6M€), Institut Français de l'Education (199k€), etc. Ces dépenses représentent 21,7% dépenses globalisées en fonctionnement de l'école.

Les achats de la BDL consacrés à la documentation atteignent 820k€ en 2024, soit une légère augmentation par rapport à 2023 (+2,5%). La documentation électronique représente 52% des achats documentaires, la documentation monographique (livres anciens, livres français et en langues étrangères) représente 29% de ces achats et les périodiques (abonnements) 20% de ces achats.

La DSI a dépensé 112k€ pour des projets de système d'information dont par exemple 63k€ pour l'achat de bornes afin de maximiser le rendement du Wi-Fi et 11k€ destinés à la sécurité des systèmes d'information.

3.2.2 Dépenses fléchées

Les dépenses de fonctionnement sur contrats fléchés s'élèvent en 2024 à 3M€. Selon la typologie de contrats, elles se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement en CP	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
ANR PIA IDEX	9 632 €	30 255 €	0 €	4 800 €	4 800 €	100,0%	0 €	-25 455 €
ANR PIA hors IDEX	114 206 €	330 318 €	541 068 €	458 936 €	328 534 €	71,6%	-130 402 €	-1 784 €
Total ANR PIA	123 838 €	360 573 €	541 068 €	463 736 €	333 334 €	71,9%	-130 402 €	-27 239 €
ANR hors PIA	885 247 €	1 077 632 €	1 933 776 €	1 709 530 €	1 228 488 €	71,9%	-481 042 €	150 856 €
Union Européenne	612 954 €	764 054 €	1 213 061 €	1 027 531 €	538 239 €	52,4%	-489 292 €	-225 815 €
Région	329 133 €	227 603 €	129 734 €	260 749 €	168 856 €	64,8%	-91 892 €	-58 747 €
Autres	689 983 €	657 557 €	1 029 543 €	1 109 730 €	716 318 €	64,5%	-393 412 €	58 761 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	2 641 155 €	3 087 420 €	4 847 183 €	4 571 276 €	2 985 236 €	65,3%	-1 586 040 €	-102 184 €

L'exécution des dépenses de fonctionnement en 2024 demeure à un niveau équivalent à celui réalisé en 2023, soit 3M€. Cela étant, le volume consommé est largement inférieur aux prévisions 2024 affichées à 4,6M€. Selon les services et laboratoires, les situations sont très variables : pour certains (une douzaine), les taux vont de 85% à 127% alors que pour d'autres (une dizaine), les taux s'étalent entre 17% et 56%.

Par exemple, hors périmètre Recherche, la sous-exécution de la direction des affaires internationales atteint -167k€, principalement en raison de l'absence de la deuxième tranche de BIOSANTEXC, allouée à la rentrée 2024 pour -138k€, et de la réimputation des bourses sur la SFRI, qui se retrouve ainsi en sur-exécution. L'IFE enregistre une sous-exécution de -81k€, liée à un reversement de -57k€ correspondant à un trop-perçu sur la Chaire UNESCO, ainsi qu'au projet EPATE Vidal non réalisé. De plus, l'AMI Mulhouse affiche un retard de contractualisation, entraînant une sous-exécution de -18k€.

Concernant la Recherche, les laboratoires de lettres présentent une sous-exécution de -126k€. Les laboratoires de géologie (LGL) et le CRAL connaissent une baisse de -300k€, dont -140k€ au LGL, en raison de la prolongation de l'ERC CRUSLID et de l'absence de consommation de deux nouvelles ANR, ainsi que -152k€ au CRAL, principalement liés à la prolongation de l'ERC PODCAST. Les laboratoires de biologie, comprenant le LBMC, le CIRI et l'IGFL, enregistrent une sous-exécution de -485k€. Ce déficit se répartit sur plusieurs lignes budgétaires, notamment -67k€ sur les 12 ANR du LBMC, -40k€ sur l'ERC PLEIOTROPY, -81k€ sur les 13 ANR du CIRI, -22k€ sur les IA PEPR en raison d'un retard de contractualisation, -54 k€ sur les 15 ANR de l'IGFL, -127k€ sur trois projets européens, dont un prolongé, et -19 k€ sur l'EQUIPEX Spatial Cell.

Le LIP affiche une sous-exécution de -179 k€, notamment en raison d'un reversement de 45k€ à la Région pour le PAI Tchana non réalisé, la convention ayant été repassée en commission en décembre. De plus, les 11 ANR du laboratoire enregistrent une sous-consommation de -124k€, dont quatre nouvelles en 2024 qui n'ont pas encore démarré. La physique et la chimie connaissent un déficit de -281k€, avec -56k€ au laboratoire de physique sur les 22 ANR, dont cinq nouvelles en 2024 non lancées, et -32k€ sur les IA PEPR. Au laboratoire de Chimie, la

sous-exécution atteint -116k€ sur 35 ANR, dont six nouvelles en 2024 non démarrées, -29k€ sur un contrat régional prolongé et -25k€ sur les IA et PEPR.

Globalement, la sous-exécution des projets ANR atteint -500k€, répartis sur 147 contrats, tandis que les financements européens accusent une baisse de -490k€, dont -286k€ uniquement sur les ERC. Les autres financements publics enregistrent une sous-consommation de -200 k€, principalement sur BIOSANTEXC. Les projets investissements d'avenir accusent un retard récurrent dans les conventionnements et démarrages, entraînant une sous-exécution de -130k€. La Région présente un déficit de -92k€, dont la moitié concerne un reversement à l'UGA, en raison de problèmes de convention. Enfin, les financements issus des fondations affichent une sous-consommation de -90k€, majoritairement en biologie.

3.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 s'élèvent à 5,2M€ en crédits de paiement, dont 1,7M€ financés sur contrats de recherche et formation fléchés, soit une exécution de 84,1% par rapport aux prévisions du budget rectificatif. Cette exécution est détaillée dans les paragraphes suivants.

Le tableau ci-dessous recense les plus grosses dépenses d'investissement réalisées en 2024 (50% des dépenses totales d'investissement) :

Les plus grosses dépenses d'investissement en CP			Montants		
Dépenses globalisées	Direction du Patrimoine	BDL - Travaux d'étanchéité / rénovation intérieure - aile C	600 458 €	} 1 684 145 €	
		Bachelor : salle enseignement 80 personnes	202 633 €		
		Résidence étudiante site Descartes : travaux réhabilitation	189 129 €		
		Autoclave OGM M5 / augmentation magasin biologie	101 812 €		
		Travaux locaux DRH	88 911 €		
	Total Dirpat				1 182 944 €
	Direction des Systèmes d'Information	Mise en place de firewall	146 561 €		
		Serveur sauvegarde déconnectée	18 090 €		
	Total DSI				164 651 €
	Accueil Sécurité	Changement de cabine ascenseurs PBES	46 790 €		
	Total Accueil Sécu				46 790 €
	Vice Présidence Etude	Equipements théâtre KANTOR	23 957 €		
		Armoire ventilée bioc pour TP Biologie	20 553 €		
	Total VPE				44 510 €
Vice Présidence Recherche	Station autonome de microscopie à effet tunnel (STM) avec mode électrochimie	80 000 €			
	Acquisition Cryo-Plongeur	60 001 €			
	Acquisition d'équipements Grace Hopper Eval System par le LIP et CBPsmn	105 250 €			
Total VPR			245 251 €		
Dépenses fléchées	Vice Présidence Recherche	Acquisition d'un réfrigérateur à dilution sans hélium liquide	379 000 €	} 944 372 €	
		Acquisition d'un bâti de gravure ionique réactive fluorée	249 971 €		
		Acquisition d'un spectromètre de masse Orbitrap EIS	242 116 €		
		Acquisition d'une plateforme d'orchestration quantique	73 285 €		
Montant total			2 628 517 €		

Les opérations immobilières s'élèvent à 1,7M€ soit 32,3% des crédits d'investissement réalisés par l'École en 2024.

Parmi les opérations immobilières les plus significatives menées par l'établissement, il est à souligner que certaines ont été réalisées sur plusieurs années et/ou ont également mobilisé des crédits de fonctionnement.

C'est le cas des travaux d'**étanchéité** de l'aile C de la BDL qui ont débuté en 2022 et se sont achevés en 2024. Les derniers paiements auront lieu en 2025. Ces travaux auront coûté un total de **1,5M€** à l'établissement ; ce montant inclut des dépenses de fonctionnement qui sont pour essentiellement l'achat de liseuses mais aussi les frais de déménagement et de location d'un local pour héberger les collections durant les travaux.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour sur le site Descartes, une maîtrise d'œuvre ainsi que des études complémentaires ont été menées entre 2022 et 2024 pour un montant de 265k€. L'établissement envisage de déposer une demande de financement dans le cadre du Contrat de plan État-région (CPER) 2028 pour réaliser les travaux estimés à plus de 7M€.

3.3.1 Dépenses globalisées

Les dépenses d'investissement globalisées 2024 s'élèvent à 3,5M€ en crédits de paiement soit une exécution de 83,7%. Cela représente un écart de 0,76M€ entre les prévisions faites au budget rectificatif et la réalisation.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2022 (en crédits de)	Exécution 2023 (en crédits de)	BI 2024 (en crédits de paiement)	BR 2024 (en crédits de paiement)	Exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 625 218 €	3 072 523 €	2 353 226 €	1 798 666 €	2 011 523 €	212 857 €	-1 061 000 €
Investissements VPR (anciennement PPI)	458 437 €	1 286 856 €	570 000 €	570 000 €	343 860 €	-226 140 €	-942 996 €
Laboratoires sur recettes propres	175 366 €	214 745 €	324 700 €	439 847 €	167 837 €	-272 010 €	-46 908 €
Dépenses VPR (anciennement fonds recherche)	197 796 €	251 241 €	317 000 €	237 500 €	160 764 €	-76 736 €	-90 477 €
Direction des systèmes d'informations	81 235 €	786 354 €	264 000 €	264 000 €	235 343 €	-28 657 €	-551 011 €
Départements de formation et vie étudiante	86 781 €	94 578 €	257 844 €	292 560 €	149 337 €	-143 223 €	54 758 €
Autres investissements services centraux	319 029 €	369 403 €	621 996 €	568 583 €	340 481 €	-228 102 €	-28 921 €
TOTAL	2 943 861 €	6 075 699 €	4 708 766 €	4 171 156 €	3 409 144 €	-762 012 €	-2 666 555 €

Ce tableau présente la répartition des dépenses d'investissement globalisées par service et/ou vice-présidence.

En raison de la situation financière extrêmement contrainte par le contexte des surcoûts de charges non compensées, l'ENS de Lyon a fait le choix en 2024 de geler certains projets d'investissement d'ampleur telles que la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour, la réhabilitation d'amphis de cours ou encore les réfections totales de l'étanchéité des ailes A et B de la BDL. Des demandes de financements externes ont été déposées afin de pouvoir lancer ces investissements jugés prioritaires en 2025, mais que l'établissement ne peut pas couvrir avec son fonds de roulement. Une demande a ainsi été faite auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pour les travaux de l'aile B de la BDL, sans succès à ce jour.

Les activités opérées par la direction du patrimoine consomment 2M€ de CP d'investissement. Cela correspond à des projets conséquents de rénovation des installations de l'établissement. Par exemple, les travaux d'étanchéité de la BDL et l'aménagement d'une salle d'enseignement dans le cadre du CPES (voir tableau paragraphe 3.3 « Les plus grosses dépenses d'investissement en CP »).

La sur-exécution des 213k€ de CP d'investissement pour les travaux et aménagements concerne des paiements programmés début 2025 et qui ont finalement eu lieu en toute fin d'année 2024.

Les autres services rattachés à la DGS dont la direction des systèmes d'information consomment également une part conséquente des CP d'investissement 2024, 15,5% des

crédits totaux des investissements globalisés de l'Ecole. Elle a ainsi consommé 235k€, notamment pour la mise en place de firewall reçues en 2024 et dont l'engagement avait été pris en 2022. La DSI a moins exécuté de CP que ce qui avait été prévu au BR. En effet, 17k€ pour l'infrastructure réseau ont été engagés sur la fin d'année ainsi que 38k€ pour les serveurs de l'école : ces projets seront achevés et payés en 2025.

Concernant le Service Accueil et Sécurité, 198k€ ont été payés sur les 200k€ prévus au BR. Une augmentation des CP de 109% est à noter par rapport à 2023. La dépense la plus significative concerne le remplacement d'une cabine d'ascenseur dans les locaux du plateau de biologie expérimentale de la souris (PBES) sur le site Monod. Il y a également eu en 2024 des paiements liés aux matériels de vidéoprotection commandés fin 2023 et reçus et installés en début d'année suivante.

228k€ prévus au BR pour des projets potentiellement financés n'ont finalement pas été réalisés en 2024.

Les services de la formation et de la vie étudiante ont investi 149k€ en matériels et mobiliers scientifiques pour l'enseignement (66k€), en matériels informatiques, ordinateurs, écrans, vidéoprojecteurs, licences (51k€), en équipements pour le théâtre Kantor (24k€) et également pour le centre des sports.

La sous-exécution en CP d'investissement concerne pour 116,4k€ le changement de la machinerie scénique du théâtre Kantor de l'ENS de Lyon. Le marché public a été notifié en décembre 2024 pour des travaux qui interviendront en 2025. Les CP ont été reprogrammés au budget initial 2025.

Les structures de la Vice-Présidence Recherche ont consommé 672k€ de crédits d'investissement soit 20% des investissements globalisés de l'Ecole via plusieurs sources de financements : recettes propres globalisées (prestations de recherche par exemple), fonds recherche et PPI Recherche.

Les laboratoires en sciences exactes et expérimentales ont effectué de gros investissements en 2024 comme indiqué dans le tableau des plus grosses dépenses d'investissement en crédit de paiement (partie 3.3).

La plupart de la sous-consommation des CP de la VPR entre la prévision faite au BR et la réalisation au 31/12/24 (575k€) s'explique par un décalage de paiement d'engagements 2024 sur 2025. Voici quelques exemples d'achats réalisés sur 2024 mais qui seront payés sur 2025 : un microscope à force atomique PLATIM pour la SFR Biosciences à 128k€, un autoclave pour la coordination de biologie à 81,6k€, un groupe froid pour le Centre de résonance magnétique nucléaire CRMN à 25k€, etc.

3.3.2 Dépenses fléchées

Les dépenses d'investissement sur contrats fléchés ont été en 2024 de 1,8M€ en crédits de paiement.

Investissement en CP	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
ANR PIA IDEX	541 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	36 802 €	1 684 988 €	330 425 €	196 129 €	181 699 €	92,6%	-14 430 €	-1 503 290 €
Total ANR PIA	37 343 €	1 684 988 €	330 425 €	196 129 €	181 699 €	92,6%	-14 430 €	-1 503 290 €
ANR hors PIA	378 428 €	203 435 €	429 338 €	454 634 €	284 295 €	62,5%	-170 339 €	80 859 €
Union Européenne	581 497 €	782 094 €	61 824 €	231 984 €	263 839 €	113,7%	31 856 €	-518 255 €
Région	27 960 €	27 086 €	0 €	1 999 €	1 593 €	79,7%	-406 €	-25 493 €
Autres	712 587 €	750 669 €	896 500 €	1 138 919 €	1 072 268 €	94,1%	-66 651 €	321 599 €
Investissement fléché en crédits de paiement	1 737 815 €	3 448 272 €	1 718 087 €	2 023 665 €	1 803 694 €	89,1%	-219 971 €	-1 644 578 €

Globalement, le niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur les contrats fléchés est très élevé, et revenu à un niveau équivalent à celui de 2022 (avant le projet PLEXMICO à 3.5M€ impactant majoritairement 2023). L'écart de 10% par rapport à la prévision est essentiellement lié à 2 opérations à Biosciences. D'une part, l'acquisition du microscope PLATIM pour 90k€ a bien été engagée mais non payée sur la fin de l'exercice. D'autre part, un marché à 261k€ a été engagé dans le projet EQUIPEX Spatial-cells, avec un paiement partiel de 42k€ prévu à la commande.

De plus, sur les 170k€ de non réalisé sur les ANR, il y a déjà 100k€ sur 2 ANR pour le laboratoire le Physique : 40k€ d'engagement réalisé mais non payé et 60k€ d'un équipement qui a bien été réalisé mais réimputé sur le BPI IDEMO.

Les 70k€ restants sont de la sous exécution répartie sur les 150 ANR en cours de gestion.

Parmi les gros investissements réalisés en 2024, il y a par exemple :

- 700k€ sur le projet BPI IDEMO en physique, dont un réfrigérateur à dilution (379k€), un bâti de gravure ionique (250k€) engagé, une plateforme d'orchestration quantique (73k€)
- 242k€ en géologie pour l'ORBITRAP

Concernant ces investissements, les recettes ne sont pas en investissement mais en fonctionnement car ce sont des contrats finançant l'amortissement (BPI IDEMO et Europe).

3.4 Dépenses de masse salariale 2024

De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

3.4.1 Dépense de masse salariale 2024

	Exécution 2022	BR 2023	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Écarts exé 2024 / BR 2024	Écarts 2023 / Exécution 2024
Masse salariale Etat	98 604 767 €	104 352 716 €	104 218 294 €	106 405 202 €	107 303 113 €	106 755 109 €	-548 004 €	2 536 815 €
Masse salariale ressources propres	6 742 480 €	7 753 643 €	7 341 216 €	8 539 160 €	8 498 585 €	8 203 384 €	-295 201 €	862 168 €
<i>dont ressources propres globalisées</i>	1 463 368 €	1 630 094 €	1 657 310 €	1 505 554 €	1 869 574 €	1 889 783 €	20 209 €	232 473 €
<i>dont ressources propres fléchées</i>	5 279 112 €	6 123 549 €	5 683 906 €	7 033 606 €	6 629 011 €	6 313 601 €	-315 410 €	629 695 €
TOTAL masse salariale	105 347 247 €	112 106 359 €	111 559 510 €	114 944 362 €	115 801 698 €	114 958 493 €	-843 205 €	3 398 983 €

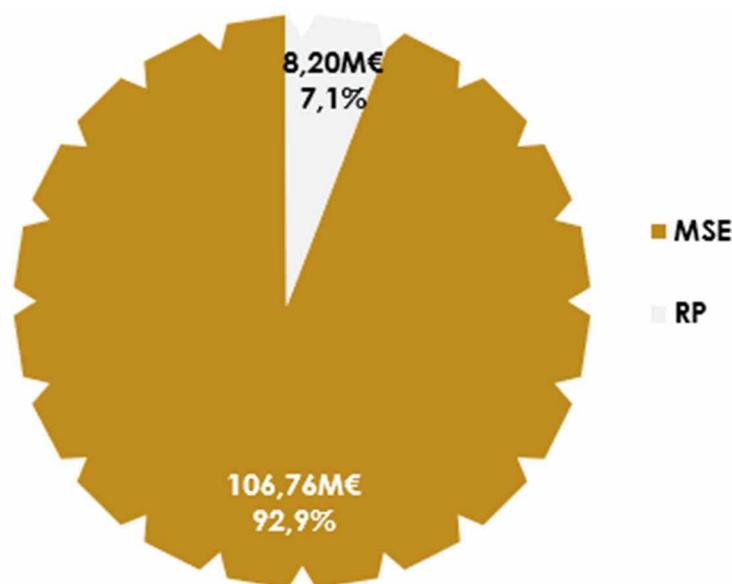


Figure 5 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Budget	2023	BR 2024	2024	Écart 2024 / 2023	
				€	%
MSE	104,22 M€	107,30 M€	106,76 M€	2,54 M€	2,4%
RP	7,34 M€	8,50 M€	8,20 M€	0,86 M€	11,7%
Global	111,56 M€	115,80 M€	114,96 M€	3,40 M€	3,0%

Les dépenses de personnel réalisées au cours de l'année 2024 s'élèvent à **114 958 493€** : **106,76M€** (92,9%) consommées sur le support budgétaire État et **8,2M€** (7,1%) sur ressources propres.

Taux d'exécution	2022	2023	2024
MSE	99,1%	99,9%	99,5%
RP	92,8%	94,7%	96,5%
Global	98,7%	99,5%	99,3%

Le taux de consommation global des crédits de personnels s'élève à 99,3% (-0,2 point), dont 99,5% sur Masse État (contre 99,9% en 2023 ; -0,4 point).

Ce taux est mesuré en rapportant les dépenses salariales réalisées à l'enveloppe limitative votée dans le cadre du budget rectificatif 2024.

3.4.1.1 Contexte économique et sociales 2024 : impact budgétaire des mesures salariales de l'État

Taux d'inflation <i>Données INSEE</i>	2022	2023	Prévisions 2024	Total <i>Cumul</i>
	5,2%	5%	2,2%	12,4%

Depuis 2022, la France connaît un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et au-delà, ses marges de manœuvres (fongibilité asymétrique), dans la mesure où la MSE mobilise les ¾ du budget.

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+12,4% en 3 ans), différentes mesures réglementaires ont été adoptées par l'État. Toutefois, la prise en charge de ces dispositifs ministériels dégrade la situation

financière de l'établissement de près de 3M€ sur l'exercice 2024 : 54% de ce montant concerne les élèves, soit 1,60M€ du déséquilibre budgétaire constaté (cf ; tableau ci-dessous).

Mesures gouvernementales financées par l'ENS de Lyon

Dispositifs RH Ministériels	Solde budgétaire			Dont Normaliens
	Recettes SCSP	MSE en cumul hors GVT+ (annuel)	Différentiel	
SMIC - Effets cumulés	1 352 028 €	2 357 467 €	- 1 005 439 €	- 1 005 439 €
Point indice 2023	1 030 181 €	1 414 364 €	- 384 183 €	- 148 974 €
GVT+	- €	371 807 €	- 371 807 €	- €
Reval° des grilles de rémunérations : +5 points	685 551 €	941 212 €	- 255 661 €	- 138 238 €
Changement d'échelon Eleves	- €	230 615 €	- 230 615 €	- 230 615 €
Point indice 2022	2 926 308 €	3 143 445 €	- 217 137 €	- €
Reval° - Charges patronales transport	- €	147 317 €	- 147 317 €	- 42 431 €
Reval°- Remboursement du forfait de transport	- €	72 937 €	- 72 937 €	- 4 531 €
GIPA	- €	70 574 €	- 70 574 €	- €
Forfait mobilité durable	- €	65 800 €	- 65 800 €	- 6 500 €
Forfait télétravail	- €	40 956 €	- 40 956 €	- 18 500 €
Indemnité fin de contrat	- €	39 441 €	- 39 441 €	- €
Reval° des grilles de rémunérations - Cat.B & C	76 867 €	105 533 €	- 28 666 €	- €
Reval° - Charges assurances vieillesse	- €	10 989 €	- 10 989 €	- €
Forfait social	- €	10 576 €	- 10 576 €	- 5 613 €
Revalorisation des CET	- €	6 159 €	- 6 159 €	- €
LPR - 2024 : contractuels doctorants	141 011 €	146 189 €	- 5 178 €	- €
Protection sociale complémentaire	123 388 €	125 033 €	- 1 645 €	- €
Total	6 335 333 €	9 300 412 €	- 2 965 079 €	- 1 600 840 €

Du fait de leur singularité, les ENS sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste. En effet, comme pour l'ensemble des universités, les tensions sur la masse salariale proviennent de l'impact de ces dispositifs sur ses personnels mais aussi de ses élèves fonctionnaires stagiaires.

Pour exemple, la MSE a été contrainte par les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC (+2,36M€), concernant dans une large proportion les élèves normaliens.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2 021	01/01/2021
2 021	01/10/2021
2 022	01/01/2022
2 022	01/05/2022
2 022	01/08/2022
2 023	01/01/2023
2 023	01/05/2023
2 024	01/01/2024
2 024	01/11/2024

En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 9 fois en 4 ans. Chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : 2,14M€ cumulés au 31/12/2024 sur un total de 2,36M€ (soit 91% du total établissement).

A ce jour, la compensation du SMIC demeure partielle (1,35M€) ce qui se traduit par un effort de contribution substantiel pour l'ENS de Lyon.

En l'état, il convient de signaler que les revalorisations à venir continueront d'avoir des effets importants sur les capacités de financement de l'École.

Ainsi, l'établissement doit s'adapter aux contraintes budgétaires induites par la compensation partielle de mesures salariales ministérielles afin de sécuriser le financement de ses dépenses salariales.

3.4.2 La masse salariale Etat

3.4.2.1.1 Répartition des dépenses de masse salariale Etat par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État réalisées en 2024 est de 106 755 109€. Elles se répartissent de la manière suivante :

Population	Exécution				Écarts BR 2024 / Exécution 2024		
	2022	2023	BR 2024	2024	€	%	
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Élèves	34 697 079	37 310 300	37 307 409	37 337 681	30 271	100,1%
	Titulaires	23 915 350	25 244 097	26 499 833	26 469 578	- 30 256	99,9%
	Contractuels	1 967 169	2 266 342	2 199 067	2 171 344	- 27 723	98,7%
	Doctorants	5 540 135	5 971 840	5 786 639	5 783 664	- 2 975	99,9%
	Sous total EC	66 119 734	70 792 578	71 792 949	71 762 266	- 30 682	100,0%
Biatss	Titulaires	26 291 339	26 943 696	28 119 022	28 055 616	- 63 406	99,8%
	Contractuels	4 764 631	5 140 729	5 536 839	5 436 428	- 100 411	98,2%
	Sous total BIATSS	31 055 970	32 084 425	33 655 861	33 492 044	- 163 817	99,5%
Total Rémunérations	97 175 704	102 877 003	105 448 810	105 254 310	- 194 500	99,8%	
Vacations	Administratives	295 686	291 980	326 813	321 709	- 5 104	98,4%
	Gpeec	7 706	6 083	8 000	9 006	1 006	112,6%
	Enseignement	548 741	356 040	556 598	458 849	- 97 749	82,4%
	CPES	15 764	18 423	8 800	4 146	- 4 654	47,1%
	Total Vacations	867 896	672 527	900 211	793 709	- 106 502	88,2%
Hors-psop	Action sociale	508 417	604 733	854 092	637 218	- 216 874	74,6%
	FSDIE	52 750	64 031	100 000	69 871	- 30 129	69,9%
	Total H-psop	561 167	668 764	954 092	707 089	- 247 003	74,1%
Total MSE	98 604 767	104 218 294	107 303 113	106 755 109	- 548 004	99,5%	

Le taux d'exécution budgétaire est de 99,5% sur la MSE, ce qui représente 548K€ de crédits ouverts non consommés.

Cette légère sous consommation des crédits s'explique principalement par :

Typologie	Exécution 2024		Commentaires
	En k€	%	
Rémunérations	- 194,5	99,8%	=> -170k€ de décalages de paiement engagés en 2024 sur l'exercice 2025, notamment des rappels d'échelons, primes et indemnités
Vacations	- 106,5	88,2%	=> Une prise en charge sur le budget Propre d'une part du financement dédié aux vacances d'enseignements (+60k€) ; '=> Légère surestimation des dépenses de 40k€
H-psop	- 247,0	74,1%	=> Surestimation de 150k€ des frais de restauration prévus (intégrant notamment l'augmentation du prix des repas facturé par le CROUS) '=> Capital décès non versé en 2024 (-40k€) '=> Sous consommation de l'enveloppe consacrée au FSDIE (-30k€)
Global	- 548,0	99,5%	

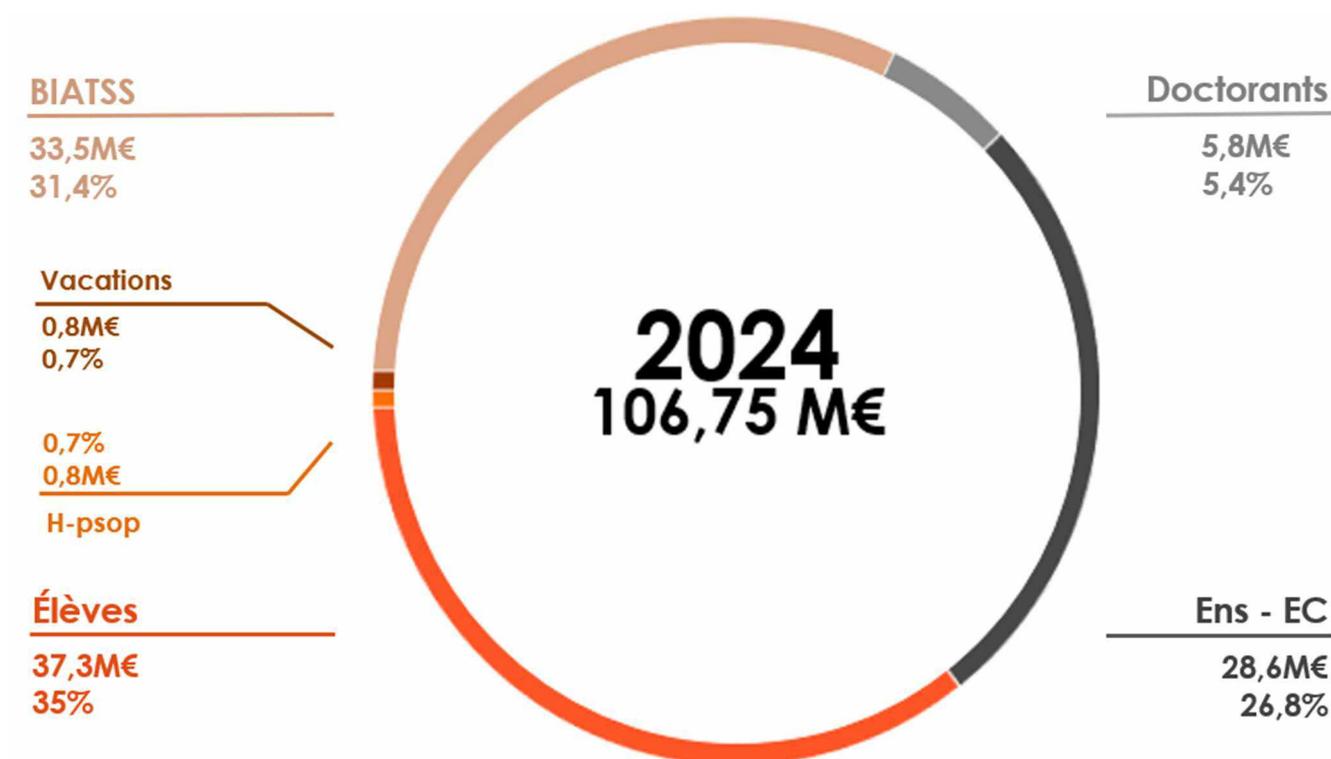


Figure 6 – Répartition de la MSE 2024 par population – type de dépenses

3.4.2.2 Facteurs d'évolution de la masse salariale État entre l'exécution 2023 et 2024

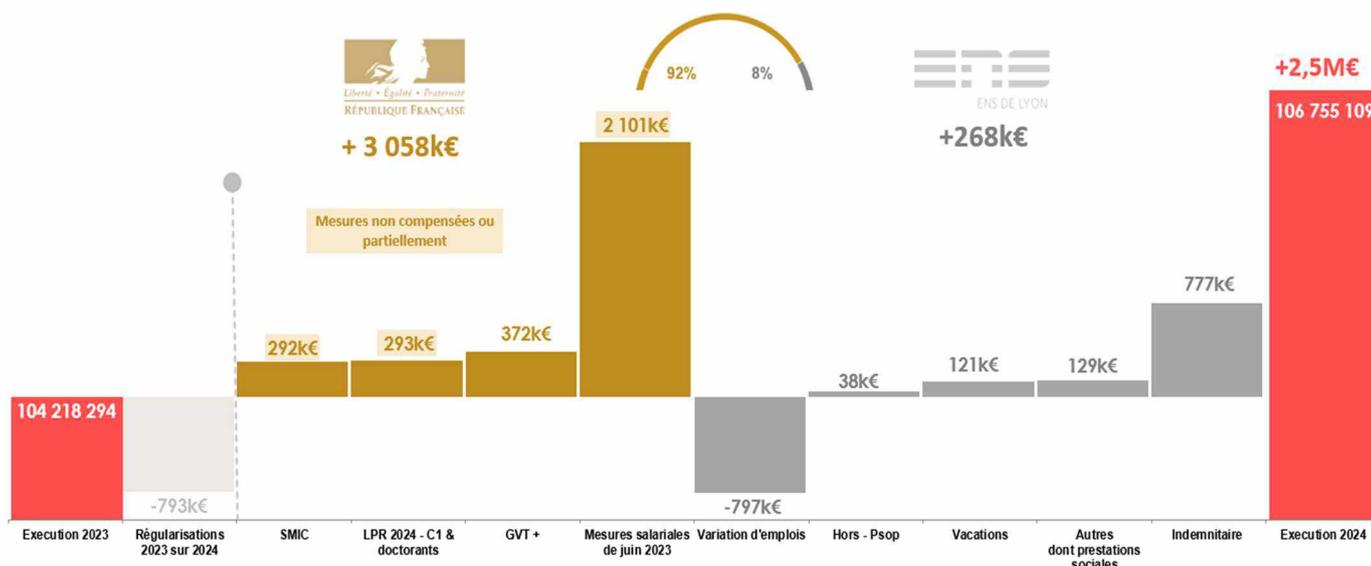


Figure 7 : Évolution des coûts de rémunérations sur emplois budgétaires entre l'exécution 2023 et l'exécution 2024

Entre les deux exercices 2023 et 2024, les dépenses de rémunérations de l'établissement augmentent de **2,5M€ (2,4%)** sur le budget État.

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution présente l'effet financier de chaque facteur d'évolution RH sur l'exercice 2024.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par nature, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de **décisions de l'établissement**.

➔ Régularisations 2023 : -793k€

Dispositifs	€
Prime de pouvoir d'achat -	1 095 838
CAP RH 2023 sur 2024	302 621
Total	- 793 217

Charges à payer (CAP) RH : + 302k€

Ce montant correspond à la régularisation d'éléments de rémunérations engagés en 2023 mais impactant l'exercice 2024 (décalages de paiements qui n'ont pas pu être pris en charge sur cette fin d'année, en raison notamment des contraintes induites par le calendrier de la paie établit à l'échelle nationale)

Prime de pouvoir d'achat 2023 : - 1 095k€

Une prime de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros bruts a été versée fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération était inférieure à 3 250 euros bruts. Les effets financiers de cette mesure (ponctuelle) sont donc à retrancher du socle de dépenses salariales 2024.

➡ Réglementaires : +3 058k€

Dispositifs	€
Mesures salariales de juin 2023	2 101 226
GVT+	371 807
LPR 2024 - C1 & doctorants	293 311
SMIC	291 692
Total	3 058 036

Mesures salariales de juin 2023 :

Mesures salariales de juin 2023	€
+ 5 points	941 212
Point d'indice	707 182
Changement d'échelon	230 615
Autres	222 217
Total	2 101 226

- Sur la base du décret du 28 juin 2023, fonctionnaires et agents contractuels ont bénéficiés d'une revalorisation de 5 points d'indice au 01/01/2024 : **941k€**. *Toutefois, pour les personnels contractuels, cette mesure s'est limitée aux agents occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 366*
- Extension en année pleine de la revalorisation indiciaire +1,5% du 01/07/2023 : **+707k€** sur 2024, pour un CTE global de **1,14M€** (cf. tableau ci-après) :

	Population / Type	2023	2024	Total
Elèves	Elèves	274 222 €	274 222 €	548 445 €
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	180 674 €	180 674 €	361 349 €
	Contractuels	13 728 €	13 728 €	27 455 €
	Doctorants	40 038 €	40 038 €	80 076 €
	Sous total Elèves & E/C	508 662 €	508 662 €	1 017 325 €
Biatss	Titulaires	170 564 €	170 564 €	341 128 €
	Contractuels	27 956 €	27 956 €	55 911 €
	Sous total BIATSS	198 520 €	198 520 €	397 040 €
	Total	707 182 €	707 182 €	1 414 365 €

- Actualisation de la valeur de l'INM pour les normaliens au deuxième échelon. Les élèves fonctionnaires stagiaires échelon1 sont rémunérés sur l'INM 366 et les échelon2 sont payés sur l'INM 368 (+2 points d'indice pour près de 670 agents).
Ce montant de **230k€** se décompose de : 80k€ correspondant à la régularisation de situations 2023 ; et de 150k€ de l'effet financier sur une année pleine.

Autres :

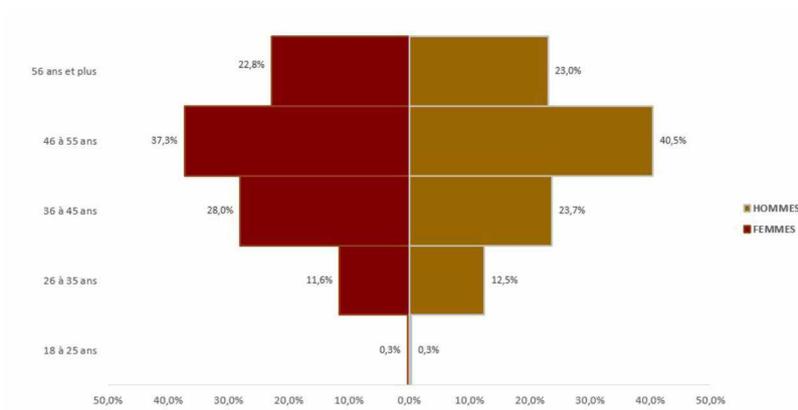
- Reconduction de la GIPA (indemnitaire compensant la perte de pouvoir d'achat de la rémunération indiciaire des agents) : **71k€** ;
- Gain indiciaire entre chaque échelon du bas des catégories C et B pour rétablir la progressivité des rémunérations, en raison des effets de la hausse du SMIC sur les grilles salariales (réduisant le différentiel salarial lié à l'ancienneté et tassant les grilles) : **52k€** sur 2024 ;
- Augmentation de la prise en charge des frais de transport : cette mesure prévoit un remboursement de 75% du forfait de transport collectif des agents, contre 50% en 2023 : **+73k€**
- Le paiement des CET est en hausse de 25k€ ; dont 7k€ sont à imputer à la revalorisation de 10 % des indemnités forfaitaires par l'État

Le **glissement, vieillesse, technicité** est un enjeu majeur pour notre établissement. **Le GVT positif** correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux changements d'échelons, de grades ou de corps des agents titulaires. En maîtrisant et rationalisant sa politique d'emplois, l'établissement peut neutraliser une partie de cette augmentation.

Par le biais du **GVT négatif**, qui correspond à l'impact des flux d'entrées et de sorties des agents titulaires : le remplacement des agents en fin de carrière par des agents en début de carrière a généralement un effet financier négatif, ces derniers ayant des indices de rémunération plus faibles.

Le GVT négatif est comptabilisé dans les flux de personnels.

Toutefois, en raison de la structure par âge des personnels titulaires, ces variations de masse salariale ne permettent pas d'annuler complètement la charge du GVT :



Pyramide des âges des personnels TITULAIRES par genre au 31.12.2024

En 2024, l'âge médian des personnels fonctionnaires est de 49 ans, et **près d'1/4 des agents titulaires ont plus de 56 ans**.

Ainsi, si l'établissement dispose de solides compétences et d'agents titulaires expérimentés, cette typologie de pyramide des âges en forme de champignon est associée à des organisations où les charges salariales sont importantes, et l'impact du GVT substantiel.

Période	Biatss	EC	Total
Janvier	2 356 €	2 411 €	4 767 €
Février	4 712 €	4 822 €	9 534 €
Mars	7 067 €	7 233 €	14 300 €
Avril	9 423 €	9 644 €	19 067 €
Mai	11 779 €	12 055 €	23 834 €
Juin	14 135 €	14 466 €	28 601 €
Juillet	16 491 €	16 877 €	33 367 €
Août	18 847 €	19 287 €	38 134 €
Septembre	21 202 €	21 698 €	42 901 €
Octobre	23 558 €	24 109 €	47 668 €
Novembre	25 914 €	26 520 €	52 434 €
Décembre	28 270 €	28 931 €	57 201 €
Total	183 755 €	188 052 €	371 807 €

LPR 2024 :

LPR 2024	€
RIPEC C1	147 122
Revalorisation contrats doctoraux	146 189
Total	293 311

- Initiées en 2021, les mesures de revalorisations indemnitaires des enseignants chercheurs se sont poursuivies en 2024 : **147k€** supplémentaires ont été versés au titre de la partie **C1 du RIPEC**.
- **Revalorisation des contrats doctoraux** : au 01/01/2024, la rémunération brute mensuelle des contractuels doctorants a été harmonisée et portée à 2 100€ (+2.7% / LPR 2023). L'impact financier de ce dispositif est de **146k€** sur 2024.

Ces deux mesures sont intégralement compensées par l'État.

SMIC :

Ces 291k€ correspondent à l'effet report sur 2024 de la hausse du SMIC survenues en mai 2023.

	Population / Type	SMIC 2024	Effets cumulés 2021 / 2024
Elèves	Elèves	267 711 €	2 141 573 €
Enseignants & Enseignants	Titulaires	- €	- €
	Contractuels	4 555 €	64 217 €
	Sous total Elèves & E/C	272 266 €	2 205 790 €
Biatss	Titulaires	10 968 €	79 415 €
	Contractuels	8 458 €	72 262 €
	Sous total BIATSS	19 427 €	151 677 €
	Total - Rémunérations	291 692 €	2 357 467 €

En cumul, les effets du SMIC sur les dépenses salariales s'élèvent à **2,36M€** au 31/12/2024, dont **2,14M€** pour les seuls élèves fonctionnaires stagiaires (91%).

➔ **A l'initiative de l'établissement : + 268k€**

Dispositifs	€
Primes et indemnités	776 849
Autres dont prestations sociales	129 320
Vacations	121 182
Hors - Psop	38 326
Valorisation des flux d'emplois	- 796 959
Total	268 718

Primes et indemnités :

- **Révision de l'IFSE : 600k€** dédiés au financement de la révision de la politique indemnitaire des personnels titulaires (revalorisation des montants de l'IFSE par groupe de fonction, valorisation en cas de changement de grade) pour la période 2024 à 2026
- Une hausse des dépenses salariales consacrées au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs : **+258k€** (dont une augmentation de la composante 3 du RIPEC)
- L'impact financier de la **nouvelle grille salariale** pour les personnels administratifs contractuels : **+157k€**
- **CIA / intéressement : -339k€** correspondant au montant mis en paiement au titre du complément indemnitaire annuel 2023 à retrancher du socle de dépenses salariales 2024
- **Autres : +100k€** répartis sur plusieurs types de primes / indemnités (CSG, indemnité de fin de contrat, SFT, rupture conventionnelle...)

Autres dont prestations sociales :

- **L'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)** : le financement de cette allocation versée par Pôle emploi pour les anciens personnels de l'ENS de Lyon est de **43k€** en 2024
- La **rémunération du congé de longue durée** des personnels fonctionnaires augmente de **37k€**
- **30k€** dédié au financement du programme PAUSE, programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil, pour lequel l'ENS de Lyon perçoit une compensation du collège de France
- **Protection sociale complémentaire (PSC) : 11k€** de dépenses de personnels supplémentaires par rapport à l'exercice 2023

- **Charges et contributions patronales – Assurance vieillesse** : le taux de cotisation évolue en 2024 (+0,12%), l'effet de cette mesure qui ne concerne que les personnels titulaires est de **11k€**
- **Forfait télétravail** : la masse salariale dédiée à ce forfait versé trimestriellement est en hausse de 5k€ sur 2024.
- **Forfait mobilités durables** : ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable impact la masse salariale à hauteur de 66k€, mais baisse de **7,5k€** sur l'exercice 2024

Hors paye sans ordonnancement préalable (Hors-PSOP) :

- Pour les dépenses hors-PSOP, l'exercice 2024 il est à noter une augmentation du financement de l'**Action Sociale (+32k€)**, en raison de la hausse du prix des repas facturé par le CROUS
- Les dépenses du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)** qui apporte des aides sociales individuelles aux étudiantes et étudiants : **+5k€**

Vacations :

- Les **vacations d'enseignement** augmentent de **88k€** (actualisation des paiements de prestations réalisées lors d'exercices antérieures).
- Dans le même temps, les **vacations administratives** augmentent de **33k€**. Cette hausse est liée à l'extension des horaires de la bibliothèque Diderot qui a accru le recours aux emplois étudiants.

Flux de personnels :

	Population	Schéma d'emploi		
		2023	2024	Écarts
	Élèves	- 358 731 €	- 163 980 €	- 522 711 €
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	252 045 €	- 208 071 €	43 974 €
	Contractuels	- 31 157 €	- 287 091 €	- 318 248 €
	Doctorants	- €	- 191 632 €	- 191 632 €
	Sous total EC	- 137 843 €	- 850 774 €	- 988 617 €
Biatss	Titulaires	- 33 044 €	- 71 342 €	- 104 386 €
	Contractuels	116 645 €	179 599 €	296 244 €
	Sous total BIATSS	83 601 €	108 257 €	191 858 €
	Total	- 54 242 €	- 742 517 €	- 796 759 €

Ces effets financiers (-796k€) correspondent à la valorisation de l'ensemble des flux de personnels sur 2024 (soit près de 1200 mouvements recensés), intégrant les campagnes

d'emplois, réintégrations, ccp, retraites, détachements, mutations, disponibilités, recrutement, changement de quotité...

Par ailleurs, au-delà de la retranscription financière des entrées et sorties de personnels, cette valorisation intègre également l'impact :

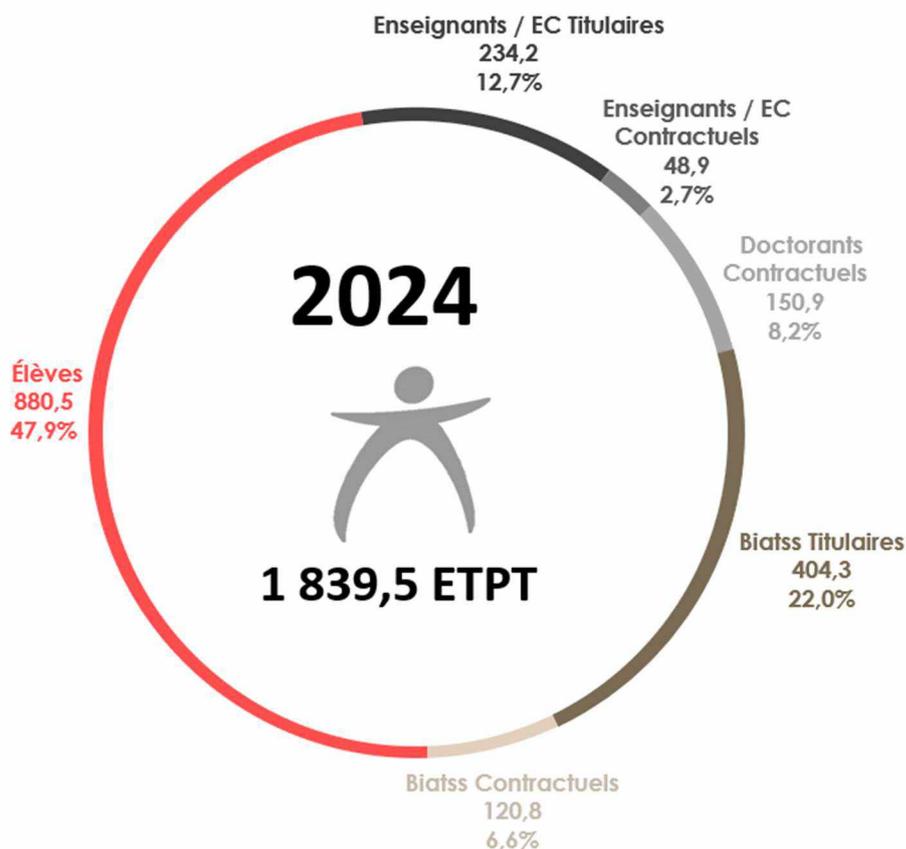
- du GVT négatif qui diminue mécaniquement la masse salariale lorsqu'un agent expérimenté, souvent en haut de la grille salariale, est remplacé par un agent en début de carrière, dont la rémunération est par conséquent moins élevée
- de l'évolution de la structure d'emplois (remplacement d'un titulaire par un contractuel, repyramidage, changement de corps, titularisation de personnels contractuels...)

En 2024, l'établissement comptabilise **5,9 ETPT (emplois rémunérés)** de moins par rapport à l'exercice précédent :

	Population	Emplois - ETPT			
		2023	2024	Écarts	%
	Élèves	891,2	880,5	- 10,7	-1,2%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	228,8	234,2	5,4	2,4%
	Contractuels	50,8	48,9	- 1,8	-3,6%
	Doctorants	153,9	150,9	- 3,0	-1,9%
	Sous total EC	1 324,7	1 314,5	- 10,2	-0,8%
Biatss	Titulaires	404,3	404,3	0,0	0,0%
	Contractuels	116,5	120,8	4,3	3,7%
	Sous total BIATSS	520,7	525,0	4,3	0,8%
	Total ETPT	1845,4	1839,5	-5,9	-0,3%

Si les ETPT restent stables pour les personnels administratifs fonctionnaires, 4,3 ETPT supplémentaires sont comptabilisés en 2024 pour les agents Biatss contractuels.

Les élèves totalisent 10,7 ETPT de moins sur 2024, cette évolution est la résultante des mouvements observés lors de la rentrée universitaire 2023. Ce constat prévaut également pour les personnels enseignants contractuels (-1,8 ETPT).



Pour les contractuels doctorants, la diminution s'explique par des départs en césure.

Les emplois rémunérés sont en hausse pour les enseignants et enseignants chercheurs titulaires (+5,4). Cette augmentation résulte principalement des effets de la campagne d'emplois 2023.

3.4.3 Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État de l'ENS de Lyon était fixé à 1 983 ETPT en 2024 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

	Population	Emplois - ETPT			
		BR 2024	2024	Écart	% exécution
	Élèves	882,1	880,5	- 1,7	99,8%
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	235,4	234,2	- 1,2	99,5%
	Contractuels	50,5	48,9	- 1,6	96,8%
	Doctorants	153,1	150,9	- 2,2	98,6%
	Sous total EC	1 321,1	1 314,5	- 6,6	99,5%
BIATSS	Titulaires	404,7	404,3	- 0,4	99,9%
	Contractuels	121,9	120,8	- 1,2	99,0%
	Sous total BIATSS	526,6	525,0	- 1,6	99,7%
	Total MSE	1847,7	1839,5	-8,2	99,6%
RP	BIATSS	55,3	55,2	- 0,1	99,8%
	Chercheurs /	112,1	105,7	- 6,5	94,2%
	Total RP	167,4	160,8	-6,6	96,1%
	Total	2 015,1	2 000,3	-14,8	99,3%

Les emplois État (1 839,5 ETPT) et sur ressources propres (160,8 ETPT) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : 2 000,3 ETPT.

Zoom sur la MSE

La consommation des emplois budgétaires s'établit à 1 839,5 ETPT. Cette moyenne annualisée est déterminée à partir de l'ensemble des mouvements recensés sur l'exercice 2024.



Par ailleurs, une légère sous consommation d'emplois (-8,2 ETPT ; 99,6% d'exécution) est constatée par rapport à la prévision faite au BR2024. Cet écart s'explique principalement par les nombreux acomptes (générés sur le dernier trimestre 2024) bien comptabilisés en masse salariale, mais non pris en compte dans le décompte des emplois.

Le plafond autorisé d'emploi fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. L'ENS de Lyon consomme 92,7% du plafond autorisé (1983 emplois), et 88,8% en neutralisant les emplois d'élèves fonctionnaires stagiaires.

3.4.4 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2022	BR 2023	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Écarts exé 2024 / BR 2024	Écarts 2023 / Exécution 2024
Masse salariale ressources propres	6 742 480 €	7 753 643 €	7 341 216 €	8 539 160 €	8 498 585 €	8 203 384 €	-295 201 €	862 168 €
dont ressources propres globalisées	1 463 368 €	1 630 094 €	1 657 310 €	1 505 554 €	1 869 574 €	1 889 783 €	20 209 €	232 473 €
dont ressources propres fléchées	5 279 112 €	6 123 549 €	5 683 906 €	7 033 606 €	6 629 011 €	6 313 601 €	-315 410 €	629 695 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des recettes propres globalisées se sont élevées à 1,89M€ en 2024. Elles comprennent notamment les rémunérations des jurys du concours pour 739,5k€.

Les principales autres rémunérations ont concerné des recrutements de doctorants, post-doctorants, ingénieurs ou techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur ressources propres fléchées ont atteint 6,3M€ en 2024 soit une hausse par rapport à 2023 de 630k€ mais une légère baisse par rapport à la prévision du BR. Ces dépenses se répartissent ainsi :

Masse salariale en CP	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Exé 2024 / BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
ANR PIA IDEX	347 993 €	108 665 €	34 280 €	0 €	0 €	-	0 €	-108 665 €
ANR PIA hors IDEX	272 218 €	470 256 €	1 092 635 €	1 031 081 €	951 335 €	92,3%	-79 746 €	481 079 €
Total ANR PIA	620 211 €	578 921 €	1 126 915 €	1 031 081 €	951 335 €	92,3%	-79 746 €	372 414 €
ANR hors PIA	1 766 714 €	2 638 998 €	2 916 879 €	2 582 683 €	2 548 168 €	98,7%	-34 514 €	-90 830 €
Union Européenne	1 046 635 €	1 114 950 €	1 354 821 €	1 362 893 €	1 359 243 €	99,7%	-3 649 €	244 294 €
Région	323 586 €	127 667 €	118 120 €	137 312 €	126 430 €	92,1%	-10 882 €	-1 237 €
Autres	1 521 965 €	1 223 371 €	1 516 872 €	1 515 043 €	1 328 424 €	87,7%	-186 619 €	105 053 €
Masse salariale fléchée	5 279 112 €	5 683 906 €	7 033 606 €	6 629 011 €	6 313 601 €	95,2%	-315 411 €	629 694 €

Les taux d'exécution en personnel sur ressources propres sont très élevés (supérieurs à 95%), à un niveau jamais atteint sur les ressources fléchées.

A cet égard, le réajustement opéré au budget rectificatif a permis d'améliorer l'exécution de 6 points par rapport à la prévision. En effet, la prévision a été ajustée au regard de la réalisation effective des 9 premiers mois de l'année, de la prise en compte des démissions, interruption ou non renouvellement et en contrepartie, a intégré un certain nombre de revalorisation notamment sur les rémunérations des doctorants.

Par ailleurs, ce niveau d'exécution illustre ce que de nombreux chercheurs avaient pu exprimer des dernières années suite à la crise sanitaire, à savoir de vraies difficultés à trouver des candidats, de bons profils ; un nouvel élan dans les recrutements s'est donc bien réalisé.

4. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables 2024

	Exécution 2022	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Exé 2024/ BR 2024	Exé 2024 / Exé 2023
Résultat	-813 475 €	-4 257 289 €	-9 301 364 €	-3 242 274 €	578 253 €	3 820 527 €	4 835 542 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 543 033 €	-1 038 829 €	-5 781 998 €	-233 316 €	3 610 399 €	3 843 715 €	4 649 228 €
Fonds de roulement	20 497 788 €	13 544 292 €	1 751 455 €	9 560 136 €	12 404 349 €	2 844 213 €	-1 139 943 €
Solde budgétaire	668 203 €	-8 097 086 €	-15 209 292 €	-3 740 101 €	1 659 004 €	5 399 105 €	9 756 091 €
Trésorerie	34 177 747 €	27 075 712 €	5 337 054 €	23 629 553 €	27 780 924 €	4 151 371 €	705 212 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie au 31/12/24 se calculent en prenant comme niveaux de départ ceux constatés fin 2023. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

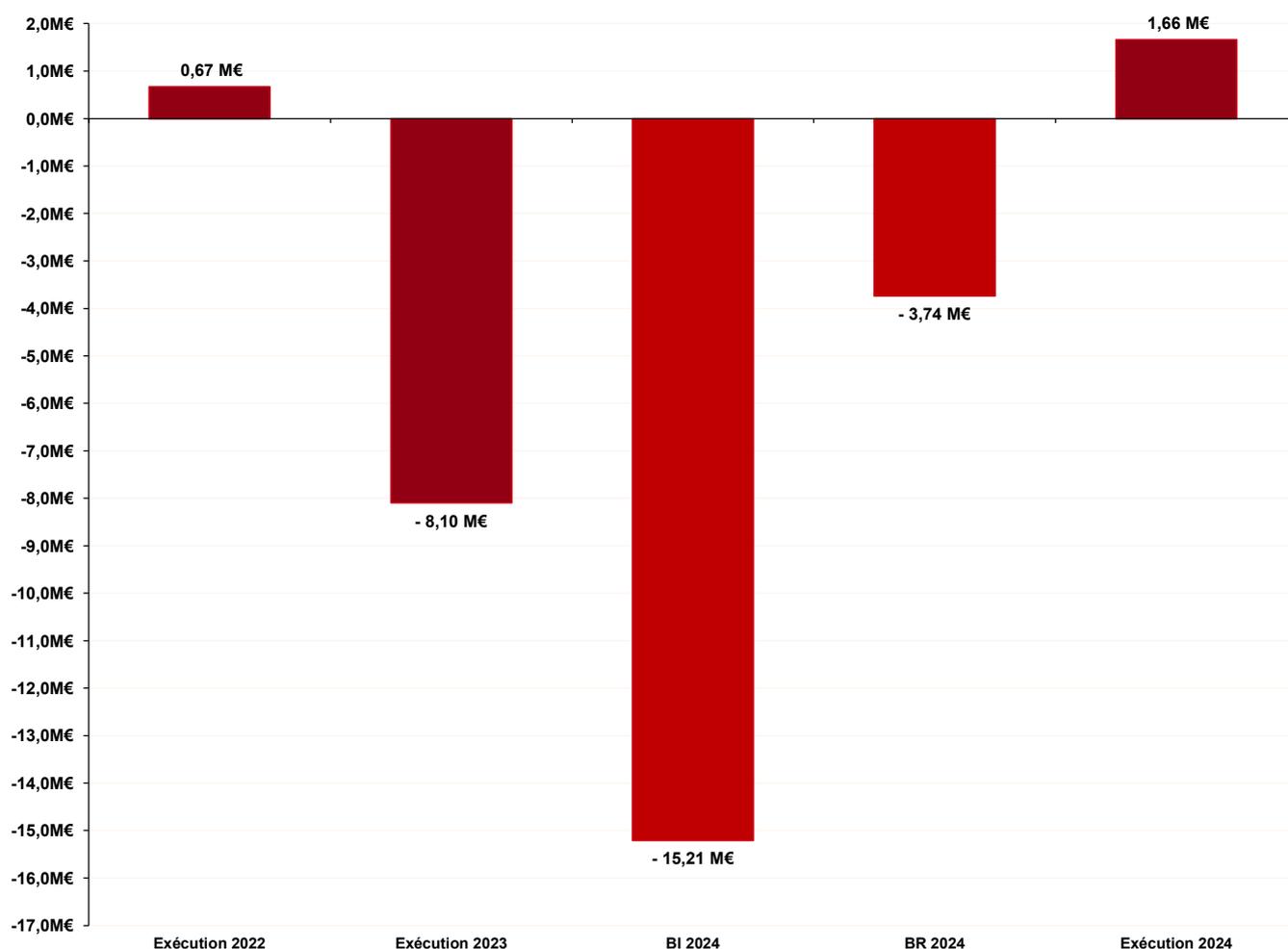
4.1 Le solde budgétaire 2024

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire réalisé en 2024 est excédentaire de **1 659 004€**.

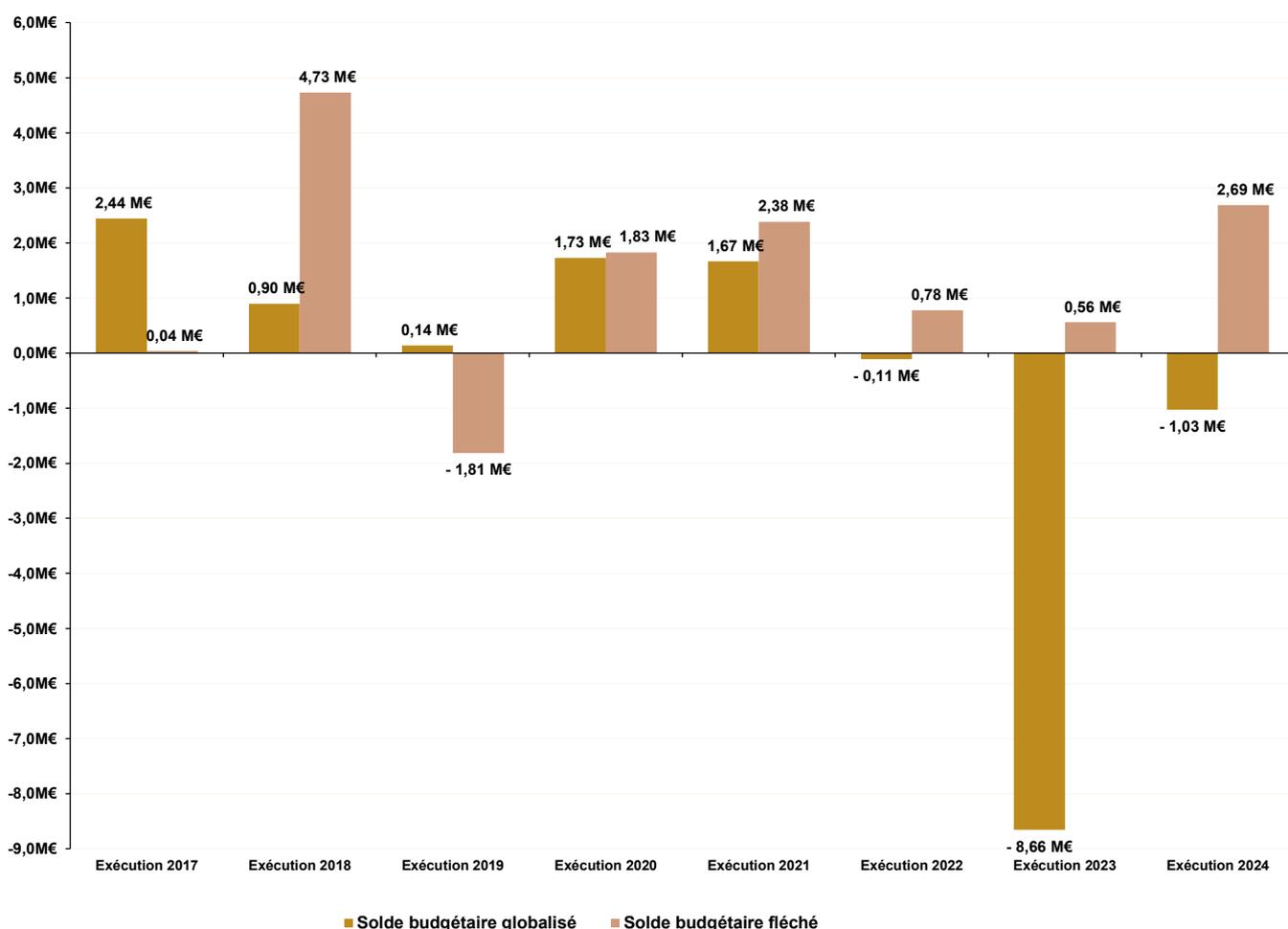


Le solde budgétaire se décompose entre le solde structurel et le solde conjoncturel.

Le **solde budgétaire structurel** concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors contrats de recherche et formation fléchés. **Ce solde structurel est déficitaire pour 1,03M€ en 2024**, en amélioration de 5,4M€ par rapport à la prévision du BR et de 7,6M€ en comparaison du solde budgétaire structurel réalisé en 2023. Ce solde budgétaire structurel se dégrade une

nouvelle fois en 2024 en raison du surcoût des dépenses de fluides et par les mesures salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC) compensées partiellement par l'Etat, mais aussi par les investissements tels que ceux portés par la direction du patrimoine ou le PPI Recherche qui ne sont pas financés par des ressources externes.

Le **solde budgétaire conjoncturel** regroupe l'ensemble des contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. **Le solde budgétaire conjoncturel des contrats fléchés est excédentaire de 2,69M€ en 2024** comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8, équivalent à la prévision du BR. Ces contrats fléchés ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.



Le graphique ci-dessus distingue l'évolution du solde budgétaire fléché (conjoncturel) et globalisé (structurel) depuis 2017.

4.2 La trésorerie 2024

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

En terme comptable, la trésorerie est la différence entre le fonds de roulement de l'établissement et son besoin en fonds de roulement.

Le niveau de trésorerie constaté fin 2024 s'établit à **27 780 924€**, en augmentation de 0,7M€ en comparaison du niveau en 2023.

Le tableau 4 d'équilibre financier présenté en annexe montre que la hausse de 0,7M€ du niveau de la trésorerie en 2024 résulte principalement du solde budgétaire excédentaire de 1,66M€. Comme évoqué dans le paragraphe précédent, ce sont les contrats fléchés qui génèrent cet excédent qui est donc conjoncturel et non structurel.

Les opérations pour compte de tiers, détaillées dans le tableau 5 présenté en annexe, sont des opérations non budgétaires qui impactent la trésorerie : collecte et reversement de la TVA, reversements aux partenaires de la BEL, bourses mobilité...Elles entraînent en 2024 un prélèvement sur la trésorerie de 0,95M€ résultant du décalage entre les encaissements et les décaissements de ces éléments non budgétaires.

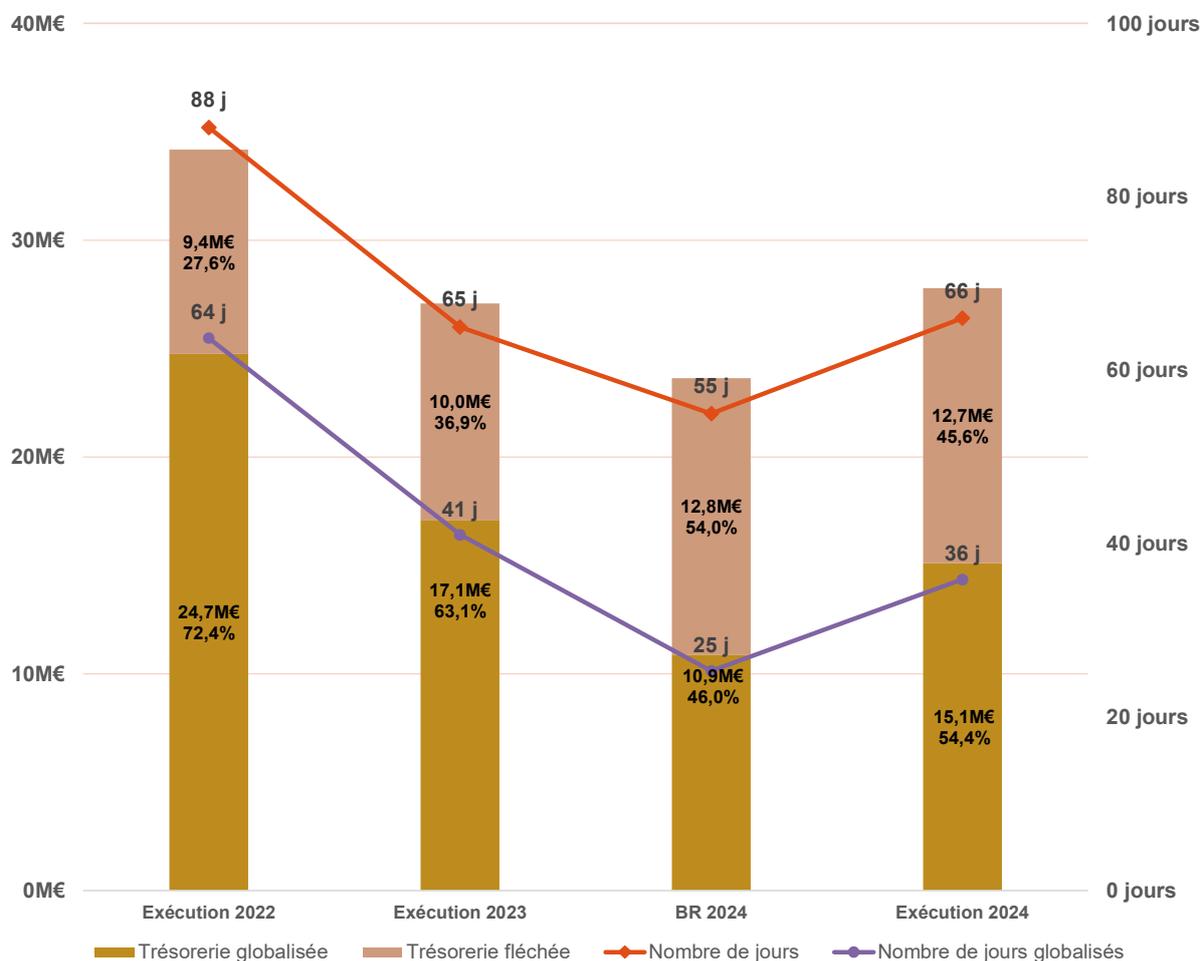
Le schéma ci-dessous représente de manière synthétique la variation de trésorerie en 2024 :

Solde budgétaire 1 659 004 €	+	Compte de tiers -953 792 €	=	Variation de trésorerie 2024 705 212€
--	---	--------------------------------------	---	---

Le niveau de trésorerie de l'établissement passe ainsi de 27,1M€ en 2023 à 27,8M€ en 2024, soit 66 jours de fonctionnement.

Il est à préciser que 12,7M€ de la trésorerie sont gagés car ils concernent les contrats de recherche et de formation fléchés de l'établissement, dont les flux entre encaissements et décaissements fluctuent d'un exercice à l'autre.

La trésorerie dite globalisée constitue 15,1M€ fin 2024 soit 36 jours de fonctionnement, en baisse de 2M€ par rapport à 2023 soit 5 jours de moins. Celle-ci n'est pas totalement libre d'emploi dans la mesure où il faut tenir compte des restes-à-payer consécutifs à des engagements pris et non encore dénoués fin 2024 (cf. 4.3).



4.3 Les restes à payer 2024

Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

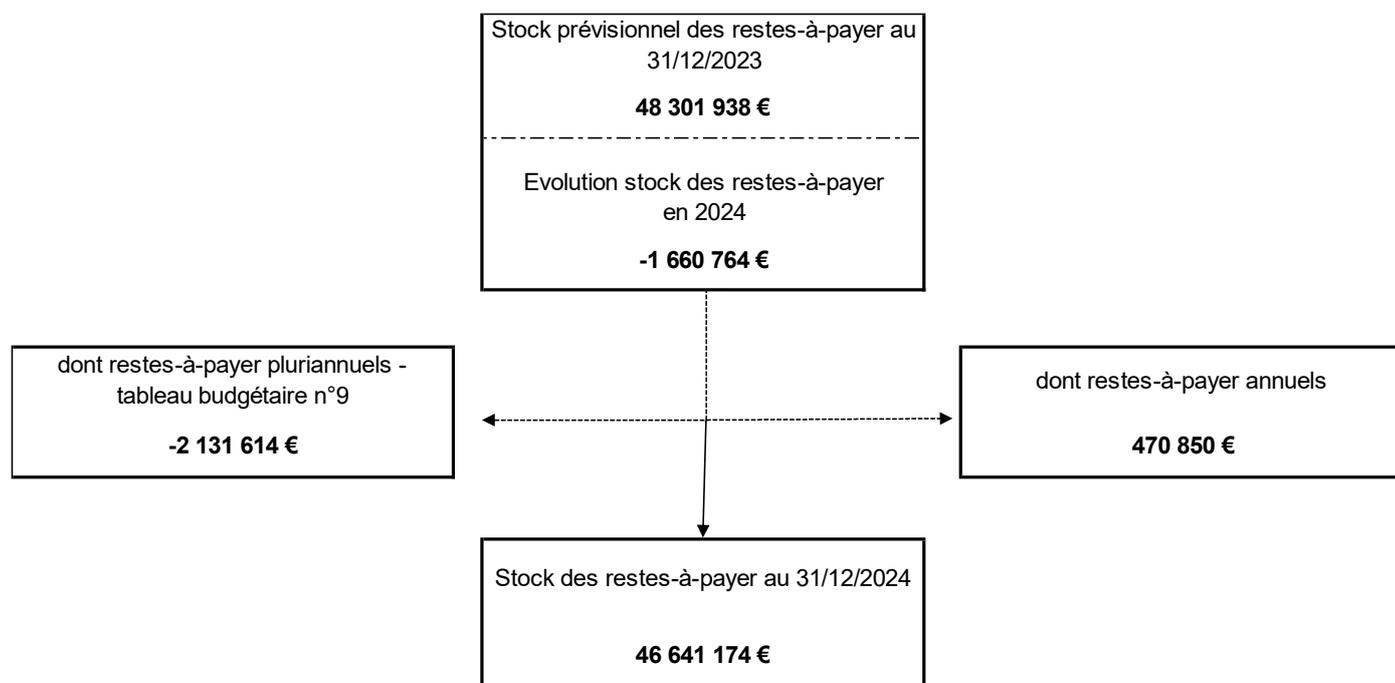
L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Les restes à payer observés au 31/12/2024 s'élèvent à hauteur de 46,6M€. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Les restes-à-payer relatifs au **loyer du contrat de partenariat** s'établissent à **24M€** soit **51,4%** du volume total des restes-à-payer de l'établissement. Ces données apparaissent auparavant dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles. Ce n'est plus le cas car le tableau 9 ne doit faire apparaître que les opérations pluriannuelles de recherche, de formation continue, d'enseignement et de PPI ; l'École se met en conformité afin de préparer le passage à INFIOE (nouvel infocentre des organismes publics nationaux qui devrait être déployé au 1^{er} semestre 2025).

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les autres volumes de restes-à-payer par catégorie. La catégorie des contrats d'enseignement inclut les **versements CDSN** qui représentent **15,2M€** des restes-à-payer soit **32,6%** du volume total.

Les autres restes à payer concernent des contrats de recherche, mais aussi des engagements réalisés en fin d'année et dont les factures sont payées en début d'année suivante.



4.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

4.4.1 Poids des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de "rigidité" du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2022	2023	BI 2024	BR 2024	2024
76,8%	72,4%	72,7%	74,1%	76,4%

Le transfert des CDSN depuis 2018 avec des versements en fonctionnement baisse le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement. Ce taux est en hausse en 2024 en raison de la diminution des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023.

4.4.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres / total des recettes.

2022	2023	BI 2024	BR 2024	2024
5,1%	5,7%	4,5%	5,4%	5,6%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics. En 2024, le poids des recettes propres demeure stable par rapport à 2023.

Cet indicateur réglementaire ne reflète toutefois pas le poids réel de l'intégralité des recettes réalisées par l'établissement en dehors de la SCSP.

Le tableau ci-dessous représente l'ensemble des recettes propres de l'établissement rapporté à la totalité des recettes de l'année :

2022	2023	BI 2024	BR 2024	2024
13,6%	16,0%	14,0%	17,5%	16,7%

4.4.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements "inévitables", car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2022	2023	BI 2024	BR 2024	2024
5,9%	9,5%	2,0%	2,2%	8,6%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs s'établit à 8,6% en 2024. L'ENS de Lyon a dénoué des engagements liés aux années antérieures : reversements CDSN, loyer contrat de partenariat, acquisitions d'équipements...

4.4.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2022	2023	BI 2024	BR 2024	2024
122,4%	97,0%	97,6%	102,6%	114,6%

Les restes à payer de l'établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années, c'est le cas par exemple du loyer versé dans le cadre du contrat de partenariat qui s'étend sur plus de 25 ans ou encore les reversements CDSN qui s'échelonnent sur trois exercices budgétaires pour chacune des promotions.

4.4.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des charges à payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2022	2023	BI 2024	BR 2024	2024
17,7%	12,8%	16,7%	12,9%	14,9%

Le poids des charges à payer au sein des restes à payer 2024 est en hausse par rapport à 2023. Cela s'explique notamment par le fait que de nombreuses conventions de reversements CDSN ont été inscrites en charges à payer fin 2024 en raison de difficultés pour signer ces conventions avec les partenaires.

4.5 Le résultat 2024

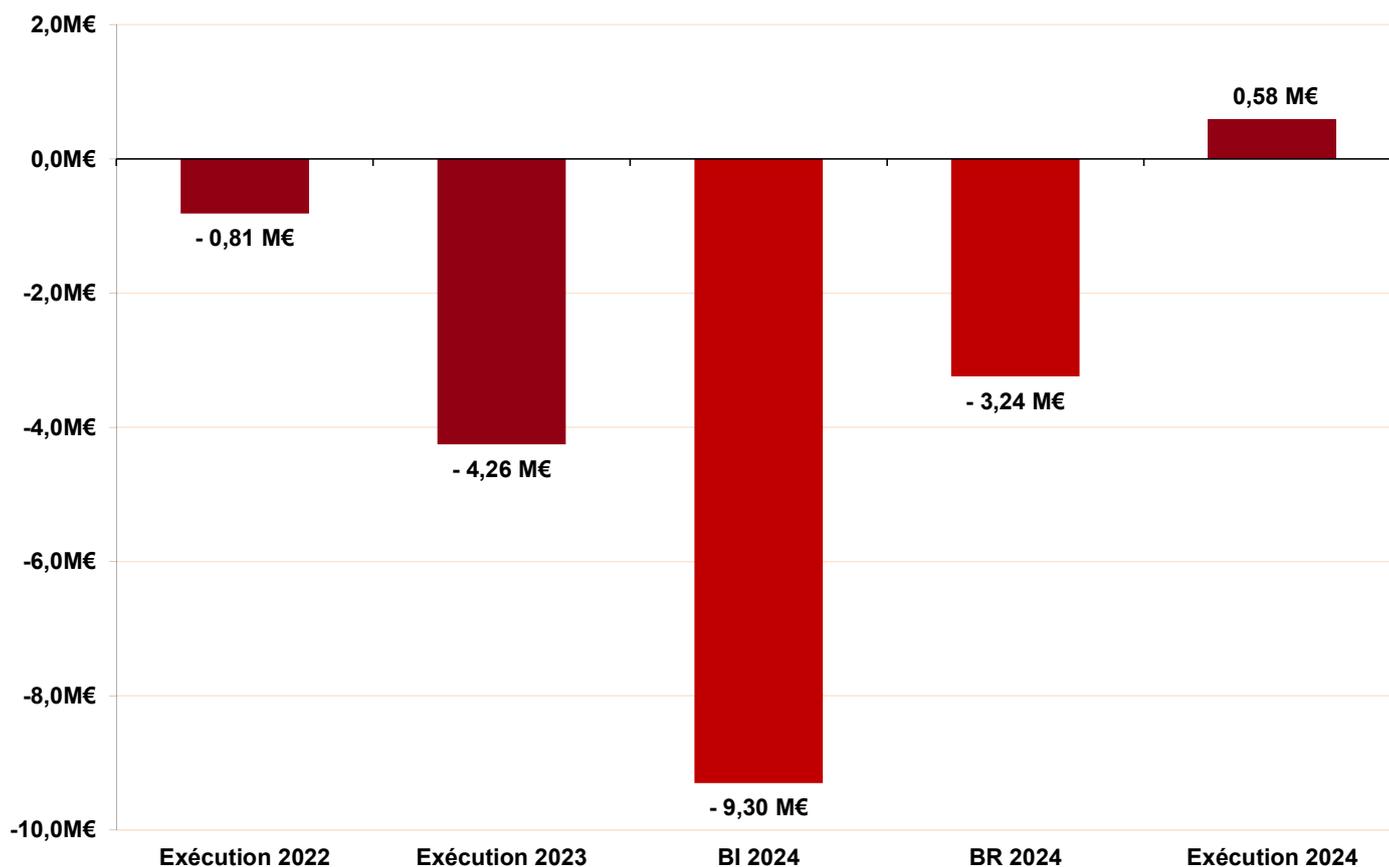
De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond à la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le résultat de l'ENS de Lyon est excédentaire en 2024 de **578 253€**, représentant 0,37% du budget de l'établissement.

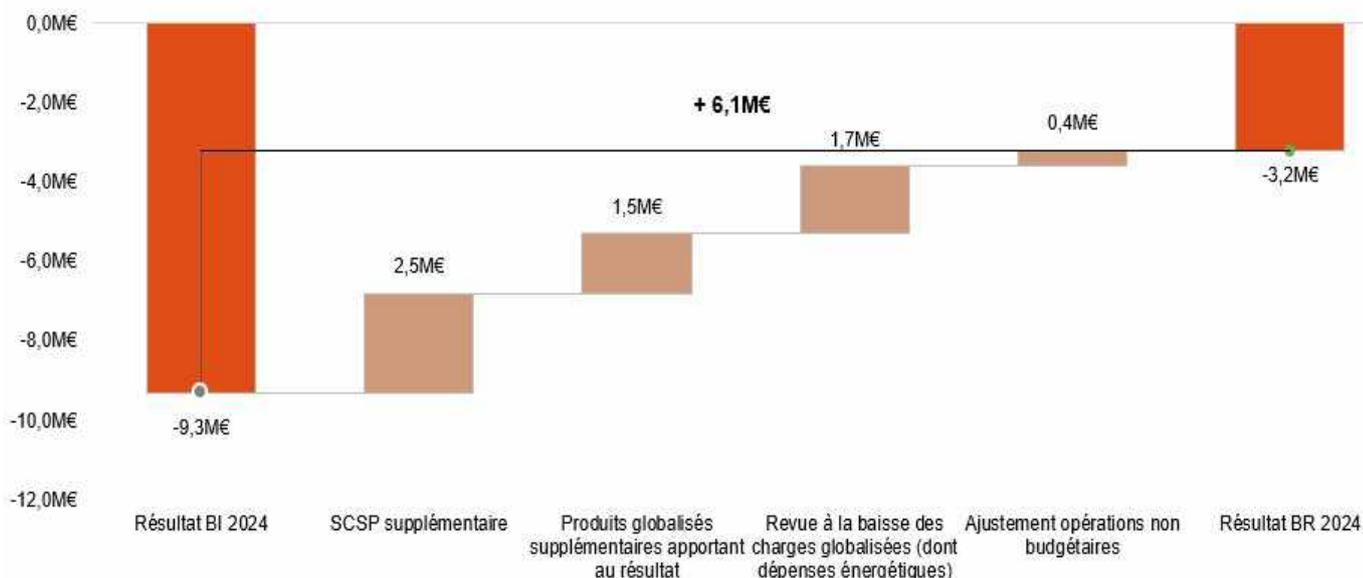
Le résultat se calcule, en droits constatés, par la différence entre les produits pour 160,3M€ et les charges de personnel et de fonctionnement pour 159,7M€ (annexe 6 : tableau de situation patrimoniale).



Pour rappel, l'ENS de Lyon a enregistré un déficit de 0,81M€ en 2022 et de 4,26M€ en 2023. Le déficit en 2022 était dû à la revalorisation du point d'indice et aux hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement. Le déficit 2023 résultait principalement de l'explosion des dépenses énergétiques entraînant un reste à charge de 2,03M€, ainsi que du poids des mesures salariales compensées partiellement telles que les hausses cumulées du SMIC, les revalorisations indiciaires et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat qui ont généré un surcoût à la charge de l'établissement de 2,24M€.

- ❖ Lors de l'élaboration du **budget initial 2024** à l'automne 2023, l'École a évalué un **déficit de 9,3M€** sur l'exercice. Ce déficit prévisionnel s'expliquait alors principalement par :
 - +4,6M€ de dépenses énergétiques par rapport à l'année de référence 2021
 - +3,8M€ de dépenses salariales résultant de mesures n'étant pas à l'initiative de l'établissement telles que les revalorisations indiciaires et les hausses successives du SMIC
 - +0,9M€ dus à la hausse mécanique du GVT et à l'inflation notamment.

- ❖ Le **budget rectificatif 2024**, finalisé en septembre, a réajusté la prévision du **déficit à 3,2M€** (soit une amélioration de 6,1M€) en tenant compte de nouveaux éléments non connus lors du budget initial :
 - +4M€ de recettes globalisées ayant un impact sur le résultat :
 - +2,5M€ de subvention pour charges de service public obtenus au cours de l'année 2024, dont 1M€ de compensation complémentaire relative aux revalorisations du SMIC pour les élèves Normaliens, 0,6M€ supplémentaires pour financer les mesures indiciaires et 0,8M€ au titre du dialogue de performance 2024 (non pérenne)
 - +1,5M€ de produits globalisés supplémentaires, dont 0,5M€ d'indemnités d'assurance suite à l'incendie de l'amphithéâtre Mérieux et 0,6M€ supplémentaires de reversement liés aux prélèvements sur les contrats de recherche par les organismes nationaux de recherche (ONR) tels que le CNRS
 - 1,7M€ de charges de fonctionnement globalisées revues à la baisse, incluant les dépenses d'énergie
 - 0,4M€ d'ajustement concernant des opérations non budgétaires



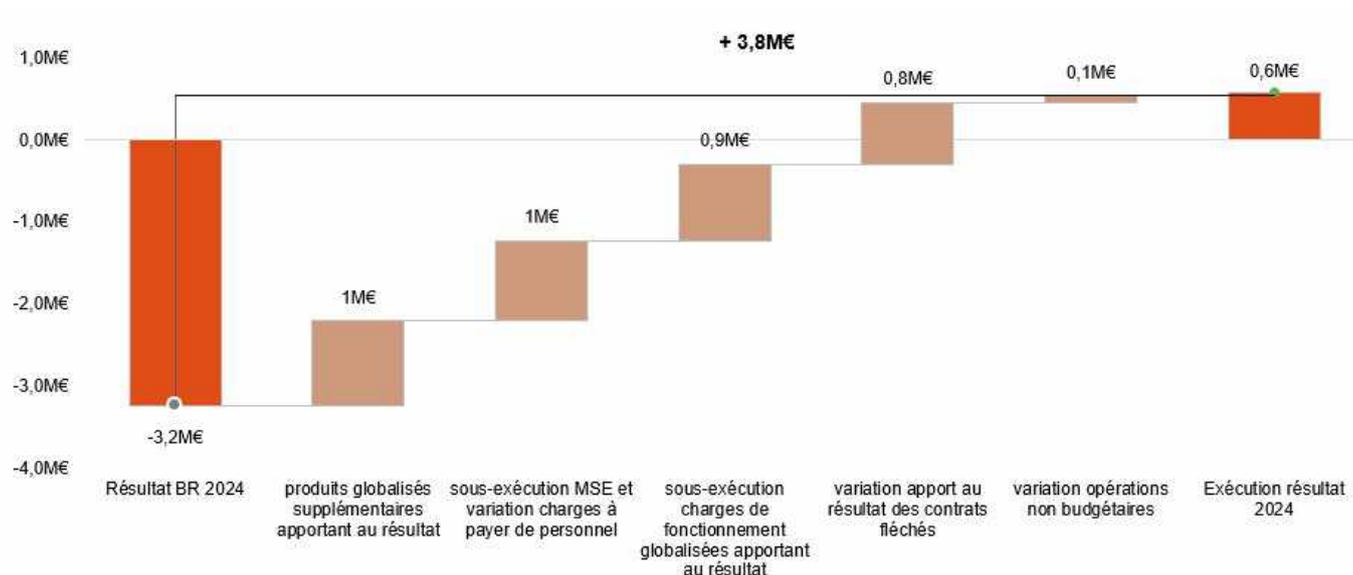
Le graphique ci-dessus synthétise ces évolutions des prévisions du déficit du résultat entre le budget initial et le budget rectificatif.

❖ **L'exécution 2024** fait le constat d'un résultat excédentaire de **0,6M€**. La situation n'est pas aussi grave que le déficit prévu au budget rectificatif, dont le périmètre restreint conduit en partie à un écart de prévision de 3,8M€. Cette différence entre prévision et réalisation est la résultante de multiples facteurs cumulés :

- +1M€ de recettes globalisées ayant un impact sur le résultat dont
 - 0,5M€ de produits relatifs à l'engagement décennal ; compte tenu d'une période de latence due au transfert du suivi de l'engagement décennal à la VPE, l'établissement est resté prudent sur la prévision de recettes
 - 0,2M€ de subventions supplémentaires connues en décembre : 0,1M€ d'ajustements de la SCSP et 0,1M€ accordés à Persée par le ministère pour des projets de numérisation et de décaviardage d'images dont une partie des dépenses se feront en 2025
 - 0,2M€ de recettes liées à des mises à disposition de personnel
- 1M€ de sous-exécution de charges de masse salariale Etat, incluant 0,4M€ de variation des charges à payer relatives aux passifs sociaux (non budgétaire)
- 0,9M€ de sous-exécution des charges de fonctionnement globalisées comprenant les moyens établissement essentiellement
- 0,8M€ liés aux contrats fléchés ; cet apport conjoncturel s'explique par le fait que d'importantes dépenses d'investissement ont eu lieu via des contrats de recherche sans recettes en investissement mais uniquement en fonctionnement tels que les

contrats européens ; ce qui génère un apport au compte de résultat et ne reflète pas l'activité structurelle de l'établissement et n'a pas d'impact sur la trésorerie.

- 0,1M€ de variation des opérations non budgétaires (amortissements, provisions...)

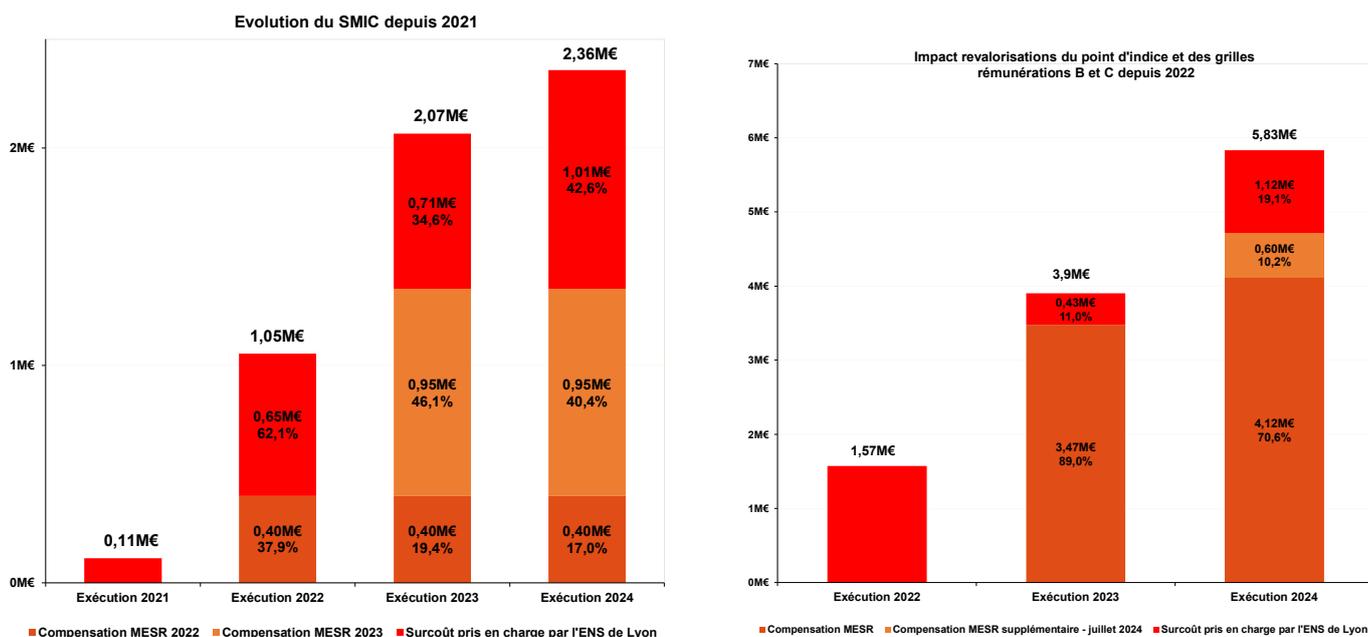


Le graphique ci-dessus représente ces évolutions entre la prévision du budget rectificatif et l'exécution réalisée en 2024.

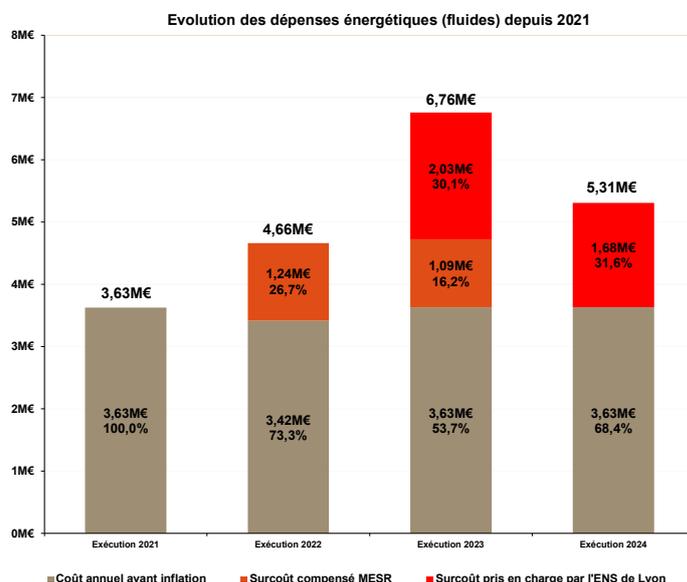
Ce résultat est constitué de nombreux éléments conjoncturels et non structurels. L'École a par exemple réalisé sur l'exercice 2024 des recettes qui ne se reproduiront pas en 2025 : indemnités d'assurance (+ de 400k€), versements supplémentaires exceptionnels des prélèvements sur contrats par les ONR (470k€). De plus, la sous-exécution des charges de fonctionnement constaté pour 0,9M€ ne garantit pas que cela se reproduira en 2025. Enfin, la hausse de 4% du CAS Pensions dès janvier 2025 décidée par l'État risque de générer un nouveau surcoût pour l'établissement dans la mesure où la compensation totale ou même partielle n'est pas assurée à ce stade.

La trajectoire financière de l'établissement demeure fragile pour les années à venir. Comme nous le verrons dans le paragraphe 4.7, le niveau du fonds de roulement continue de diminuer en 2024 tout comme le niveau de trésorerie globalisée.

Enfin, il est important de rappeler que l'établissement a pris en charge en 2024 le **surcoût des mesures salariales** qui ne sont pas à son initiative, soit **2,1M€** : cumul des hausses successives du SMIC (1M€) et des revalorisations indiciaires (1,1M€)



Quant aux **dépenses énergétiques**, elles ont généré un surcoût pour l'ENS de Lyon de **1,7M€** en 2024 par rapport à l'année de référence 2021. Ces dépenses sont malgré tout en baisse (5,3M€ contre 6,8M€ en 2023) en raison d'une baisse des tarifs de l'électricité amorcée dès janvier 2024 couplée à une maîtrise des consommations.



La progression mécanique du glissement, vieillesse, technicité (GVT) ou encore le surcoût de l'organisation du concours constituent également des charges significatives pour l'établissement.

Total surcoûts pris en charge par l'ENS de Lyon	Exécution 2021	Exécution 2022	Exécution 2023	Exécution 2024	TOTAL cumulé des surcoûts à la charge de l'établissement depuis 2021
Fluides			2 034 603 €	1 679 403 €	3 714 006 €
Primes pouvoir d'achat			1 095 838 €		1 095 838 €
SMIC	113 000 €	654 818 €	713 747 €	1 005 439 €	2 487 004 €
Mesures indiciaires		1 571 723 €	428 746 €	1 115 647 €	3 116 116 €
TOTAL	113 000 €	2 226 541 €	4 272 934 €	3 800 489 €	10 412 964 €

Ce tableau présente le cumul des surcoûts pris en charge par l'établissement depuis l'exercice 2021.

4.6 La capacité d'autofinancement (CAF) 2024

De quoi parle-t-on ?

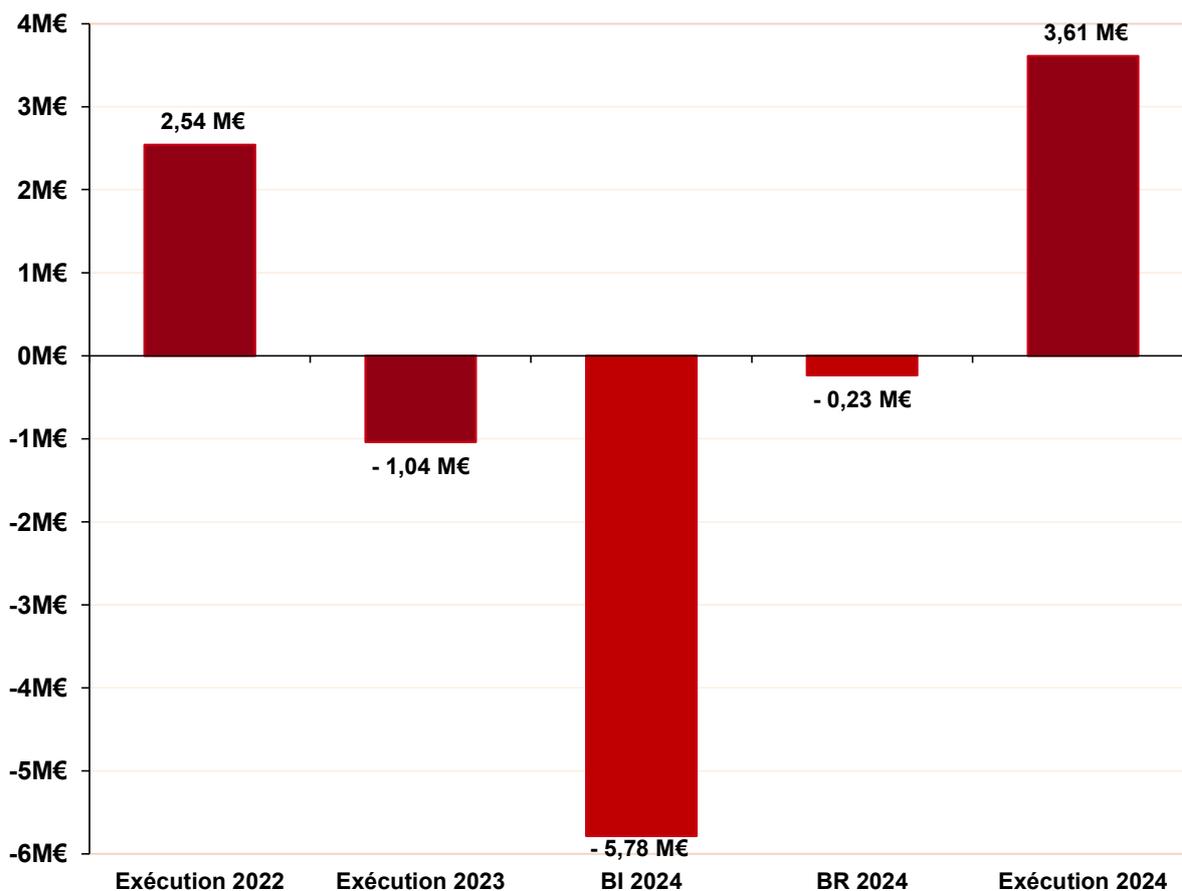
La **capacité d'autofinancement (CAF)** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat net comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur nette comptable d'éléments d'actifs cédés
- Produits de cession d'éléments d'actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une capacité d'autofinancement de **3 610 399€** en 2024.



La capacité d'autofinancement se calcule en intégrant le niveau du résultat, mais aussi les opérations non budgétaires comme les dotations et reprises aux amortissements ou encore les provisions. Pour rappel, l'établissement était en insuffisance d'autofinancement en 2023 en raison du fort déficit du compte de résultat.

L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que la capacité d'autofinancement constitue l'une des ressources de l'établissement pour investir. Le niveau de la CAF constaté en 2024 ne permet pas à l'ENS de Lyon de couvrir l'ensemble de ses emplois (=dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

4.7 Le fonds de roulement 2024

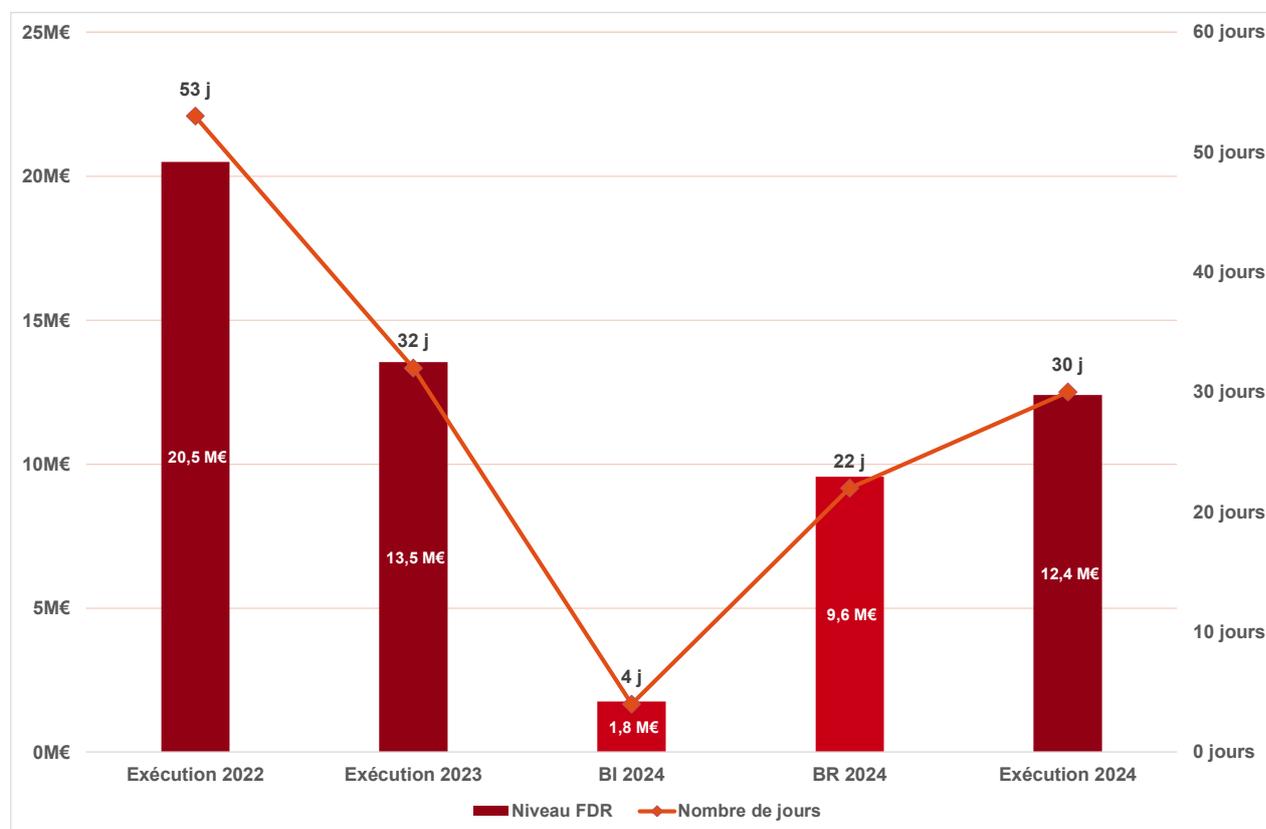
De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

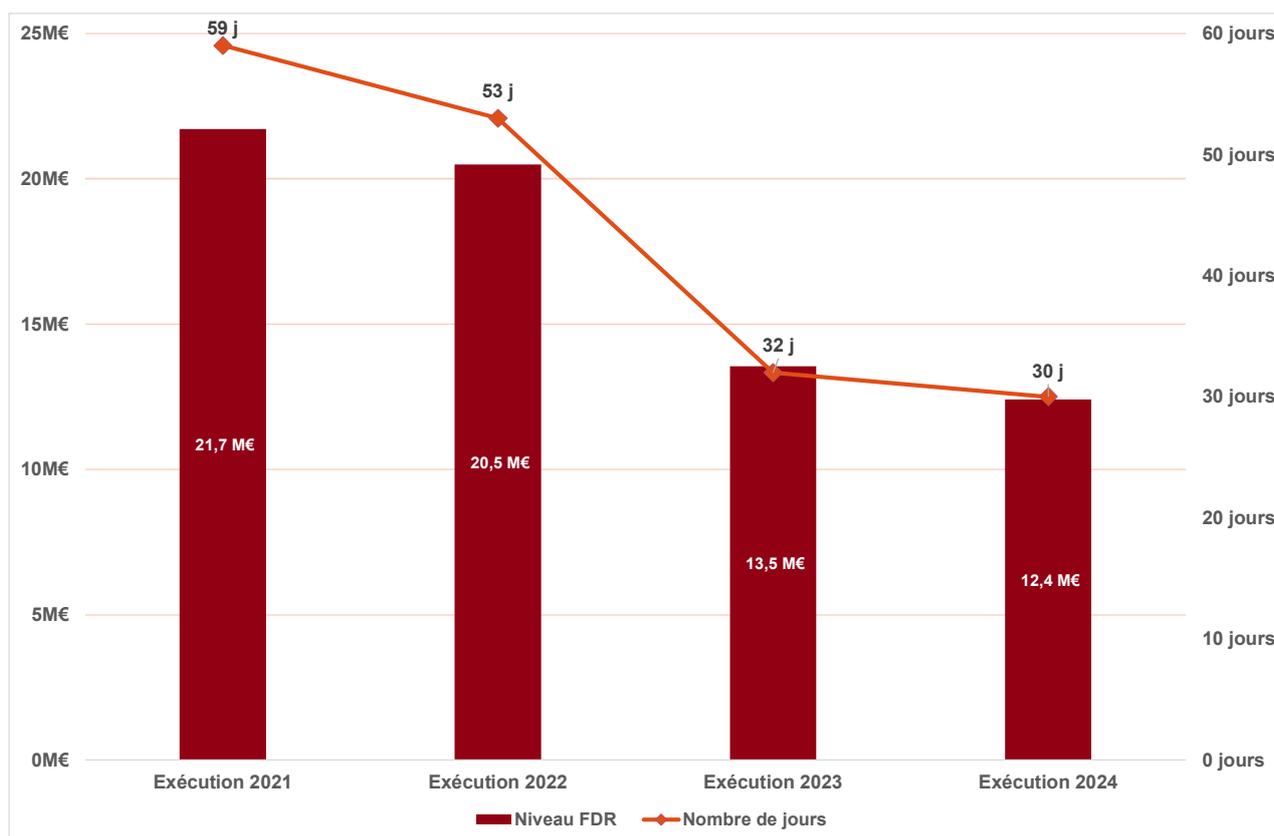
Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.



Le bas du tableau 6 de situation patrimoniale (en annexe) montre que l'ensemble des ressources de l'établissement ne couvre pas la totalité des emplois malgré une capacité d'autofinancement de 3,6M€ : cela entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de **1,14M€**.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement atteint ainsi **12 404 349€** au 31/12/2024 soit 30 jours de fonctionnement. Même si ce niveau demeure supérieur au seuil prudentiel de 15 jours, il ne cesse de diminuer en passant de 59 jours en 2021 à 30 jours en 2024.



Le fonds de roulement a déjà été prélevé de 1,22M€ en 2022 et de 7M€ en 2023 en raison des déficits successifs du compte de résultat principalement dus aux mesures salariales partiellement compensées et aux surcoûts des dépenses énergétiques. Ces prélèvements depuis 2022 réduisent drastiquement le fonds de roulement mobilisable, ce qui empêche l'établissement de lancer des opérations immobilières qui sont nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l'École.

4.8 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

4.8.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2022	2023	BR 2024	2024
27,2%	26,9%	26,2%	24,4%

Le poids des charges de fonctionnement a augmenté depuis 2018 en raison des versements CDSN aux établissements partenaires depuis le transfert de ce dispositif par le MESR. La baisse des charges de fonctionnement en 2024 permet de réduire leur poids sur le budget de l'établissement.

4.8.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2022	2023	BR 2024	2024
17,1%	17,8%	18,9%	18,8%

En 2024, les ressources propres encaissables représentent 18,8% des produits encaissables soit 1 point de plus que l'année précédente. Leur poids s'accroît depuis plusieurs exercices. La dépendance de notre établissement aux financements de l'État demeure élevée : la subvention pour charges de service public (SCSP) est la principale recette de l'École, dont une part significative concerne la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires et les CDSN.

4.8.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2022	2023	BR 2024	2024
-0,6%	-2,7%	-2,0%	0,4%

Cet indicateur a été négatif et sous le seuil d'alerte en 2022 et 2023 à cause du résultat déficitaire. Il pèse 0,4% en 2024 en raison du retour à un excédent.

4.8.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2022	2023	BR 2024	2024
73,4%	73,8%	73,8%	73,3%

Le poids des charges de personnel est assez stable depuis plusieurs années. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'Etat augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

4.8.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2022	2023	BR 2024	2024
1,8%	-0,7%	-0,2%	2,3%

Le taux d'autofinancement 2024 est de 2,3% et repasse donc au-dessus du seuil de vigilance et d'alerte. Cela s'explique par le fait que l'établissement retrouve une capacité d'autofinancement en 2024.

4.9 Les indicateurs du nouveau décret financier

Le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 réforme le régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Son objectif principal est de renforcer la capacité de pilotage budgétaire des établissements en assouplissant leur cadre de gestion, en insistant sur le caractère pluriannuel de ce pilotage et en rénovant les conditions d'appréciation de la soutenabilité.

Ce décret stipule que l'équilibre réel du budget n'est plus conditionné par le résultat comptable afin d'améliorer la gestion financière pluriannuelle. La **soutenabilité du budget** est désormais appréciée au regard de trois critères :

- le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement
- le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement
- les charges de personnel doivent être inférieures à 83% des produits encaissables (ratio « Dizambourg »)

À compter de l'exercice 2025, le **fonds de roulement** peut être utilisé pour toute nature de dépense : personnel, fonctionnement ou investissement. Cette utilisation doit respecter les conditions fixées pour maintenir l'équilibre réel du budget et le respect des nouveaux critères de soutenabilité.

Les conditions de déclenchement d'un **plan de retour à l'équilibre financier** (PREF) évoluent. Un PREF peut être déclenché par le recteur de région académique si l'un des trois critères de soutenabilité n'est pas respecté.

Ces nouvelles dispositions offrent plus de souplesse aux établissements dans leur pilotage budgétaire, notamment à travers l'utilisation de leur fonds de roulement. Cependant, elles renforcent également la nécessité d'un pilotage budgétaire rigoureux pour respecter les nouveaux seuils, de développer une vision pluriannuelle pour les projets de recherche et les stratégies d'investissement, de maîtriser rigoureusement la masse salariale et son évolution, et d'optimiser la gestion de la trésorerie et du fonds de roulement.

En 2024, l'ENS de Lyon respecte les trois critères du décret financier :

- ✓ 66 jours de trésorerie (seuil à 30 jours),
- ✓ 30 jours de fonds de roulement (seuil à 15 jours)
- ✓ 73,3% de charges de personnel par rapport aux produits encaissables (seuil à 83%)

5. Annexes réglementaires

5.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - 2024					
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS – ARTICLE L712-9	AUTRES EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
			EN ETPT	EN ETPT	EN ETPT
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS - CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	233,2	-	233,2
		CDI	1,0	-	1,0
	NON PERMANENTS	CDD	199,8	105,7	305,5
SOUS TOTAL EC			434,0	105,7	539,7
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES			880,5	-	880,5
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	404,3	-	404,3
		CDI	45,7	-	45,7
	NON PERMANENTS	CDD	75,1	55,2	130,3
SOUS TOTAL BIATSS			525,1	55,2	580,2
TOTAL			1 839,5	160,8	2 000,3
PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT			1983		
AUTRES EMPLOIS				160,8	
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					2 000,3

5.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 - MESR
Dépenses par destination et recettes par origine

BIBR N°	Exécution 2024		Dépenses de l'organisme												Total			
	Budget		Personnel				Fonctionnement				Intervention (le cas échéant)				Investissement			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Date exécutoire	Ecole normale supérieure de Lyon																	
Etablissement	Détailé																	
Niveau d'agrégation																		
Nature du budget (BP, BA)																		
POUR L'INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT																		
Tableau des dépenses par destination (obligatoire)																		
			24 366 945	24 366 945	10 176 281	12 301 105	0	0	125 765	120 421	34 668 990	36 788 470						
Formation initiale et continue (a) + (b) + (c)			1 140 143	1 140 143	459 826	425 334			17 951	17 951	1 617 920	1 583 427						
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence (a)			17 257 855	17 257 855	854 951	813 190			107 814	102 470	18 220 620	18 173 515						
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master (b)			5 968 947	5 968 947	8 861 504	11 062 581					14 830 451	17 031 528						
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat (c)			5 741 152	5 741 152	1 063 428	1 016 539			6 806	6 806	6 811 386	6 764 517						
D105 - Bibliothèques et documentation			4 453 195	4 453 195	2 300 554	2 277 849			777 092	262 689	7 530 841	6 993 733						
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé			2 785 436	2 785 436	380 081	394 770			55 847	105 696	3 221 365	3 285 903						
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies			4 832 483	4 832 483	1 119 458	1 116 908			1 233 657	1 379 380	7 175 599	7 328 771						
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			0	0							0	0						
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies			1 427 679	1 427 679	326 789	366 191			392 948	394 552	2 147 415	2 190 422						
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			8 648 892	8 648 892	1 330 820	1 297 487			97 811	102 068	10 077 523	10 048 446						
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société			3 044 441	3 044 441	1 177 029	1 162 807			69 758	234 656	4 291 227	4 441 904						
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale			2 680 991	2 680 991	170 109	359 006			72 578	107 179	2 923 678	3 147 176						
D113 - Diffusion des savoirs et musées			1 332 289	1 332 289	9 842 274	9 420 230			1 208 197	2 011 523	12 382 760	12 764 042						
D114 - Immobilier			54 781 059	54 781 059	5 906 875	5 030 498			249 626	455 098	60 937 560	60 266 656						
D115 - Pilotage et support			863 930	863 930	746 556	731 264	0	0	149 361	32 771	1 759 847	1 627 965						
Étudiants			64 486	64 486	528 907	527 771					593 393	592 257						
D201 - Aides directes aux étudiants			0	0	2 956	2 956					2 956	2 956						
D202 - Aides indirectes			799 444	799 444	214 694	200 537			149 361	32 771	1 163 498	1 032 751						
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			114 958 493	114 958 493	34 540 254	35 476 674	0	0	4 429 444	5 212 838	153 928 191	155 648 005						
Total													(A)			(B)		
														SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		1 659 004		
																(D1-C-B)		

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme											Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées						
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	130 968 376											130 968 376
Droits d'inscription						634 519						634 519
Formation continue, diplômes propres et VAE						129 993						129 993
Taxe d'apprentissage						69 381						69 381
Contrats et prestations de recherche hors ANR						794 984					39 167	834 150
Va l'orisation						47 954						47 954
ANR investissements d'avenir					64 789					2 879 572		2 944 361
ANR hors investissements d'avenir					1 439 253					4 862 384		6 301 637
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					16 500					1 533 214		1 599 714
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne										2 026 125		2 026 125
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres			114 178		3 043 724	152 681		461 628	723 584	3 448		4 999 243
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs										1 012 437		1 012 437
Autres recettes						169 176				76 576		120 959
Total	130 968 376	0	114 178	169 176	4 564 266	7 701 920	0	461 628	12 151 456	1 176 010	1 176 010	157 907 010

(C)
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)
 0
 (02-B-C)

La liste des destinations est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

5.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

TABLEAU 4
Equilibre financier

Exécution 2024
Date exécutoire
Etablissement
Niveau d'agrégation

Ecole Normale Supérieure de L
Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024
Soins budgétaires (déficit) (D2)*	8 097 086	15 209 292	3 740 101	0	0	0	0	0	1 659 004	5 399 105
dont solde budgétaire budget principal	8 097 086	15 209 292	3 740 101	-3 740 101					1 659 004	1 659 004
dont solde budgétaire budget annexe										
dont solde budgétaire budget au SAIC										
dont solde budgétaire BA1										
dont solde budgétaire SIE										
dont ... (à personnaliser le cas échéant)										
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	204 107	205 000	205 000	207 800	2 800	208 258	205 000	205 000	207 976	2 976
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 960 902	4 895 200	4 753 354	4 429 381	-323 973	4 698 897	3 995 200	5 047 296	4 038 094	-1 009 202
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-419 084			96 524	96 524	833 722			-466 157	-466 157
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (f)=D2*(b)+(c)+(e1)	12 843 011	20 309 492	8 698 455	4 733 705	-224 649	5 740 977	4 200 200	5 252 296	5 438 917	3 926 722
ABONDEMENT de la trésorerie (f) = (2) - (f)	0	0	0	705 212	4 151 371	7 102 055	16 109 292	3 446 159	0	0
dont Abondement de la trésorerie fléchée (g)***	559 392		2 760 103	2 686 563			2 039 743	1 981 351		
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0	0	0	0	0	6 661 427	14 069 549	6 206 262	0	0
TOTAL DES BESOINS (1) + (f)	12 843 011	20 309 492	8 698 455	5 438 917	3 926 722	12 843 011	20 309 492	8 698 455	5 438 917	3 926 722
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (f)										

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

5.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

Budget (BI/BR n°...)	Exécution 2024
Date exécutoire	
Établissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers" pour chacune des lignes de votre TBS actuel. Aussi, bien distinguer :
 * Le bouton "Ajouter un regroupement d'opérations" : permet d'ajouter un nouveau regroupement d'opération pour compte de tiers (nouveau couple "code/libellé" d'OPCT), sur lequel N. comptes comptables ont normalement déjà été rattachés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion du plan de compte".
 Votre tableau finalisé doit présenter tous les regroupements d'OPCT paramétrés par vos soins dans "gfc-Compta > Gestion des codes opérations pour compte de tiers". Le regroupement "TVA - OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA" est réglementaire, obligatoire, unique et non modifiable (source DGFPI) ; il est donc "verrouillé" et figure d'office dans la maquette proposée.

* Le bouton "+" en bout de ligne : permet seulement d'ajouter un n° de compte supplémentaire au sein du regroupement d'opération pour compte de tiers concerné. Votre fichier finalisé devra donc comporter autant de lignes qu'il y a de comptes rattachés à un regroupement d'OPCT dans gfc-Compta.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Ajouter un regroupement d'opérations

Contrôler ma saisie

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	445	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	3 212 843	2 940 919
Bourses aide à la mobilité internationale	4671	AMI	53 600	45 600
Inscriptions banque d'épreuves littéral	47312	BEL	661 789	661 789
Retraite additionnelle de la fonction pl	47311	RAFP	2 715	3 945
Reversements partenaires - contrats	4675	Reversements	498 433	
Reversements partenaires - contrats	4434	Reversements		385 841
TOTAL			4 429 380,62	4 038 084,01

+	-	-	-	-
+	-	-	-	-
+	-	-	-	-
+	-	-	-	-
+	-	-	-	-

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

5.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

TABLEAU 6
Situation patrimoniale 2024

	Exécution 2024	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024	PRODUITS	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024
CHARGES												
Date exécutoire												
Etablissement												
Niveau d'attribution												
Nature du budget (BP, BA)												
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT												
Personnel	110 496 620	113 539 778	114 371 710	113 006 332	-1 365 376		Subventions de l'Etat	129 067 858	128 925 265	131 404 701	131 176 945	-227 756
dont charges de pensions civiles*	32 460 680	32 264 758	32 255 546	33 257 792	996 246		Fiscalité affectée	160 273	160 000	169 176	169 176	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	49 653 477	51 995 541	49 767 352	46 767 589	-2 999 763		Autres subventions	12 867 894	14 441 068	13 779 083	14 612 495	833 412
Intervention (le cas échéant)							Autres produits	13 656 784	12 707 022	15 343 828	14 393 559	-1 150 270
TOTAL DES CHARGES (1)	160 150 097	165 535 319	164 139 062	159 773 921	-4 365 141		TOTAL DES PRODUITS (2)	156 892 808	166 233 955	160 986 788	160 352 173	-544 615
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	578 253	3 820 526		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 257 289	9 301 364	3 942 274	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	160 150 097	165 535 319	164 139 062	160 352 173	-544 615		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (4)	160 150 097	165 535 319	164 139 062	160 352 173	-544 615

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributeurs employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2023	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-4 257 289	-9 301 364	578 253	3 820 526
+ solutions aux amortissements, dépréciations et provisions	9 445 653	8 615 119	9 002 800	387 681
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-6 241 339	-5 295 753	-408 581	-8 581
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	20 000		123 099	123 099
- produits de cession d'éléments d'actifs	-5 854		0	0
- quote-part nettes au résultat des financements attachés à des actifs			-5 593 842	-5 593 842
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-1 038 829	-5 781 938	-233 316	3 843 715

Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024
EMPLOIS					
Investissements	1 038 829	5 781 938	233 316	0	0
Financement de fait par l'Etat	9 200 307	5 466 853	5 778 305	5 383 957	-334 346
Financement de fait par des tiers autres que l'Etat					
Autres ressources	196 668	205 000	205 000	205 566	1 566
Remboursement des dettes financées				4 000	4 000
Dépôts et cautionnements					
TOTAL DES EMPLOIS (5)	10 435 805	11 473 691	6 156 621	5 894 522	-332 783
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	0	0
RESSOURCES					
Capacité d'autofinancement	0	0	0	3 610 399	3 610 399
Financement de fait par l'Etat	0	14 000	0	0	-14 000
Financement de fait par des tiers autres que l'Etat	3 462 680	1 515 263	1 954 903	338 295	-1 166 608
Autres ressources	0	5 000	12 562	12 562	12 562
Augmentation des dettes financées	20 977	205 000	205 000	210 742	5 742
Variation des stocks	-48 035			-52 466	-52 466
Variation dépréciation de créances	-172 314			347 612	519 926
TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 462 309	1 739 263	2 172 465	4 454 679	2 220 287
Diminution du fonds de roulement (8) = (6)-(7)	6 953 496	9 734 588	3 984 156	1 139 943	-2 844 213

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2023	BI 2024	BR 2024	Exécution 2024	Variation exécution 2024 / BR 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-6 953 496	-9 734 588	-3 984 156	-1 139 943	2 844 213
Variation du BESON en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-7 102 035	-16 109 292	-3 446 159	705 212	-1 307 159
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)*	13 544 292	1 751 455	9 860 136	12 404 349	2 844 213
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	-13 831 420	-3 985 999	-14 069 417	-15 376 576	-1 307 159
Niveau final du BESON EN FONDS DE ROULEMENT	27 075 712	5 337 054	23 629 553	27 780 924	4 151 371

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

5.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

Budget (BIBR t...)		Plan de trésorerie												TOTAL
Date exécutoire		Variation de trésorerie												annuelle
Etablissement		mois												508 292 774
Niveau d'agrégation		Budget Principal (BP)												
Nature du budget (BP, BA)		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
ENCAISSEMENTS														
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)		27 075 712	47 840 884	36 298 168	25 944 422	46 615 773	38 563 499	26 778 621	70 771 906	53 973 716	44 440 476	51 302 224	40 687 373	508 292 774
Recettes budgétaires globalisées		7 956	33 046 856	1 055 866	35 097 405	863 027	1 256 800	47 423 105	386 569	237 370	20 277 812	1 322 610	2 562 540	143 517 916
Subvention pour charges de service public		0	31 944 424	0	33 653 897	0	0	46 170 422	0	0	19 166 869	0	133 024	130 966 376
Subvention pour charges d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat		0	0	0	5 000	0	0	84 261	0	0	0	0	0	114 178
Fiscalité affectée		0	84 915	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 830
Autres financements publics		0	759 670	663 986	426 710	216 492	647 168	731 619	172 411	40 588	51 000	194 622	478 790	4 564 286
Recettes budgétaires flechées		7 956	286 848	401 679	1 109 968	646 545	409 612	436 604	194 157	194 782	1 060 203	1 127 968	1 843 378	7 701 920
Recettes propres		0	442 329	217 973	1 087 076	701 314	1 938 600	1 598 520	292 606	1 502 174	565 257	1 074 628	3 568 527	13 789 094
Subvention pour charges d'investissement flechées		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat flechées		0	0	10 076	57	0	0	200 000	0	110 209	0	0	0	141 285
Autres financements publics flechées		0	442 142	190 104	1 865 852	421 159	1 804 784	1 261 205	217 116	1 386 757	498 837	1 038 865	3 004 535	12 151 456
Recettes propres flechées		0	187	17 792	1 167	280 156	133 906	137 315	75 489	5 209	66 321	35 763	422 707	1 176 010
Opérations non budgétaires		33 719 862	-30 529 643	1 984 003	-2 265 105	644 258	-695 688	-1 279 865	2 829 054	384 375	808 056	1 189 479	-3 013 865	3 779 913
Emprunts - encaissements en capital		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts - encaissements en capital		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements		6 372	720	874	1 150	1 919	0	0	126 533	66 778	1 203	1 188	1 239	207 976
Opérations au nom et pour le compte de tiers		33 713 490	-30 536 363	1 983 129	-2 266 255	642 339	-695 688	-1 279 865	2 702 521	317 597	808 855	1 188 291	-3 015 104	3 571 937
TVA encassee		51	712 581	22 373	774 997	42 808	28 120	49 854	570 674	22 395	123 716	528 309	64 840	2 940 919
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements		654 969	8 802	18 520	0	126 979	37 515	608	530	134	30	111 636	138 552	1 097 175
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers		33 059 460	-31 256 746	1 942 036	-3 041 252	473 552	-761 323	-1 330 327	2 131 317	295 088	683 109	558 446	-3 218 497	-468 157
Autres encaissements opérations non budgétaires		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A. TOTAL		33 727 808	2 954 542	3 257 841	34 719 376	2 208 559	2 489 802	47 741 760	3 488 228	2 123 920	21 651 127	3 586 716	3 117 202	161 086 923
DECAISSEMENTS														
Dépenses liées à des recettes globalisées		2 312 013	4 636 417	21 409 680	4 211 637	20 164 613	2 206 697	20 755 538	1 097 216	11 257 759	12 377 881	21 531 423	22 884 701	144 545 475
Personnel		49 247	14 954	18 115 889	76 250	17 893 393	46 378	17 799 355	15 554	8 802 556	8 975 927	17 960 079	18 905 220	108 644 892
Fonctionnement		1 955 900	4 208 219	2 868 126	3 966 424	2 075 464	1 888 769	2 823 302	957 823	2 246 466	3 057 251	3 084 074	3 324 599	32 491 438
Intervention		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement		306 796	413 244	435 764	138 962	202 766	271 610	132 882	123 838	206 737	344 403	477 270	354 882	3 409 145
Dépenses liées à des recettes flechées		261 865	316 349	1 360 343	227 964	1 500 715	291 435	1 539 301	100 443	789 788	909 695	1 324 900	2 483 271	11 102 536
Personnel		0	0	1 027 720	0	1 043 040	483	1 066 671	0	517 605	464 837	985 101	1 228 142	6 313 601
Fonctionnement		104 214	253 700	316 618	187 231	296 351	265 771	281 759	70 169	277 559	169 014	281 291	535 528	2 985 236
Intervention		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement		157 651	62 649	16 005	40 732	161 364	31 176	190 047	30 274	40 424	215 843	77 908	719 601	1 003 694
Opérations non budgétaires		10 388 758	9 544 492	-9 158 636	9 609 425	-9 404 514	9 760 471	-18 546 364	19 089 760	-381 388	1 502 102	-8 644 156	-9 044 321	4 733 705
Emprunts : remboursements en capital		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : remboursements en capital		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements		9 495	12 228	8 155	12 080	32 140	58 716	68 508	2 994	1 199	1 565	379	341	207 800
Opérations au nom et pour le compte de tiers		10 379 263	9 532 264	-9 166 791	9 596 345	-9 436 654	9 721 831	-18 614 872	19 085 766	-382 592	1 500 537	-8 644 535	-9 044 662	4 526 905
TVA décaissée		206 195	364 257	210 841	304 235	207 364	200 447	234 009	59 422	265 300	361 006	309 551	489 805	3 212 843
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements		117 391	4 400	6 000	10 400	18 400	4 400	2 000	0	4 000	6 184	49 005	388 557	1 215 537
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers		10 055 667	9 163 607	-9 383 632	9 281 709	-9 662 438	9 521 394	-18 850 882	19 026 344	-451 888	522 447	-9 003 091	-9 923 024	96 524
Autres décaissements opérations non budgétaires		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. TOTAL		12 962 636	14 497 258	13 611 567	14 048 025	12 260 874	12 284 680	3 748 475	20 286 419	11 657 100	14 789 376	14 211 567	16 023 651	160 381 710
(3) SOLDE DU MOIS = A - B		20 765 172	-11 542 716	-10 363 746	20 671 351	-10 052 274	-9 794 978	48 993 286	-16 799 191	-9 532 240	6 681 748	-10 614 851	-12 300 649	708 212
SOLDE CUMULE (1) + (2)		47 840 884	36 298 168	25 944 422	46 615 773	38 563 499	26 778 621	70 771 906	53 973 716	44 440 476	51 302 224	40 687 373	27 780 924	

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

5.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

Exécution 2024							
Budget (BI/BR n°...)							
Date exécutoire	Ecole normale supérieure de Lyon						
Etablissement	Agrégé						
Niveau d'agrégation	Budget Principal (BP)						
Nature du budget (BP, BA)							
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT							
	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL	
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		7 592 155	10 278 718	9 690 989	6 664 970		
Recettes fléchées (b)	39 939 543	13 789 094	13 951 258	9 984 783	6 207 780	83 872 458	
Subvention pour charges d'investissement (SIC) fléchée						0	
Autres financements de l'Etat fléchés	629 794	461 628	85 195	28 487		1 205 103	
Autres financements publics fléchés	35 928 628	12 151 456	12 956 434	9 724 611	6 138 547	76 899 676	
Recettes propres fléchées	3 381 121	1 176 010	909 629	231 686	69 233	5 767 679	
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	32 347 388	11 102 531	14 538 988	13 010 802	5 623 515	76 623 224	
Personnel							
AE=CP	16 861 830	6 313 601	7 214 694	6 306 288	3 446 933	40 143 346	
Fonctionnement							
AE	8 065 470	2 930 018	4 618 527	3 236 338	2 130 470	20 980 825	
CP	7 748 316	2 985 236	4 709 850	3 282 350	2 091 582	20 817 334	
Intervention							
AE						0	
CP						0	
Investissement							
AE	7 965 721	1 893 416	5 627 270	279 148	85 000	15 850 555	
CP	7 737 242	1 803 694	2 614 444	3 422 164	85 000	15 662 544	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	7 592 155	2 686 563	-587 729	-3 026 018	584 265	7 249 235	
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (e)							
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.							
Autofinancement des opérations fléchées (d)						0	
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0	
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	7 592 155	10 278 718	9 690 989	6 664 970	7 249 235	7 249 235	

5.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

Budget (BIBR n° ...)	Exécution 2024
Date exécutoire	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Détaillé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement					Restes		
	(1)	(2)	AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE consommées en année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP consommés en année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)+(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)-(8)-(11)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total contrats de recherche	86 185 473	29 701 183	29 701 183	0	9 499 114	9 499 114	29 241 549	29 241 549	0	9 303 593	9 303 593	46 985 176	655 154
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	54 912 198	32 155 591	32 155 591	0	9 256 239	9 256 239	14 735 063	14 735 063	0	11 452 729	11 452 729	13 500 367	15 224 039
Total programmes pluriannuels d'investissement	9 171 314	1 646 809	1 646 809	0	369 419	369 419	776 834	776 834	0	1 020 804	1 020 804	7 155 085	218 590
Total	150 268 985	63 503 584	63 503 584	0	19 124 773	19 124 773	44 753 447	44 753 447	0	21 777 126	21 777 126	67 640 629	16 097 783

Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes:

\$s. total personnel	38 865 569	16 457 081	16 457 081	0	6 119 967	6 119 967	16 457 081	16 457 081	0	6 119 967	6 119 967	16 288 522	0
\$s. total fonctionnement et intervention	88 056 605	38 082 414	38 082 414	0	11 524 527	11 524 527	20 405 791	20 405 791	0	13 729 421	13 729 421	38 459 664	15 471 728
\$s. total investissement	23 336 811	8 964 088	8 964 088	0	1 480 279	1 480 279	7 890 574	7 890 574	0	1 927 738	1 927 738	12 892 443	626 055

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs		Restes à encaisser	
			Montant	Encaissements pour l'année n		
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
Total contrats de recherche	86 185 473	1 576 863	84 608 610	36 558 497	12 962 911	35 087 202
Total contrats de formation continue	0	0	0	0	0	0
Total contrats d'enseignement	54 912 198	0	54 912 198	17 933 212	13 200 706	23 778 280
Total programmes pluriannuels d'investissement	9 171 314	1 900 379	7 270 935	250 000	0	7 020 935
Total	150 268 985	3 477 242	146 791 743	54 741 709	26 163 617	65 886 417

5.10 Annexe 9 bis : tableau de suivi des opérations immobilières

Tableau DAC de suivi des opérations immobilières

Opération	Nature	Exécution antérieure à N				Exécution N				Prévisions > N	
		Emplois consommés les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	Emplois consommés en N	AE consommées en N	CP consommés en N	Emplois prévus > N	AE prévues > N	CP prévus > N	
Dépenses d'investissement (PPI)	Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	313 711 €	1 310 698 €	61 575 €	0 €	0 €	189 120 €	7 020 935 €	7 020 935 €	7 083 942 €	
	Travaux électricité et rénovation intérieure BDL - aile C	22 400 €	22 400 €	692 859 €	233 570 €	831 676 €	0 €	0 €	0 €	19 734 €	
	Travaux aménagement sous-sol M6 - sources	1 646 809 €	1 646 809 €	776 834 €	369 419 €	1 020 804 €	0 €	134 151 €	134 151 €	270 000 €	
TOTAL PPI		9 171 314 €			369 419 €	1 020 804 €		7 155 086 €	7 155 086 €	7 373 676 €	

B - Réalisation des titres de recettes et des encaissements

Opération	Nature	Réalisation < N		Réalisation N		Restes	
		Titres des années antérieures à N	Encaissements des années antérieures à N	Titres de recettes de N	Encaissements réalisés en N	Restes à émettre	Reste à encaisser
Opération 1	Financement de l'Etat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financements de la région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres recettes	7 020 935 €	7 020 935 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement par l'établissement	7 020 935 €	7 020 935 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opération 2	Financement de l'Etat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financements de la région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement par l'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opération 3	Financement de l'Etat	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financements de la région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement par l'établissement	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total PPI	Financement de l'Etat	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Financements de la région	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autofinancement par l'établissement	7 020 935 €	7 020 935 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	7 270 935 €	7 270 935 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	

C - Impacts sur le fonds de roulement et la trésorerie

Nature	Impacts sur le fonds de roulement (Ressources-Emplois)		Impacts sur la trésorerie (Encaissements-CP)	
	Impacts < N	Impacts N	Impacts < N	Impacts > N
Opération 1	-313 711 €	0 €	-61 575 €	-63 007 €
Opération 2	-1 310 698 €	-233 570 €	-692 859 €	-19 734 €
Opération 3	227 800 €	-135 849 €	227 800 €	0 €
Total	-1 396 809 €	-369 419 €	-526 834 €	-82 741 €

5.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Tableau 10.05COP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Budget (BDR n...)	Exécution 2024
Décaouction	Écarts
Établissement	Écarts normaux supérieurs de l'Etat
Niveau d'engagement	Décaouction
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

IMPORTANT :
Là ser les lignes vides en cas de "type opération" (formation continue, enseignement...), sans opération : ne pas mettre de montant
> Sinon, votre TBO sera repêché par INFOSIC

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE

Sans pré-opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prélèvements d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prélèvement pluriannuel		Prélèvement N1 et suivantes																									
		Coût total de l'opération	(1)	AE consommées les années antérieures à N	(2)	AE consommées ou AE nouvelles ouvertes en N	(3)	AE engagées ou AE nouvelles ouvertes en N	(4) <= (2) - (3)	(5)	TOTAL des AE ouvertes en N	(6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N	(7)	CP programmés ou CP nouveaux ouverts en N	(8) <= (7) - (8)	CP nouveaux ouverts en N	(9)	TOTAL des CP ouverts en N	(10) = (9) + (10)	AE prévues > N+2	(14)	CP prévues > N+2	(15)	AE prévues > N+2	(16)	CP prévues > N+2	(17)	
Dépenses d'investissement	Investissement		9 171 334		1 646 809	1 646 809	0	369 419	369 419	776 694	776 694	0	1 000 804	1 000 804	0	1 000 804	1 000 804	0	2 001 608	2 001 608	0	8 400	8 400	0	7 000 995	7 000 995	0	7 000 995	
Total dépenses d'investissement 1			9 171 334		1 646 809	1 646 809	0	369 419	369 419	776 694	776 694	0	1 000 804	1 000 804	0	1 000 804	1 000 804	0	2 001 608	2 001 608	0	8 400	8 400	0	7 000 995	7 000 995	0	7 000 995	
Personnel			36 820 857		16 332 322	16 332 322	0	5 933 717	5 933 717	16 332 322	16 332 322	0	5 933 717	5 933 717	0	5 933 717	5 933 717	0	11 867 434	11 867 434	0	5 933 717	5 933 717	0	5 933 717	5 933 717	0	5 933 717	
Contrats de recherche			35 308 304		6 157 871	6 157 871	0	2 457 333	2 457 333	5 897 922	5 897 922	0	2 457 333	2 457 333	0	2 457 333	2 457 333	0	8 355 266	8 355 266	0	2 457 333	2 457 333	0	2 457 333	2 457 333	0	2 457 333	
Investissement			14 056 331		7 229 390	7 229 390	0	1 108 065	1 108 065	7 029 705	7 029 705	0	9 00 281	9 00 281	0	9 00 281	9 00 281	0	17 999 566	17 999 566	0	1 108 065	1 108 065	0	16 891 501	16 891 501	0	16 891 501	
Total contrat de recherche 2			86 885 479		29 701 188	29 701 188	0	9 499 114	9 499 114	29 241 496	29 241 496	0	9 903 598	9 903 598	0	9 903 598	9 903 598	0	39 190 660	39 190 660	0	9 499 114	9 499 114	0	29 691 546	29 691 546	0	29 691 546	
Personnel																													
Contrats de formation continue																													
Investissement																													
Total contrat de formation continue 3																													
Personnel			2 044 712		143 159	143 159	0	186 250	186 250	443 159	443 159	0	186 250	186 250	0	186 250	186 250	0	3 731 461	3 731 461	0	186 250	186 250	0	3 545 211	3 545 211	0	3 545 211	
Contrats de formation et intervention			52 758 301		31 924 545	31 924 545	0	9 067 194	9 067 194	14 507 869	14 507 869	0	11 259 626	11 259 626	0	11 259 626	11 259 626	0	63 686 185	63 686 185	0	9 067 194	9 067 194	0	54 618 991	54 618 991	0	54 618 991	
Investissement			109 186		87 888	87 888	0	2 297	2 297	84 005	84 005	0	6 653	6 653	0	6 653	6 653	0	90 539	90 539	0	2 297	2 297	0	88 242	88 242	0	88 242	
Total contrat de personnel 4			54 812 198		32 155 351	32 155 351	0	9 256 344	9 256 344	14 735 063	14 735 063	0	11 462 729	11 462 729	0	11 462 729	11 462 729	0	64 785 189	64 785 189	0	9 256 344	9 256 344	0	55 528 845	55 528 845	0	55 528 845	
Personnel			38 865 569		16 457 081	16 457 081	0	6 119 967	6 119 967	16 457 081	16 457 081	0	6 119 967	6 119 967	0	6 119 967	6 119 967	0	22 577 048	22 577 048	0	6 119 967	6 119 967	0	16 457 081	16 457 081	0	16 457 081	
Contrats de formation et intervention			88 066 606		38 082 144	38 082 144	0	11 524 327	11 524 327	20 405 791	20 405 791	0	13 792 421	13 792 421	0	13 792 421	13 792 421	0	42 188 141	42 188 141	0	11 524 327	11 524 327	0	30 663 814	30 663 814	0	30 663 814	
Total contrat de formation et intervention 5			133 678 805		50 237 495	50 237 495	0	11 783 671	11 783 671	35 162 854	35 162 854	0	20 252 148	20 252 148	0	20 252 148	20 252 148	0	66 963 330	66 963 330	0	11 783 671	11 783 671	0	55 179 173	55 179 173	0	55 179 173	
Total			150 128 885		63 503 838	63 503 838	0	19 124 773	19 124 773	44 753 446	44 753 446	0	21 777 126	21 777 126	0	21 777 126	21 777 126	0	111 748 519	111 748 519	0	19 124 773	19 124 773	0	92 623 746	92 623 746	0	92 623 746	

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne englobe les engagements en AE de l'op de N-1, sur N, lors du premier budget rectificatif N, et ce, comme englobé le compte financier N1, cette colonne englobe les éventuels reports en AE de N-2.

B - Prélèvements de recettes

Opération	Nature	Prélèvement		Prélèvement N1 et suivantes																									
		Financement de l'opération	(18)	Recettes d'investissement en N	(19)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(20)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(21)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(22)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(23)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(24)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(25)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(26)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(27)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(28)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(29)	Recettes d'investissement ou AE prévues en N	(30)		
Recettes d'investissement	Investissement		250 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total BP 11			250 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement de l'Etat			84 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements publics**			166 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total BP 11			250 000		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de recherche			77 070 255		31 612 541	31 612 541	0	9 164 646	9 164 646	12 433 895	12 433 895	0	9 164 646	9 164 646	0	9 164 646	9 164 646	0	118 247 337	118 247 337	0	9 164 646	9 164 646	0	109 082 691	109 082 691	0	109 082 691	
Autres financements publics**			6 644 129		4 280 258	4 280 258	0	1 078 259	1 078 259	12 353 636	12 353 636	0	1 078 259	1 078 259	0	1 078 259	1 078 259	0	12 433 895	12 433 895	0	9 164 646	9 164 646	0	11 455 440	11 455 440	0	11 455 440	
Total contrat de recherche 2			84 000 000		36 588 497	36 588 497	0	10 242 905	10 242 905	24 787 531	24 787 531	0	10 242 905	10 242 905	0	10 242 905	10 242 905	0	130 731 232	130 731 232	0	10 242 905	10 242 905	0	120 488 326	120 488 326	0	120 488 326	
Financement de l'Etat																													
Autres financements publics**																													
Total contrat de formation continue 3																													
Financement de l'Etat			50 238 988		16 501 507	16 501 507	0	4 673 215	4 673 215	6 618	6 618	0	4 673 215	4 673 215	0	4 673 215	4 673 215	0	61 852 328	61 852 328	0	4 673 215	4 673 215	0	57 179 113	57 179 113	0	57 179 113	
Autres financements publics**			4 673 215		1 420 688	1 420 688	0	553 066	553 066	1 517 278	1 517 278	0	553 066	553 066	0	553 066	553 066	0	6 130 493	6 130 493	0	4 673 215	4 673 215	0	1 920 148	1 920 148	0	1 920 148	
Total BP 11			54 912 198		17 922 195	17 922 195	0	5 226 281	5 226 281	8 135 896	8 135 896	0	5 226 281	5 226 281	0	5 226 281	5 226 281	0	67 982 821	67 982 821	0	5 226 281	5 226 281	0	62 756 542	62 756 542	0	62 756 542	
Contrats de formation et intervention			51 803 151		17 155 821	17 155 821	0	4 673 215	4 673 215	12 409 009	12 409 009	0	4 673 215	4 673 215	0	4 673 215	4 673 215	0	29 827 036	29 827 036	0	4 673 215	4 673 215	0	25 153 821	25 153 821	0	25 153 821	
Autres financements publics**			8 148 347		4 280 156	4 280 156	0	1 078 259	1 078 259	12 944 887	12 944 887	0	1 078 259	1 078 259	0	1 078 259	1 078 259	0	10 151 000	10 151 000	0	4 280 156	4 280 156	0	6 873 641	6 873 641	0	6 873 641	
Total autres financements publics			13 651 585		5 560 977	5 560 977	0	1 551 474	1 551 474	25 353 886	25 353 886	0	1 551 474	1 551 474	0	1 551 474	1 551 474	0	30 978 036	30 978 036	0	5 953 371	5 953 371	0	22 027 665	22 027 665	0	22 027 665	
Total			146 731 145		54 741 700	54 741 700	0	16 800 145	16 800 145	37 982 342	37 982 342	0	16 800 145	16 800 145	0	16 800 145	16 800 145	0	108 730 617	108 730 617	0	16 800 145	16 800 145	0	91 930 472	91 930 472	0	9	

5.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

Unités		MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT									
		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP	Autres établissements		
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648	Financement Personnel						40 700 €				43 250 €
	Investissement										
L12 - EVS Environnement, Ville et Sociétés UMR 5600	Financement Personnel						51 000 €				239 799 €
	Investissement										
L15 - IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062	Financement Personnel										
	Investissement										
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Financement Personnel						69 500 €				29 000 €
	Investissement										
L16 - ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMR 5191	Financement Personnel						65 000 €				
	Investissement										
L17 - LARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190	Financement Personnel						56 000 €				56 140 €
	Investissement										
L19 - TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Financement Personnel						78 000 €				44 000 €
	Investissement										
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMR 5189	Financement Personnel						59 675 €				42 363 €
	Investissement										
L22 - CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Financement Personnel										
	Investissement										
L29 - IHRM Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR 5037 + UMR 5611	Financement Personnel						48 000 €				63 450 €
	Investissement										
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570	Financement Personnel										
	Investissement										
S11 - CRAI Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Financement Personnel										
	Investissement										
S60 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Financement Personnel						50 000 €				
	Investissement										
S61 - CRI Centre International de Recherche en Infectiologie (UVH) U1111 - UMR 5308	Financement Personnel						88 700 €				
	Investissement										
S62 - ICFL Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Financement Personnel		30 000 €								
	Investissement										
S63 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667	Financement Personnel		180 000 €								
	Investissement										
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5669	Financement Personnel			5 000 €							
	Investissement										
S71 - IIP Laboratoire de Informatique du Parallélisme UMR 5668	Financement Personnel						49 000 €				
	Investissement										
S80 - Laboratoire de Physique UMR 5672	Financement Personnel						33 000 €				
	Investissement										
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5182	Financement Personnel						32 500 €				
	Investissement										
S82 - FRE CRMN FRE 2034	Financement Personnel						88 795 €				
	Investissement										

5.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

Budget (B/BR n°...)	Exécution 2024
Date exécutoire	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, toute valeur décimale saisie dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécution 2024			
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	48 301 938		
	2	Niveau initial du fonds de roulement	13 544 292		
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-13 531 420		
	4	Niveau initial de la trésorerie	27 075 712		
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	9 990 101		
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	17 085 611		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	153 987 241		
	6	Résultat patrimonial	578 253		
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	3 610 399		
	8	Variation du fonds de roulement	-1 139 943		
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	4 176		
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-295 143	
		Variation des stocks	+ / -	52 469	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-347 612	
		Produits divers de gestion courante	+		
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-2 507 980	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-2 984 819	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
			Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	476 839
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		1 659 004	
		12.a	Recettes budgétaires	157 307 010	
	12.b	Crédits de paiement ouverts	155 648 006		
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		953 792		
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		705 212		
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	2 686 563		
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-1 981 351		
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		-1 845 155		
16	Variation des restes à payer		-1 660 764		
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	46 641 174		
	18	Niveau final du fonds de roulement	12 404 349		
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-15 376 575		
	20	Niveau final de la trésorerie	27 780 924		
		20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	12 676 664	
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	15 104 260		

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Tableau J : Document professionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPM) - Décomposition des flux de l'évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024 (en € et en flux)

Année	M.1	M.2	M.3	M.4	M.5	M.6	M.7	M.8	M.9	M.10	M.11	M.12	M.13	M.14	M.15	M.16	M.17	M.18	M.19	M.20	M.21	M.22	M.23	M.24	M.25	M.26	M.27	M.28	M.29	M.30	M.31	M.32	M.33	M.34	M.35	M.36	M.37	M.38	M.39	M.40	M.41	M.42	M.43	M.44	M.45	M.46	M.47	M.48	M.49	M.50	M.51	M.52	M.53	M.54	M.55	M.56	M.57	M.58	M.59	M.60	M.61	M.62	M.63	M.64	M.65	M.66	M.67	M.68	M.69	M.70	M.71	M.72	M.73	M.74	M.75	M.76	M.77	M.78	M.79	M.80	M.81	M.82	M.83	M.84	M.85	M.86	M.87	M.88	M.89	M.90	M.91	M.92	M.93	M.94	M.95	M.96	M.97	M.98	M.99	M.100	M.101	M.102	M.103	M.104	M.105	M.106	M.107	M.108	M.109	M.110	M.111	M.112	M.113	M.114	M.115	M.116	M.117	M.118	M.119	M.120	M.121	M.122	M.123	M.124	M.125	M.126	M.127	M.128	M.129	M.130	M.131	M.132	M.133	M.134	M.135	M.136	M.137	M.138	M.139	M.140	M.141	M.142	M.143	M.144	M.145	M.146	M.147	M.148	M.149	M.150	M.151	M.152	M.153	M.154	M.155	M.156	M.157	M.158	M.159	M.160	M.161	M.162	M.163	M.164	M.165	M.166	M.167	M.168	M.169	M.170	M.171	M.172	M.173	M.174	M.175	M.176	M.177	M.178	M.179	M.180	M.181	M.182	M.183	M.184	M.185	M.186	M.187	M.188	M.189	M.190	M.191	M.192	M.193	M.194	M.195	M.196	M.197	M.198	M.199	M.200	M.201	M.202	M.203	M.204	M.205	M.206	M.207	M.208	M.209	M.210	M.211	M.212	M.213	M.214	M.215	M.216	M.217	M.218	M.219	M.220	M.221	M.222	M.223	M.224	M.225	M.226	M.227	M.228	M.229	M.230	M.231	M.232	M.233	M.234	M.235	M.236	M.237	M.238	M.239	M.240	M.241	M.242	M.243	M.244	M.245	M.246	M.247	M.248	M.249	M.250	M.251	M.252	M.253	M.254	M.255	M.256	M.257	M.258	M.259	M.260	M.261	M.262	M.263	M.264	M.265	M.266	M.267	M.268	M.269	M.270	M.271	M.272	M.273	M.274	M.275	M.276	M.277	M.278	M.279	M.280	M.281	M.282	M.283	M.284	M.285	M.286	M.287	M.288	M.289	M.290	M.291	M.292	M.293	M.294	M.295	M.296	M.297	M.298	M.299	M.300	M.301	M.302	M.303	M.304	M.305	M.306	M.307	M.308	M.309	M.310	M.311	M.312	M.313	M.314	M.315	M.316	M.317	M.318	M.319	M.320	M.321	M.322	M.323	M.324	M.325	M.326	M.327	M.328	M.329	M.330	M.331	M.332	M.333	M.334	M.335	M.336	M.337	M.338	M.339	M.340	M.341	M.342	M.343	M.344	M.345	M.346	M.347	M.348	M.349	M.350	M.351	M.352	M.353	M.354	M.355	M.356	M.357	M.358	M.359	M.360	M.361	M.362	M.363	M.364	M.365	M.366	M.367	M.368	M.369	M.370	M.371	M.372	M.373	M.374	M.375	M.376	M.377	M.378	M.379	M.380	M.381	M.382	M.383	M.384	M.385	M.386	M.387	M.388	M.389	M.390	M.391	M.392	M.393	M.394	M.395	M.396	M.397	M.398	M.399	M.400	M.401	M.402	M.403	M.404	M.405	M.406	M.407	M.408	M.409	M.410	M.411	M.412	M.413	M.414	M.415	M.416	M.417	M.418	M.419	M.420	M.421	M.422	M.423	M.424	M.425	M.426	M.427	M.428	M.429	M.430	M.431	M.432	M.433	M.434	M.435	M.436	M.437	M.438	M.439	M.440	M.441	M.442	M.443	M.444	M.445	M.446	M.447	M.448	M.449	M.450	M.451	M.452	M.453	M.454	M.455	M.456	M.457	M.458	M.459	M.460	M.461	M.462	M.463	M.464	M.465	M.466	M.467	M.468	M.469	M.470	M.471	M.472	M.473	M.474	M.475	M.476	M.477	M.478	M.479	M.480	M.481	M.482	M.483	M.484	M.485	M.486	M.487	M.488	M.489	M.490	M.491	M.492	M.493	M.494	M.495	M.496	M.497	M.498	M.499	M.500	M.501	M.502	M.503	M.504	M.505	M.506	M.507	M.508	M.509	M.510	M.511	M.512	M.513	M.514	M.515	M.516	M.517	M.518	M.519	M.520	M.521	M.522	M.523	M.524	M.525	M.526	M.527	M.528	M.529	M.530	M.531	M.532	M.533	M.534	M.535	M.536	M.537	M.538	M.539	M.540	M.541	M.542	M.543	M.544	M.545	M.546	M.547	M.548	M.549	M.550	M.551	M.552	M.553	M.554	M.555	M.556	M.557	M.558	M.559	M.560	M.561	M.562	M.563	M.564	M.565	M.566	M.567	M.568	M.569	M.570	M.571	M.572	M.573	M.574	M.575	M.576	M.577	M.578	M.579	M.580	M.581	M.582	M.583	M.584	M.585	M.586	M.587	M.588	M.589	M.590	M.591	M.592	M.593	M.594	M.595	M.596	M.597	M.598	M.599	M.600	M.601	M.602	M.603	M.604	M.605	M.606	M.607	M.608	M.609	M.610	M.611	M.612	M.613	M.614	M.615	M.616	M.617	M.618	M.619	M.620	M.621	M.622	M.623	M.624	M.625	M.626	M.627	M.628	M.629	M.630	M.631	M.632	M.633	M.634	M.635	M.636	M.637	M.638	M.639	M.640	M.641	M.642	M.643	M.644	M.645	M.646	M.647	M.648	M.649	M.650	M.651	M.652	M.653	M.654	M.655	M.656	M.657	M.658	M.659	M.660	M.661	M.662	M.663	M.664	M.665	M.666	M.667	M.668	M.669	M.670	M.671	M.672	M.673	M.674	M.675	M.676	M.677	M.678	M.679	M.680	M.681	M.682	M.683	M.684	M.685	M.686	M.687	M.688	M.689	M.690	M.691	M.692	M.693	M.694	M.695	M.696	M.697	M.698	M.699	M.700	M.701	M.702	M.703	M.704	M.705	M.706	M.707	M.708	M.709	M.710	M.711	M.712	M.713	M.714	M.715	M.716	M.717	M.718	M.719	M.720	M.721	M.722	M.723	M.724	M.725	M.726	M.727	M.728	M.729	M.730	M.731	M.732	M.733	M.734	M.735	M.736	M.737	M.738	M.739	M.740	M.741	M.742	M.743	M.744	M.745	M.746	M.747	M.748	M.749	M.750	M.751	M.752	M.753	M.754	M.755	M.756	M.757	M.758	M.759	M.760	M.761	M.762	M.763	M.764	M.765	M.766	M.767	M.768	M.769	M.770	M.771	M.772	M.773	M.774	M.775	M.776	M.777	M.778	M.779	M.780	M.781	M.782	M.783	M.784	M.785	M.786	M.787	M.788	M.789	M.790	M.791	M.792	M.793	M.794	M.795	M.796	M.797	M.798	M.799	M.800	M.801	M.802	M.803	M.804	M.805	M.806	M.807	M.808	M.809	M.810	M.811	M.812	M.813	M.814	M.815	M.816	M.817	M.818	M.819	M.820	M.821	M.822	M.823	M.824	M.825	M.826	M.827	M.828	M.829	M.830	M.831	M.832	M.833	M.834	M.835	M.836	M.837	M.838	M.839	M.840	M.841	M.842	M.843	M.844	M.845	M.846	M.847	M.848	M.849	M.850	M.851	M.852	M.853	M.854	M.855	M.856	M.857	M.858	M.859	M.860	M.861	M.862	M.863	M.864	M.865	M.866	M.867	M.868	M.869	M.870	M.871	M.872	M.873	M.874	M.875	M.876	M.877	M.878	M.879
-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

5.15 Rapport annuel de performance (RAP)

Données budgétaires

Montant des budgets		Unité	BR 2024	Exécution 2024	Variation Exécution 2024 - BR 2024	Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche 2024
Budget de l'établissement (en crédits de paiements)						
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)	(k€)		162 393 k€	155 648 k€	-4,2%	
Budget de la masse salariale de l'établissement	(k€)		40 396 k€	35 477 k€	-12,2%	
Budget d'investissement de l'établissement	(k€)		115 802 k€	114 958 k€	-0,7%	
	(k€)		6 195 k€	5 213 k€	-15,9%	
Montant du budget de la recherche						
Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		38 064 k€	34 289 k€	-9,9%	
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		11 786 k€	9 097 k€	-22,8%	
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)	(k€)		3 236 k€	2 541 k€	-21,5%	7,4%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)	(k€)		617 k€	500 k€	-18,8%	1,5%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(k€)		3 503 k€	2 406 k€	-28,7%	7,3%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 017 k€	763 k€	-25,0%	2,2%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 464 k€	1 400 k€	-4,4%	4,1%
Budget de recherche interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 950 k€	1 397 k€	-28,3%	4,1%
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires						
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		79 819 k€	75 724 k€	-5,1%	
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		16 219 k€	13 186 k€	-18,7%	
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(k€)		456 k€	443 k€	-2,8%	0,6%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(k€)		1 022 k€	916 k€	-10,4%	1,2%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)	(k€)		13 517 k€	11 053 k€	-18,2%	14,6%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(k€)		1 224 k€	764 k€	-37,6%	1,0%
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	(k€)		37 307 k€	37 307 k€	0,0%	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		47%	49%		
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation						
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		9 529 k€	9 912 k€	4,0%	
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		1 345 k€	1 490 k€	10,7%	
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(k€)		1 034 k€	1 023 k€	-1,1%	10,3%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(k€)		311 k€	466 k€	49,8%	4,7%
Montant du budget pilotage & immobilier						
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.	(k€)		34 981 k€	35 723 k€	2,1%	
dont budget du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		17 240 k€	16 917 k€	-1,9%	
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(k€)		5 988 k€	5 486 k€	-8,5%	15,4%
Budget Immobilier (Code LOLF D114)	(k€)		11 242 k€	11 432 k€	1,7%	32,0%
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement						
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement	%		74,1%	76,4%		
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel	%		32,2%	32,5%		
Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement						
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		71,3%	73,9%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, bibliothèque et documentation	%		79,7%	82,6%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche	%		85,9%	85,0%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement	%		69,0%	73,5%		
- Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		50,7%	52,6%		

OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire	Unité	Budget Exécuté 2020 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2021 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon
Taux d'exécution des dépenses	%	96,8%	95,2%	91,3%
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	90,5%	87,9%	84,3%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	99,2%	99,1%	98,7%
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	92,2%	77,5%	42,8%
Taux d'exécution des recettes	%	100,2%	98,1%	99,0%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)	Unité	BR 2024	Exécution 2024	Variation Exécution 2024 - BR 2024
Montant total des ressources	(k€)	158 653 k€	157 307 k€	-0,8%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)	(k€)	146 482 k€	144 416 k€	-1,4%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(k€)	131 668 k€	131 544 k€	-0,1%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(k€)	13 563 k€	11 272 k€	-16,9%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(k€)	1 250 k€	1 600 k€	27,9%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(k€)	0 k€	0 k€	
Montant total des ressources propres	(k€)	12 152 k€	12 537 k€	3,2%
- Montant des droits d'inscription	(k€)	679 k€	635 k€	-6,6%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(k€)	53 k€	69 k€	32,1%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(k€)	130 k€	130 k€	0,0%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(k€)	934 k€	834 k€	-10,7%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(k€)	119 k€	48 k€	-59,8%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(k€)	10 041 k€	10 626 k€	5,8%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)	(k€)	195 k€	195 k€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes	Unité	BR 2024	Exécution 2024
Part des recettes propres sur le total des recettes	%	7,7%	8,0%

6. Glossaire

AE	Autorisation d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BI	Budget initial
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CDSN	Contrat doctoral spécifique normaliens
CP	Crédit de paiement
CRB	Centre de responsabilité budgétaire
DAI	Direction des affaires internationales
DGS	Direction générale des services
DMG	Direction des Moyens Généraux
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DSG	Dialogue stratégique et de gestion
DSI	Direction des Systèmes d'information
DUNES	Développement des Usages du Numérique pour l'Enseignement et les Savoir
EJ	Engagement juridique
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
ESAS	Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur
GBCP	Gestion budgétaire et comptable publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IEA	Institut d'études avancées
Ifé	Institut Français de l'Éducation

MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MSE	Masse salariale État
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
PIA	Projet investissements d'avenir
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PPI Ecole	Plan prévisionnel d'investissement financé par les moyens établissement (annuel)
PPP	Partenariat public-privé
RIPEC	Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs
RP	Ressources propres
SACD	Service à comptabilité distincte
SCSP	Subvention pour charges de service public
SO	Service opérationnel
UE	Union Européenne
VP	Vice-Présidence
VPE	Vice-Présidence Etudes
VPR	Vice-Présidence Recherche

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Février 2025

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

www.ens-lyon.fr